
les jeunes
«issus de l'immigration»

neuf contributions à un dossier:
dassetto / decroly / desteau et dusch /
enciso / kesteloot / lewin / martens /
morelli / stroobants

chronique européenne

livres/revues

abonnement

pour la Belgique
pour l'étranger

700 fr.
800 fr.

faites vous et faites nous plaisir en effectuant sans tarder un versement au compte 001-1047600-76 des *cm*
20, av. de Stalingrad, 1000 Bruxelles

comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart,
Roger Somville

comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit,
J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard,
Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.P. Keimeul, Rosine Lewin,
Bérenghère Marquès-Pereira, Jacques Moins, Jacques Nagels,
Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoît
Verhaegen.

rédacteur en chef : Rosine Lewin

avec l'appui de la Commission française de la Culture de l'agglomération bruxelloise.

édité sous le patronage de la Fondation Jacquemotte.

sommaire

les jeunes «issus de l'immigration»

- pour ouvrir un dossier
- le droit à l'histoire
anne morelli
- immigration et civilisation
albert martens
- le naturel revient au galop
marcelle stroobants
- les migrations internationales en europe
j.m. decroly
- la signification sociale de la répartition géographique des étrangers en belgique
christian kesteloot
- l'expulsion: s'interroger sans plus tarder
f. desteau et l. dusch
- clientélisme et naturalisation
angel enciso
- facettes des ethnicités dans l'espace belge
felice dassetto
- les jeunes étrangers parmi les autres jeunes
rosine lewin

chronique européenne

- la gauche en 1992: remplir un vide politique
- pourquoi des rencontres de revues européennes?

livres/revues

- Baoni, les révoltes de la Force publique sous Léopold II, par Guy De Boeck
- deux dossiers sur Israël-Palestine
- bulletin de la FAR



CHER
FANTS
VOUS A
FAIRE
DEVOIR

VENEZ DANS
TOUTES LES M
TOUS LES M
30
100
100

SEN =
SON
IDEA
VOS
RS!



pour ouvrir un dossier

L'émission télévisée de la RTBF «C'est à voir» d'octobre 88 a mis en lumière quelques problèmes posés par la plus récente vague de l'immigration ouvrière en Belgique, celle qui est venue dans les années soixante du Maroc et de Turquie.

Parlant des jeunes Maghrébins, Philippe Toussaint a, dans cette émission, utilisé une formule percutante: «Ils portent leur carte d'identité sur la figure». En fait, même porteur d'une carte d'identité belge, le Marocain naturalisé risque de se faire interpeller, voire embarqué en rue et tabassé par des policiers ou des gendarmes, car ses cheveux sont aussi frisés que ceux de ses copains restés Marocains. Philippe Toussaint a mis en garde contre ce ciblage très sélectif.

Sans doute la petite délinquance de jeunes Maghrébins n'est pas un mythe, et certains d'entre eux l'ont en quelque sorte authentifiée à la télé, en déclarant: «Mais oui! on vole. Comment faire autrement, puisqu'on ne reçoit pas d'argent?». Mais ils n'ont pas le monopole de cette délinquance; leur marginalisation est liée à la crise économique, à la crise de la société, à la crise du système scolaire.

Sait-on que le taux de natalité des familles étrangères était, en 1981, deux fois plus élevé que celui des familles belges (22,8 contre 11,14%)? Il reste encore globalement plus élevé, même s'il a tendance à baisser ces dernières années, surtout en Wallonie, où en 1986, il était même inférieur au taux de natalité des Belges. A Bruxelles, le taux de natalité des étrangers se situait à 27,4% en 1981 (contre 9,25 pour les Belges), à 19,43% en 1984 (contre 9,04%), et à 16,92% en 1986 (contre 10,29%). L'écart tend donc à se réduire. Plus de 40% des naissances enregistrées à Bruxelles sont cependant encore le fait de familles immigrées.

Or, avoir beaucoup d'enfants en Belgique, c'est inconfortable. La Ligue des familles a multiplié les appels en vue de dépasser les servitudes d'une «société, enfants non admis». L'inconfort est infiniment plus lourd pour une famille ouvrière que pour une famille cossue. On sait dans quelle catégorie se rangent la très grande majorité des familles turques et marocaines, de surcroît déracinées et souvent illettrées. Cela se traduit par des logements vétustes, au loyer abordable, à l'espace très compté.

Plusieurs jeunes Marocaines se souviennent des propos chaleureux que tenaient des voisins belges, quand elles étaient toutes petites, il y a une vingtaine d'années: «Quels beaux enfants! Quels yeux magnifiques!» disait-on alors. Les exclamations admiratives sont devenues plus rares: faute de mesures des pouvoirs publics — sur le plan du logement et de l'école — les «beaux yeux» ont fait fuir les Belges et la population ouvrière de souche étrangère a investi des quartiers devenus ghettos.

Ces filles et garçons de parents immigrés sont nés en Belgique ou ont débarqué ici tout petits. Ils sont coincés entre le cadre traditionnel familial et les pressions de notre société capitaliste moderne. On a tout dit — et Bruno Ducoli en particulier — sur la schizophrénie que secrète cette situation. On a tout dit, mais on n'a pas — loin s'en faut — fini de réfléchir — AVEC les jeunes issus de l'immigration — à l'ensemble de leurs problèmes, de l'école à l'emploi, de l'habitat à leur statut juridique, de ce qui leur est particulier et de ce qui est commun à tous les habitants de ce pays.

Les CM bénéficient pour cette livraison du concours de plusieurs spécialistes.

L'historienne *Anne Morelli* (alias Anna Morelli) plaide pour le droit à l'histoire des immigrés. *Albert Martens* lui fait écho en actant l'absence des migrants dans l'histoire de Belgique, absence qu'il met en parallèle avec l'amnésie du passé colonial belge, et plus généralement avec notre ethnocentrisme, *Marcelle Stroobants* démystifie le caractère «naturel» prêté au racisme même dans certains milieux scientifiques. *Christian Kesteloot* analyse les mécanismes d'occupation de l'espace belge et ses conséquences pour les immigrés. *J.C. Decroly* scrute les mouvements migratoires à travers l'Europe entre 1960 et 1980. *Angel Enciso* voit dans la pratique bien enracinée du clientélisme politique un obstacle majeur à l'octroi du droit de vote aux migrants. *Desteau et Dusch* s'inquiètent de l'arbitraire qui marque certaines mesures d'expulsion. C'est sur les «Facettes des ethnicités dans l'espace belge» que s'interroge *Felice Dassetto*. *Rosine Lewin* ferme le ban en soulignant les responsabilités du système scolaire, comme instrument de socialisation des enfants. Quelle que soit leur nationalité.

Bonne lecture et bonne année 89!

Les CM

le droit à l'histoire

anne morelli (*)

La première génération d'immigrés a généralement eu pour préoccupations essentielles la recherche d'un travail, d'un logement décent, si possible l'épargne, puis l'intégration à la société d'accueil — sinon d'elle-même au moins de ses enfants, à travers l'ascension sociale.

La réalisation de ces buts a absorbé l'ensemble de son énergie et lui a laissé peu de loisirs pour songer à l'image que ses enfants allaient avoir de leur identité.

Dans l'immédiat, l'ascension sociale exigeait souvent qu'on oublie ses origines et — sauf pour ceux qui ne rêvaient plus d'intégration et se repliaient frileusement sur une culture d'origine qu'ils avaient figée à leur point de départ — qu'on se fasse discret pour être admis dans la nouvelle société. A ce moment on peut avoir jusqu'à la volonté de changer de nom (cf. Yves Montand, Simone Signoret, Sandra Kim, Frédéric François...) pour effacer ses origines étrangères et apparaître plus autochtone.

Successivement — ou parfois parallèlement — à ce réflexe d'identification à la société nouvelle, se développe cependant une réaction qui veut que les deuxième et troisième générations sont aussi avides de différenciation et, alors même que vues de l'extérieur elles apparaissent comme bien intégrées, partent à la recherche de leurs origines.

« nos ancêtres les gaulois »

On a bien ri de cette formule, distillée par la France dans ses colonies d'Afrique à de jeunes têtes qui étaient loin d'être blanches. Pourtant, c'est le même esprit « national » qui guide les programmes d'histoire de 1948, remis en vigueur en Belgique depuis quelques années et que les professeurs sont obligés d'enseigner à des classes

(*) Historienne, assistante à l'Université de Bruxelles.

qui, à Bruxelles, sont de plus en plus constituées d'élèves dont les parents sont venus d'«ailleurs».

Rien n'oblige le professeur, qui doit les éclairer sur les origines de «notre» civilisation (en passant à douze ans par Sparte, Athènes et la Mésopotamie!) à répondre à la question essentielle qu'explicitement ou implicitement ils se posent: «Pourquoi sommes-nous ici?» Tardivement, et seulement pour ceux qui auront une scolarité complète, le problème pourra être abordé sous son angle démographique.

un silence compréhensible

Alors que les pays américains ont depuis longtemps reconnu comme discipline à part entière l'histoire de l'immigration, la France et la Belgique ont accumulé un grave retard dans ce domaine. Faut-il expliquer ce retard par la part moins considérable ou plus tardive de l'immigration dans la formation de la population de ces deux pays, par rapport par exemple à son rôle en Argentine ou aux Etats-Unis?

Au delà de cette réalité, il faut constater que deux mythes nationaux différents entraînent vis-à-vis de l'histoire de l'immigration des attitudes très différentes.

Les Etats-Unis se sont toujours glorifiés d'avoir été un creuset de courants migratoires divers, le «melting pot» dont la diversité d'origines est justement la richesse. A l'inverse, la France et la Belgique vivent encore sur le mythe d'une nation ayant ses origines à l'époque romaine ou même celtique et qui, à partir de cette originalité qui traverse intacte les siècles, n'aurait eu que des apports occasionnels de populations. Ce mythe, sans rapport avec la réalité de ces pays, a la vie dure. Il survit en Belgique à la mort du pays lui-même puisque les récentes histoires de la Flandre et de la Wallonie le reprennent à leur compte et négligent elles aussi les innombrables apports étrangers dont elles ont bénéficié à travers les siècles. Elles semblent ignorer en tous cas qu'actuellement ces populations sont en voie de total métissage. L'introduction systématique de l'histoire de l'immigration risquerait de faire éclater ces nouveaux mythes et est donc indésirable.

avoir une histoire, c'est être reconnu comme personne

Niés par l'Histoire avec une majuscule, les jeunes des deuxième et troisième générations exigent de plus en plus d'y voir figurer «leur» Histoire qui n'est nullement une histoire personnelle, mais s'inscrit tou-

jours dans les mouvements économiques et sociaux, s'explique par des décisions (ou des non-décisions) politiques.

Ainsi se comprennent des initiatives nées de l'immigration (d'abord italienne, l'une des plus anciennes, mais relayées rapidement par l'immigration marocaine notamment) pour rechercher, se réapproprié et faire connaître sa propre histoire.

Emissions de télévision produites par les communautés étrangères (1), recueils d'interviews et témoignages (2), romans (3), albums de photos (4), films (5), disques (6), et même «Eco-musée» (7) ont un but commun : comprendre les causes du départ, le sens de l'exil, les conditions d'installation et d'accueil en Belgique. La demande des jeunes dans ce domaine est infinie : demande d'informations certes mais aussi compréhension des mécanismes qui ont attiré ici leurs familles et qui justifient leur présence, réhabilitation du rôle économique qu'ont joué leurs parents. Cette «mémoire» pour des jeunes de plus en plus nombreux reconstitue une part essentielle de leur identité, parfois niée, souvent enfouie. La place de leurs familles dans l'Histoire étant reconneue, ils se sentent aussi reconnus en tant que personnes.

dangers et intérêt d'une histoire de l'immigration

L'histoire de l'immigration est faite surtout de pages douloureuses : conditions de vie devenues insupportables dans le pays de départ, illusions déçues, «accueil» souvent catastrophique, apprentissage de la vie en ghetto, souffrances de la nostalgie, conscience du mépris dont on est l'objet, travail dévalorisé... Le «bilan» de l'histoire de l'immigration n'étant pas fait que de pages roses, beaucoup de Belges pétris d'excellentes intentions assurent qu'il vaut mieux ne pas remuer ces faits anciens pour ne pas aigrir les jeunes d'origines immigrées, pour ne pas nourrir leur ressentiments vis-à-vis des Belges ou de la Belgique. Cette attitude d'autruche équivaut à penser que si on réussit à faire croire aux Noirs américains que leur «race» est née spontanément sur les bords du Mississippi, on aura résolu le problème noir aux Etats-Unis.

La saga de l'immigration n'a pas attendu le professeur d'histoire pour se diffuser, mais elle le fait de façon partielle et partielle, sans avoir les éléments de base objectifs qui l'expliquent. Généraliser la diffusion de l'histoire de l'immigration, c'est au contraire expliquer aux jeunes qui en sont issus pourquoi c'est ici qu'ils vivront. C'est aussi montrer, par comparaison avec le passé, que *toutes* les immigrations précédentes se sont aussi faites dans les difficultés et les souffrances mais que jusqu'ici elles ont *toujours* fini par se faire.

Ceux qui croient que l'intégration ne se fera jamais, car en quinze ans elle ne s'est pas encore faite, devraient prendre auprès de l'histoire et de ses temps longs des leçons de patience...

anne morelli (alias anna morelli)

- (1) émissions «Ciao amici» et «Illeikum» à la RTBF.
 (2) cf par exemple Myrthia Schiavo, *Italiane in Belgio* — le emigrate raccontano, Tullio Pironi ed. Napoli 1984.
 (3) par ex. Girolamo Santocono *Rue des Italiens*, ed. du Cerisier, Cuesmes 1986.
 (4) «Memoria», ouvrage collectif publié par le Centro Studi dell'emigrazione italiana, 38, rue de Livourne, 1050 Bruxelles, 1987.
 (5) Le film en cours de tournage de Loredana Bianeoni, un autre de G. Santocono.
 (6) Je pense aux productions du CASI-UO, 211, rue Willemyns, 1070 Bruxelles.
 (7) Pré-musée de l'immigration-Cantine des Italiens à Houdeng-Goegnies (tél. 064/66.25.61).



immigration et civilisation

l'immigration d'après-guerre en tant que processus de civilisation en europe, en belgique et en flandre

albert martens (*)

Il peut paraître bizarre, ou au moins assez inhabituel de juxtaposer les termes « processus de civilisation » et « immigration ». Quel rapport y a-t-il entre notre civilisation et la venue et l'installation chez nous de quelques milliers d'étrangers ? Comment ces derniers, que nous sommes nombreux à qualifier d'« immigrés », peuvent-ils influencer nos mœurs, nos coutumes, nos comportements, nos modes de pensée ? Ne devons-nous pas partir précisément de l'hypothèse inverse : c'est à eux qu'il revient d'adopter notre modèle de civilisation, et non le contraire ?

Nombreuses sont les approches scientifiques du phénomène de l'immigration qui mettent surtout l'accent sur les différentes manières dont les étrangers s'adaptent à la communauté qui les accueille. Psychologues, anthropologues et sociologues ont élaboré dans ce cadre toute une comptabilité assortie de concepts divers : adaptation, intégration, assimilation, adaptation réciproque, réveil ethnique, e.a.

Notre propos n'est pas de nous engager une fois de plus sur cette voie en proposant une conceptualisation nouvelle, ou plus affinée, de l'intégration entre belges et étrangers.

La question que je voudrais examiner est quelque peu différente. Elle se rapporte aux modifications qu'ont subies les mœurs et coutumes, les comportements et modes de pensée en Belgique et en Flandre suite à la venue et à l'installation définitive chez nous de travailleurs étrangers après la deuxième guerre mondiale.

(*) *Albert Martens, chargé de cours extra-ordinaire à la Katholieke Universiteit van Leuven, a présenté cette contribution le 29 septembre dernier à Anvers, au Colloque international « Identité culturelle et compréhension mutuelle », organisé par le UNESCO Centrum Vlaanderen.*

1. le concept de «processus de civilisation» (norbert elias)

Pour évaluer l'impact de l'immigration sur notre civilisation, je partirai du concept de «processus de civilisation» que Norbert Elias a élaboré sur base de recherches d'ordre socio- et psychogénétique (1).

Ce que nous appelons aujourd'hui «civilisation occidentale» est le résultat d'une lente standardisation de modèles de pensée, de comportement et d'action. Ces modèles se sont répandus au Moyen-Age, d'abord dans la noblesse de cour puis, progressivement — en fonction des périples de la centralisation administrative et militaire et de la construction des grands états nationaux — dans des couches plus larges de la société.

1.1. la sociogénèse

L'évolution historique des «convenances» ou «bonnes manières» — ce que N. Elias appelle la *sociogénèse* du concept de civilisation — a pris en Europe occidentale deux orientations distinctes: la «*culture allemande*» et la «*civilisation française*». L'essence de la première notion porte surtout sur des concepts comme la «Bildung», la formation et le développement intellectuel propres à l'«homme cultivé» ou au «bon goût». Mais le mot «culture» a été doté, au cours des temps, d'importantes connotations annexes, telles l'honnêteté, l'identité, l'ouverture, la profondeur. La notion de «culture» a dès lors pu être opposée à une autre notion, celle de «civilisation». Cette dernière concerne davantage les formes extérieures de «civilité»: la politesse, les manières courtoises, mais aussi avec une consonance de superficialité ou d'hypocrisie.

Par conséquent, l'évolution historique du processus de civilisation présente, en Europe occidentale, un double profil. Cette diversité résulte de l'évolution historique qu'ont connue les deux pays, la France et l'Allemagne, et du rôle divergent qu'y ont joué, respectivement, la bourgeoisie et l'aristocratie.

«La bourgeoisie française», écrit N. Elias, «relativement active sur le plan politique, en partie réformatrice et pendant un certain temps révolutionnaire, était et restait, dans son comportement et dans son affectivité, généralement attachée à la tradition de cour et ceci même après la suppression de l'«*Ancien régime*», parce que les mœurs de cour avaient été adoptées longtemps avant la Révolution par les couches moyennes, en raison des contacts plus suivis entre milieux aristocratiques et milieux bourgeois. Ainsi s'explique le fait que la

révolution bourgeoise en France a brisé les anciennes structures politiques, mais non la continuité de la tradition des mœurs et des habitudes.»

«La couche moyenne des intellectuels allemands, réduite à l'impuissance sur le plan politique mais radicale dans le domaine intellectuel, devint le berceau d'une tradition bourgeoise autonome qui s'écartait sensiblement de la tradition aristocratique de cour et de ses modèles; s'il est vrai que le caractère national allemand, dont l'évolution se précisa au XIX^e siècle, comportait aussi une bonne dose d'esprit aristocratique réduit à l'état "bourgeois", il n'en reste pas moins que la mentalité bourgeoise imprégnait la tradition culturelle allemande et le comportement allemand, et ceci d'autant plus que le divorce social entre milieux bourgeois et milieux aristocratiques et, de ce fait, le manque d'unité dans le comportement allemand se prolongèrent bien au-delà du XVIII^e siècle.»

«La notion française de *civilisation* reflète les destinées sociales spécifiques de la bourgeoisie française, de même que la notion de "culture" reflète celle de la bourgeoisie allemande. La notion de "civilisation" représente primitivement, au même titre que la notion de "culture", une arme de l'opposition des classes moyennes et plus spécialement de ses éléments intellectuels dans leur lutte sociale interne. Avec l'accession de la bourgeoisie aux commandes de la nation, elle devient aussi l'expression du sentiment national. Pendant la Révolution, le mot "civilisation" qui implique essentiellement un processus lent et évolutif et qui, à ce stade, ne renie nullement son origine réformiste, tient un rôle secondaire parmi les mots d'ordre révolutionnaires. Quand la Révolution prend, à la fin du siècle, une allure plus modérée, le terme de "civilisation", devenu formule à la mode, fait le tour de la terre. Déjà à cette époque, il sert de justification aux tendances expansionnistes et colonisatrices de la France. Quand Napoléon entreprend sa campagne d'Égypte, il dit à ses troupes: "Soldats, vous vous lancez dans une conquête dont les conséquences seront incalculables pour la civilisation."».

«Contrairement à l'idée que le mot évoquait au moment de sa création, le *processus* de la civilisation apparaît, aux yeux des nations, comme achevé à l'intérieur de leur propre société; les peuples se sentent essentiellement comme des apôtres chargés de transmettre aux autres, en leurs qualités de porte-bannière, une civilisation existante et achevée. Du processus antérieur la conscience ne garde qu'un souvenir très vague. On accepte le résultat comme l'expression de ses propres talents, que l'on considère comme supérieurs à ceux des autres; personne ne semble plus s'intéresser au problème de la "civi-

lisation" conçu comme un processus: la conviction de leur supériorité, de la supériorité de la civilisation nationale sert de justification aux nations conquérantes et civilisatrices qui se hissent ainsi au rang de «couche supérieure» dans de vastes territoires extra-européens, c'est de la même manière que les ancêtres de la "civilisation", à savoir la "politesse" et la "civilité", avaient servi d'assises à la prédominance de l'aristocratie de cour.»

«De fait, une phase essentielle du *processus* de civilisation se trouve achevée à l'instant où la prise de conscience de la civilisation, où le sentiment de la supériorité de leur propre comportement et sa concrétisation au niveau de la science, de la technique et des arts commencent à gagner les nations de l'Occident.» (2)

Jusqu'à la fin de l'époque coloniale, les nations d'Europe occidentale croient que leur propre processus de civilisation est achevé. Aujourd'hui, ce sentiment a été ébranlé d'une part par la décolonisation, de l'autre par l'essor de pays industrialisés non européens (comme le Japon). Mais on pourrait aussi se demander si la présence d'«habitants civilisés ou cultivés, mais non-occidentaux» ne met pas elle aussi en cause l'idée que notre civilisation est quelque chose d'achevé. En d'autres termes: l'immigration est-elle un phénomène de nature à redynamiser notre civilisation soi-disant «achevée»?

1.2. la psychogénèse

Mais l'analyse du développement et de la généralisation des comportements courtois et des prescriptions bourgeoises n'est, selon N. Elias, qu'un aspect du processus de civilisation. Il faut encore tenir compte d'un second aspect, à savoir la façon dont sont civilisés et cultivés les enfants à chaque génération. Ou encore: comment la civilisation nous est-elle enseignée?

L'éducation, l'apprentissage de manières civilisées est, pour chacun de nous, devenue une évidence. A travers les siècles, et notamment depuis l'ouvrage d'Erasmus «De civilitate morum puerilium» (1530), de nombreux écrivains, pédagogues, philosophes... ont écrit des manuels entiers sur la façon dont les enfants doivent manger, boire, dormir, se moucher ou s'occuper de leur corps, sur la manière dont ils doivent se comporter avec les autres membres de leur famille, des amis et des hôtes. Elias montre par exemple comment des habitudes alimentaires ou des activités corporelles se sont, petit à petit, standardisées et normalisées. Mais cette standardisation et normalisation du comportement humain, ce «modelage de l'économie» affec-

tive doit être réappris à chaque fois, pour chaque génération, à chaque enfant. C'est ce processus qu'on qualifie de psychogénèse.

On peut, ici aussi, se demander si la cohabitation avec des étrangers n'ébranle pas le déroulement traditionnel de notre psychogénèse.

1.3. le mécanisme d'interpénétration

En définitive, le processus de civilisation est, d'après N. Elias, le résultat d'une interpénétration constante entre de nombreuses psychogénèses (individuelles) et une sociogénèse générale (mais spécifique à chaque pays). Cette interpénétration n'est ni rationnelle ni irrationnelle, mais bien réglée et ordonnée.

Ainsi, le processus de civilisation constitue toujours une modification du comportement et du vécu humains dans un sens bien déterminé. «Or, il est évident que cette modification, cette "civilisation", n'a pas été conçue, à un moment donné, par certains individus, et réalisée d'une manière "rationnelle" par des mesures arrêtées consciemment à cet effet. Il apparaît que la "civilisation" n'est pas plus que la "rationalisation" un produit de la "ratio" humaine, élaborée selon un plan à long terme (...) Est-il possible que le processus de la civilisation ait été déclenché par des hommes capables d'une planification à long terme et d'une maîtrise de leurs réactions émotionnelles qui n'apparaisse qu'au bout d'un long processus de civilisation?»

«Rien dans l'histoire ne semble indiquer que cette modification ait été obtenue par un procédé "rationnel", par un effort d'éducation de quelques personnes isolées ou de groupes humains. Elle s'opère sans aucun plan; mais elle n'en est pas moins soumise à un ordre spécifique (...)»

«Le problème du "processus de civilisation" n'est qu'un aspect du problème beaucoup plus général de l'évolution historique. Cette évolution dans son ensemble n'est pas l'aboutissement d'une planification "rationnelle"; elle n'est pas non plus une suite d'apparitions et de disparitions de structures désordonnées. Sur quoi est-elle fondée? Comment peut-il y avoir, dans ce monde des hommes, des structures qu'aucun individu n'a expressément voulues et qui ne sont pas, pour autant, des mirages sans consistance, des formations amorphes? (...)»

«La réponse (à cette question) est fort simple: les plans et les actes, les mouvements émotionnels et rationnels des individus s'inter-

pénètrent continuellement dans une approche amicale ou hostile. Cette interpénétration fondamentale des plans et des actes humains peut susciter des transformations et des structures qu'aucun individu n'a projetées ou créées. L'interdépendance entre les hommes donne naissance à un ordre spécifique, ordre plus impérieux et plus contraignant que la volonté et la raison des individus qui y président. C'est l'ordre de cette interdépendance qui détermine la marche de l'évolution historique; c'est lui aussi qui est à la base du processus de la civilisation.» (3)

Depuis un demi-siècle, notre histoire s'interpénètre également de nombreux plans et actes d'étrangers, de travailleurs immigrés et d'enfants d'étrangers nés sur notre sol. Leur histoire et aussi devenue la «monnaie courante» de notre histoire à nous. Toutes deux font intégralement partie d'un processus de civilisation commun. Je voudrais à présent parler de cet ordre d'interpénétration particulier.

2. «la civilisation... n'est pas encore terminée»

(D'Holbach, *Système social*, 1774).

C'est par cette citation que N. Elias fait débiter (p. 11) et conclut (p. 717) son ouvrage sur la civilisation occidentale.

Si nous faisons nôtre cette phrase, nous devons nous demander comment l'interdépendance entre individus — condition de l'existence individuelle de chacun d'entre nous — se constitue aujourd'hui en Flandre et quelles sont ses caractéristiques spécifiques. A ce sujet, on pourrait poser deux questions. La première: quels sont les aspects spécifiques de notre identité culturelle, de notre «civilisation belgo-flamande» qui ont coloré l'histoire de l'immigration, vieille déjà de près d'un demi-siècle? La seconde: comment l'histoire de l'immigration a-t-elle modelé la sociogénèse et la psychogénèse de notre culture, de nos comportements, de notre façon de voir?

Quant à la première question, je souhaiterais aborder deux situations: la première touche à la relation (typique) entre culture et état (et formation de l'état) en Belgique, la seconde à l'histoire coloniale et à la façon dont elle a été perçue.

Quant à la deuxième question, je voudrais mettre en avant quelques caractéristiques de l'histoire de l'immigration qui me paraissent d'une importance particulière pour l'évolution ultérieure de notre civilisation commune.

2.1. la belgique: des cultures et des «piliers» (zuilen) bien profilés au sein d'un état insaisissable

Dans de nombreux textes officiels relatifs aux migrants et aux minorités, le concept d'intégration (et non d'assimilation) est proposé comme un objectif: «les immigrés doivent (pouvoir) s'intégrer». Mais rarement ou jamais, on ne spécifie comment cette intégration doit se faire.

Un état doté de deux communautés culturelles, de trois régions, de trois langues nationales, de neuf provinces et de quelques centaines de communes, un pays dont les frontières linguistiques sont contestées et qui est truffé de nombreuses autres frontières, est un monstre inconnu et incontrôlable pour tous ses habitants, qu'ils soient belges ou étrangers.

Dans beaucoup de pays, la capitale est le symbole de ce que peut représenter un état ou une civilisation. Paris, Rome ou Londres sont les symboles de la France, de l'Italie, de la Grande-Bretagne. Mais Bruxelles n'est guère plus qu'une confédération de quelque dix-neuf baronnies communales où de nombreuses sociétés nationales ou internationales, tant privées que publiques tiennent leur cour.

Les réformes successives de l'état que nous connaissons depuis plus de 20 ans, sont un processus ininterrompu de réajustements, une désintégration et réintégration constantes d'institutions et de compétences.

A cela s'ajoute le rôle prédominant des différentes familles ou «piliers politiques» — ou, comme les appelle Luc Huyse, des «concerns politiques» (4) — qui contrôlent l'accès à l'état, ainsi que celui de l'*autonomie communale* qui élève les collèges des bourgmestre et échevins au niveau des principautés locales.

Dans de telles circonstances, il faut faire preuve d'une incroyable virtuosité pour mériter le label d'«intégré» — ou, pour employer les mots d'Elias, de «civilisé» ou de «cultivé». A supposer par ailleurs, que l'on puisse trouver un critère permettant de mesurer le «niveau d'intégration».

Mais s'il est impossible de mesurer le niveau d'intégration d'un individu, faute d'un instrument approprié, il faut bien constater que l'«opinion publique» évalue certains comportements et résultats de comportements de façon plus positive que d'autres. Parmi ces résultats, on peut citer:

- l'acquisition d'un certain bien-être économique, financier ou commercial
- la maîtrise de l'une des langues nationales;
- l'accès et la participation (active) aux institutions de l'une des «familles» politiques existantes (écoles, syndicats, organisations socio-culturelles, etc.).

S'il parvient à ces résultats, l'immigré ou l'étranger domicilié (depuis longtemps) en Belgique peut être tenu pour «intégré». Mais n'oublions pas que selon la loi de l'acquisition de la nationalité belge par option, l'immigré doit faire la preuve d'une volonté d'intégration suffisante (s'il veut devenir belge) et pas seulement par une déclaration mais aussi par des comportements. Le caractère insaisissable de la «spécificité belge» ne va certainement pas l'y aider.

2.2. *l'amnésie du passé colonial*

Comparée aux autres pays colonisateurs occidentaux, la Belgique constitue un cas exceptionnel. Dans tous les pays d'Europe occidentale qui ont eu des colonies et où vivent d'importantes communautés d'immigrés, il existe un lien explicite entre l'immigration et la colonisation. C'est le cas des Moluquois, des Antillais et des immigrés en provenance du Suriname aux Pays-Bas, des Hindous et des Pakistanais en Grande-Bretagne, des Antillais, Algériens, Tunisiens et Sénégalais en France...

Toutes les anciennes métropoles coloniales sont peuplées de ressortissants des colonies. La Belgique fait notablement exception à cette règle. L'état belge n'a jamais autorisé, depuis l'annexion du Congo en 1908, les indigènes — même les indigènes qui bénéficiaient du statut d'«évolués» — à venir s'établir en Belgique.

Or, il est manifeste que la problématique des immigrés résidant dans les pays anciennement colonisateurs est toujours influencée par le passé colonial de ces états. Les documents officiels sur la question des minorités datent, aux Pays-Bas, des prises d'otages par des Moluquois (d'anciens soldats de l'armée des Indes néerlandaises ou KNIL — Koninklijk Nederlands Indisch Leger) (5). Le statut des étrangers en France et en Grande-Bretagne louvoie entre les écueils de la «citoyenneté» française et du «British Commonwealth Citizenship» (6). Et lorsque E. Balibar écrit que «le racisme en France est d'essence coloniale, non au sens d'une "survivance" du passé, mais au sens d'une production continuée de rapports actuels.» (E. Balibar, 1984, p. 1745), nous ne pouvons que constater que la Belgique a échappé à ce phénomène, de manière quasi miraculeuse.

Pourtant, en creusant la question, il est possible de donner une série d'indications sur la façon dont le passé colonial — quelque inconsciente que soit sa présence dans la mémoire collective — continue d'influencer l'histoire de l'immigration dans notre pays. J'en citerai six.

2.2.1. L'absence quasi permanente, dans le passé, d'un débat colonial a différé ou occulté en Belgique le débat sur les civilisations et cultures non occidentales. Par comparaison avec les Pays-Bas, la France ou la Grande-Bretagne, « ni le Parlement, ni l'opinion publique ne se préoccupent véritablement de la politique coloniale » (7). On ne trouve ainsi aucune trace en Belgique des discussions que suscita par exemple aux Pays-Bas la colonisation à la fin du XIX^e siècle — et qu'immortalisa Multatuli dans « Max Havelaar of de koffieveilingen der Nederlandse Handelsmaatschappij ». C'est depuis 1920 déjà que l'on débat aux Pays-Bas de l'« idéal de la politique d'émancipation éthique » par assimilation de l'élite indonésienne à la culture occidentale et par la collaboration entre Indonésiens et ressortissants des Pays-Bas, sur pied d'égalité, dans des liens institutionnels communs.

De telles discussions n'apparurent chez nous que beaucoup plus tard, quelques années seulement avant l'indépendance et surtout après la publication en 1956 du « plan de décolonisation en trente ans » de A.J. Van Bilsen (8).

Dès qu'eut pris fin le débat au Parlement sur l'annexion (1908) et que le P.O.B. eut adopté des positions anti-coloniales, la colonisation et l'implantation de notre civilisation furent confiées à :

— l'administration publique, en ce qui concerne l'ordre public et la sécurité

— l'église catholique et les ordres religieux pour l'enseignement, la santé publique et le bien-être social et culturel; les sociétés industrielles et commerciales privées pour le développement de l'économie et de l'emploi (9).

Je voudrais encore souligner quelques autres traits importants de ce passé colonial, qui inspirent certains aspects de notre politique actuelle en matière d'immigration. Ce passé colonial a été admirablement analysé par Crawford Young dans sa thèse de doctorat « Politics in Congo » présentée en 1965 à l'université de Princeton (USA). La traduction abrégée de cet ouvrage est parue au CRISP sous le titre « Introduction à la politique congolaise ». Nous nous baserons sur cet ouvrage pour les paragraphes suivants :

2.2.2. Le platonisme (politique), à savoir l'idée que, grâce à une administration bien gérée et à la généralisation d'un enseignement de base

et d'un bien-être minimal, il sera possible de bloquer l'évolution (et l'émancipation) politiques des ressortissants colonisés (10). Les Congolais ont besoin de prospérité matérielle, de biens de consommation (football et vélos) et non de liberté.

Ce platonisme politique va de pair avec une absence totale — tant pour les Belges que pour les Congolais — de toute forme de participation politique. Ni les Belges, ni les indigènes n'ont jamais voté au Congo.

Le fait que les étrangers ne bénéficient toujours pas du droit de vote en Belgique trouve assurément son parallèle dans notre histoire coloniale.

2.2.3. La croyance en une «édification par la base». Le niveau local, la commune locale est le lieu le plus indiqué pour faire avancer l'évolution. C'est là que doit être dispensée l'éducation, y compris l'éducation socio-politique. Pour reprendre les termes de Young, «la valeur mystique que les Belges attribuent aux institutions locales...» «cette mystique de la commune dépositaire des vertus civiques du peuple» (11). Mais la construction de cette structure de participation locale (rurale ou urbaine) allait prendre des années et des années. La participation locale ne fut jamais systématiquement poursuivie ni généralisée et ne donna jamais lieu à la mise en place d'une participation à un niveau politique supérieur.

Le parallélisme entre l'épopée actuelle des conseils consultatifs communaux pour immigrés et le décret du 26 mars et du 10 mai 1957 imposant la création au Congo de comités et conseils consultatifs urbains et ruraux sur base de véritables consultations populaires, est frappant et pourrait faire l'objet d'une étude approfondie.

2.2.4. L'absence d'une formation et d'une politique d'éducation supérieure. Après un demi-siècle de colonisation, l'enseignement moyen général et a fortiori l'enseignement supérieur étaient toujours inexistantes pour les noirs, ou ne leur furent jamais accessibles que quelques années avant l'indépendance. La formation de l'élite — pour autant donc qu'il y en eût une — était expressément confiée à l'establishment catholique, aux évêchés et aux ordres religieux (12). On trouve également des traces de cette situation dans l'histoire de l'immigration. Les premiers porte-paroles des communautés immigrées ont été des aumôniers et des prêtres italiens, polonais, espagnols. Ils bénéficiaient d'ailleurs à cette fin d'un subside qui leur était alloué par le ministère de l'Emploi et du Travail. Aujourd'hui encore, l'enseigne-

ment et l'éducation des enfants d'immigrés sont souvent assurés par des prêtres et religieux catholiques.

2.2.5. *La désaffection des élites.* Un statut d'«évolués» (les indigènes inscrits ou immatriculés) a ainsi été institué. Il fut la source de nombreuses frustrations tant dans le chef de ceux qui ne pouvaient en bénéficier — parce qu'il n'était attribué qu'au compte-gouttes, après une enquête sur le degré de «civilisation» du demandeur — que pour ceux qui obtenaient ce statut et ne parvenaient pourtant pas à arracher de nouveaux droits et de nouveaux avantages (13). Il est également caractéristique que les prêtres congolais aient toujours refusé d'introduire une demande d'immatriculation leur permettant d'être considérés comme des «évolués». Ils jugeaient un tel statut indigne d'eux.

Enfin, les candidats à l'immatriculation étaient soumis à une enquête qui était censée vérifier leur degré d'imprégnation de civilisation européenne (14). Leurs habitations étaient fouillées afin d'y repérer tout ce qui pouvait être incompatible avec les impératifs d'une vie civilisée, et les demandeurs étaient soumis à un interrogatoire serré de la part du juge principal du tribunal provincial. Cette audience servait à établir le niveau de civilisation du Congolais. Le statut d'évolué fut ainsi refusé à Patrice Lumumba, dont la maturité avait été jugée insuffisante.

L'article 15 § 2 du Code de la nationalité belge (Loi du 28 juin 1984 — M.B. 12.7.1984) nous montre que de telles pratiques coloniales, relatives à l'examen de l'«état de civilisation», ne sont toujours pas éradiquées. La nationalité belge n'est en effet attribuée (par option) à un étranger que si le tribunal a jugé que «*la volonté d'intégration du déclarant est suffisante*». La volonté d'intégration doit être démontrée par un certain nombre d'actes volontaires dont on ne trouve nulle part de définition précise. L'analogie entre la «volonté d'intégration» et la conception coloniale de l'«état de civilisation» est assez étonnante.

2.2.6. Enfin, il existait dans notre colonie une «*coulour bar*» manifeste. La ségrégation spatiale des quartiers africains, l'impossibilité — à quelques exceptions près — pour les jeunes Africains de fréquenter les écoles européennes et l'enseignement supérieur, l'accès très difficile à la fonction publique (aux niveaux inférieurs), les salaires et traitements inférieurs payés pour des emplois identiques à ceux des Belges aux Africains, l'inégalité du traitement réservé par les tribunaux aux Africains et aux Européens, la croyance persistante de ces derniers en une «infériorité innée des noirs».. sont les différents domaines, bien connus du reste, où se manifestait la discrimination entre races et couleurs de peau.

Pour la Belgique, la pratique de la ségrégation et de la discrimination en matière de logement, d'enseignement, d'emploi, de justice et de rapports sociaux en général, n'est donc pas un phénomène neuf provoqué par l'arrivée d'immigrés turcs ou marocains. Il s'agit d'anciens modèles de comportement, intégrés dans la tradition de la «civilisation belge» et qui réapparaissent dès que cette civilisation entre en contact avec d'autres.

Dans la première partie de cet exposé deux points ont été développés de manière plus approfondie : le premier concerne la façon très spécifique dont la société belge a conçu dans le passé sa soi-disant «œuvre civilisatrice» vis-à-vis d'autres cultures ou civilisations, le second concerne les aspects peu homogènes, ambigus et insaisissables des concepts de civilisation et de culture en Belgique.

Comment ces situations ont marqué de leur empreinte le processus d'immigration dans notre pays fait l'objet du paragraphe suivant.

3. l'histoire de l'immigration, fondement de l'histoire de Belgique

C'est dans les années trente que l'immigration de travailleurs étrangers débute. Après un demi-siècle, plus de 10% de la population est constitué d'étrangers. Mais de cette évolution démographique et économique peu d'historiens sont conscients. Dans un ouvrage récent (1987) sur l'histoire sociale de la Belgique entre 1944 et 1985, Robert Vandeputte ne dit rien de l'immigration et de la mise au travail de quelque 200.000 étrangers (16). Dans la dernière déclaration gouvernementale, une longue introduction est consacrée à l'évolution démographique et au vieillissement de la population mais on n'y trouve rien sur le rôle de la population immigrée dans le développement démographique et socio-économique du pays. Certaines mesures sont pourtant annoncées en ce qui concerne l'émancipation de groupes spécifiques — dont les immigrés et les réfugiés politiques (17). Karel Van Isacker, par contre, fait mention des immigrés dans son ouvrage «Mijn land in de kering» (Mon pays à la charnière de son histoire) (Tome II, pp. 177-178) (18).

On peut se demander si l'histoire de l'immigration ne devient pas l'objet, tout comme la colonisation, d'une amnésie collective. Ou faut-il que ces faits soient systématiquement refoulés parce qu'ils rappellent des moments peu glorieux de notre civilisation ?

Il semble néanmoins évident que notre pays s'engage sur la voie d'une certaine pluralité ethnique et du «multiculturel». Depuis une

dizaine d'années, l'islam est reconnu en Belgique en tant que religion officielle. D'importantes communautés immigrées habitent dans toutes les grandes villes belges et dans les chefs-lieu de province: 30.135 Marocains et 30.691 Turcs en Flandre (recensement de mars 1981) (19). Dans plusieurs secteurs industriels importants (charbonnages, sidérurgie, construction, textile) ainsi que dans les services (horeca, commerce, soins aux personnes), les employeurs ont fait largement appel à des étrangers pour les travaux non qualifiés, pénibles, sales ou de nuit. Les années de crise n'ont pas réduit la part des étrangers dans l'emploi et les services (20).

Sans l'augmentation naturelle du nombre d'étrangers, le recul démographique serait encore plus grand en Belgique, de même que le vieillissement de la population.

Point n'est besoin d'avancer toutes ces constatations de nature démographique, économique, urbanistique ou culturelle pour démontrer qu'il est impossible de ne pas tenir compte de l'existence des minorités étrangères et des immigrés dans l'histoire de ces cinquante dernières années.

Et cependant, c'est l'ignorance qui reste de mise et l'opinion publique se pose continuellement des questions sur «comment se fait-il que les immigrés soient ici, etc. etc.?». Répétition obsessionnelle.

Pourquoi les immigrés trouvent-ils si mal leur place dans l'histoire de notre pays?

Je voudrais faire à ce sujet les remarques suivantes:

1) Il est toujours difficile de reconnaître socialement une situation issue d'une décision que beaucoup n'ont pas voulue. En 1945, avant d'envoyer 60.000 prisonniers de guerre allemands puis 70.000 Italiens dans les charbonnages, le gouvernement de l'époque proclame qu'il ne fera plus appel à des étrangers pour l'extraction du charbon (21). Mais, sous la pression de la «reconstruction nationale», du «nouvel essor industriel», de la «production bon-marché destinée à l'exportation», de l'«impossibilité de payer aux Belges des salaires plus élevés», on déroge très vite à ces principes et on envoie à nouveau des «non-Belges» travailler dans les charbonnages. Les syndicats n'ont pas pu empêcher cette manipulation du marché de l'emploi — si tant est qu'ils s'y soient opposés. L'immigration d'après-guerre se déroule sur fond de défaite syndicale (en particulier celle des syndicats de mineurs), et cette défaite est, aujourd'hui encore, déniée et refoulée. Faute d'une sorte de «psychanalyse de l'inconscient collectif» qui ren-

drait à nouveau possible la discussion de la «réalité historique», l'histoire de l'immigration — comme d'ailleurs l'histoire coloniale — continuera d'être représentée de manière mythique, et donc mystifiée: la Belgique étant un «pays généreux, noble, riche et civilisé qui partage ses emplois avec des pauvres étrangers sous-développés qu'on appelle aussi «immigrés».

2) Aussi longtemps que les étrangers restaient isolés et confinés dans les charbonnages et les cités minières, les immigrés pouvaient être identifiés à un segment spécifique de la classe ouvrière. Mais la fermeture des mines et la demande de travailleurs non qualifiés dans de nombreux autres secteurs et services ont «urbanisé» le processus d'immigration. D'autres classes sociales se sont dès lors trouvées en contact avec les immigrés et placées face à eux en position de concurrence pour obtenir les ressources rares de l'état de droit social (logement, santé, enseignement, considération sociale, succès économique, etc.). Dans la lutte pour la répartition de ces ressources, de nombreuses couches et classes sociales de la société belge sont confrontées à l'immigration. Celle-ci n'est plus seulement un problème d'emploi, mais aussi un problème urbain. La ségrégation spatiale, contrôlable, des indigènes du Congo au cours de la période coloniale ne peut plus être appliquée ici de manière aussi efficace. Ce qui ne veut pas dire que cette ségrégation spatiale n'existe pas, surtout dans les mentalités. Certains quartiers sont qualifiés de «ghettos» ou «casbahs» et considérés souvent comme une menace pour l'ordre public et la sécurité, sans qu'il y ait en ce sens des preuves objectives.

Et on ne souhaite certainement pas intégrer à l'histoire nationale, communale ou locale ce qui s'y «déroule».

3) Enfin, dès que des communautés nationales, culturelles et/ou religieuses se mettent à «vivre leur vie», la communauté dominante qui les accueille peut se sentir menacée. E. Roosens a démontré clairement comment les soi-disant minorités peuvent utiliser les micronationalismes et les idéologies ethniques comme leviers pour améliorer une position sociale de classe inférieure et se hisser au niveau du groupe dominant (22).

La civilisation et la culture belgo-flamandes ne sont apparemment pas de taille à maîtriser ce phénomène. Les nombreux pactes, conclaves et accords n'ont pas mis fin à la lutte pour la souveraineté territoriale et culturelle en Flandre. Et la communauté flamande craint qu'en donnant à nouveau droit d'existence à d'autres langues et cultures sur son territoire, elle permettra à l'aristocratie et à la bourgeoisie francophones de reconstituer leur hégémonie culturelle en Flandre.

Pour empêcher cela, elle limite fortement les possibilités de développement d'autres langues et cultures (non-flamandes). Le problème de l'immigration se pose donc, en Flandre, de façon encore plus paradoxale. La lutte d'émancipation qu'a menée le peuple flamand depuis le XIX^e siècle (één land, één volk, één taal — un seul pays, un seul peuple, une seule langue) a rendu ce peuple beaucoup plus sensible que les autres communautés culturelles, aux aspirations des populations à préserver leur identité culturelle. Mais, du même coup, il peut difficilement tolérer que s'installent sur son territoire d'autres langues et cultures qui risqueraient de compromettre ses anciennes victoires.

Il ressent comme une menace la francisation que traînent dans leur sillage, volontairement ou non, et qu'il y ait ou non manipulation, les travailleurs étrangers. Le cas s'est déjà présenté jadis lorsqu'on s'est mis à exploiter les charbonnages campinois. K. Van Isacker écrit à ce sujet: «Une vague de travailleurs étrangers provenant de Pologne, d'Italie et de Tchécoslovaquie a favorisé l'influence francisante des écoles libres des "cités"» (23).

Le débat mené aujourd'hui de manière mi-publique, mi-confidentielle dans l'enseignement flamand à Bruxelles porte également sur ce point. Les enfants flamands ne sont plus francisés par l'enseignement en langue française: ce sont les écoles flamandes qui se francisent du fait des enfants francophones (belges) désireux d'échapper aux écoles fréquentées par de nombreux enfants d'immigrés, ou de connaître bien deux langues nationales, élément que les parents estiment indispensable pour un emploi ou une promotion future.

Enfin, la renaissance de l'ethnicité a aussi une dimension religieuse. Alors que «le peuple de Dieu» voit ses rangs s'éclaircir dans nos villes et campagnes flamandes, on construit de nouvelles mosquées dans certains quartiers urbains. Cette évolution est observée avec énormément de suspicion et de crainte. Nous ne pouvons assurément pas trouver dans notre passé colonial des éléments qui nous permettraient d'adopter une attitude plus ou moins appropriée. Les pays voisins, France, Pays-Bas, Angleterre sont entrés bien auparavant, dès la période de colonisation, en contact avec d'autres religions: l'islam, le bouddhisme, l'hindouisme etc. La manière dont nous sommes en train d'institutionnaliser l'islam témoigne de la confusion qui préside à nos réactions.

Ainsi avons-nous reconnu l'islam en tant que religion (loi de 1974 - M.B. du 23 août 1974 et A.R. du 4 mai 1978) mais on attend toujours les arrêtés d'exécution (depuis plus de quinze ans). Cette attitude est

en contradiction flagrante avec les principes diffusés par les pouvoirs publics : « intégration dans le respect des valeurs, cultures et identités propres ».



L'histoire de l'immigration connaît depuis plus de cinquante ans un développement culturel, urbain et industriel ininterrompu. Dans ce domaine apparaissent ainsi de nouveaux comportements et attitudes que nous estimons toujours étrangers à notre culture et notre civilisation.

4. conclusion: mon pays à la charnière de son histoire

K. Van Isacker, auquel j'aime me référer, écrit à l'antépénultième page de son ouvrage « Mijn land in de kering »: « l'histoire est un mouvement cyclique permanent de civilisations qui se succèdent, croissent puis disparaissent. Le déclin dont nous sommes les témoins a cependant un aspect inquiétant: il va de pair avec la dissolution d'un régime mondial *sans qu'il y ait perspective de relais*. Comment quitter cette course à l'abîme alors que n'existe aucune force susceptible de faire naître une vie nouvelle? » (Tome II, p. 237).

La vision de Van Isacker est exprimée sous forme d'euphémisme: elle n'est ni positive, ni optimiste.

Je voudrais pourtant défendre ici la thèse qu'un relais possible existe bel et bien... mais je ne suis pas sûr que le « relais » s'effectuera vraiment. Pour cela, une série de conditions doivent être remplies. J'en ai indiqué quelques-unes sur le mode de l'essai. Certaines d'entre elles imprègnent à ce point notre civilisation et notre culture qu'elles sont à peu près aussi ineffaçables que le péché originel et qu'elles seront transmises inconsciemment aux générations suivantes.

Mais la civilisation et l'histoire n'ont rien de fatal. Pour qui peut le voir, le « relais » est là, depuis un demi-siècle déjà. Mais on ne peut le voir si on fait l'économie d'une analyse de type sociogénétique et psychogénétique. La présence d'étrangers, la cohabitation avec de nouveaux citoyens belges, jeunes, nous y invitent. Cette invitation, nous ferions bien de ne pas la décliner, si nous partageons l'avis de D'Holbach lorsqu'il affirmait en 1774 que « la civilisation... n'est pas achevée ».

Bruxelles, août 1988

(Traduction: Serge Govaert — novembre 1988)

(1) Elias, N. (1982) *Ueber den Prozess der Zivilisation*. Cet ouvrage a été traduit en français par Pierre Kamnitzer et publié aux éditions Clamann-Lévy en 1973 sous les titres «La civilisation des mœurs» (Tome I) et «La dynamique de l'Occident» (Tome II). Les extraits cités par l'auteur sont repris de cette traduction (S.G.).

(2) Elias, N., *op. cit.*, pp. 71-73 (Tome I).

(3) Elias, N., *op. cit.*, pp. 188-189 (Tome II).

(4) Huyse, L. (1987), *De verzuiling voorbij*, Kritak, Leuven.

(5) Penninx, R. (1985), *Onderzoek en beleid met betrekking tot minderheden in Nederland*, in: Martens, A., F. Moolaert (red.) 1985, *Buitenlandse minderheden in Vlaanderen-België*, De Nedelandse Boekhandel, Kapellen, pp. 233-254.

(6) Rose, E.J.B. (1969), *Colour and Citizenship, A report on British Rru Relations*, Oxford University Press, London; Rex, J. (1973), *Race, Colonialism and the City*, Routledge & Kegan Paul, London (voir Part II, Colonial migration to Britain 1945-1970, pp. 75-138); Balibar, E. (1984), Sujets ou citoyens? (Pour l'égalité) in: *Les Temps modernes* 425-454, mars-mai 1984, pp. 1726-1754.

(7) Kossmann, E. M. (1986), *De lage landen 1780/1980. Twee eeuwen Nederland en België*, Tome II, 1914-1989, Elsevier, Amsterdam pp. 131-135.

(8) Van Bilsen, J.A. (1959), *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi*, Kraainem, 1959.

(9) Young, C. (1965), *Politics in the Congo*, Princeton University Press; Young, C. (1965), *Introduction à la politique congolaise*, CRISP, Bruxelles.

(10) «Le platonisme, on le trouve dans la distinction sociale et légale nettement établie entre les rois-philosophes belges et la masse des producteurs africains; on le trouve dans cette conception selon laquelle l'éducation a pour but premier la transmission de certaines valeurs morales indiscutables et indiscutées, et intimement liées au statut social et à la fonction de l'individu; on le trouve dans cette croyance que la pensée et le comportement de la masse sont malléables et peuvent être refondus à volonté par une élite bienveillante, sage et parfaitement entraînée; que l'intérêt primordial de la masse est le bien-être matériel et les biens de consommation — le football et la bicyclette — et non la liberté; on le trouve dans cette conviction qu'il est possible, grâce à une administration habile, d'arrêter l'évolution sociale et politique». Young, C. (1965), *op. cit.*, p. 11.

(12) Le premier prêtre noir fut ordonné dès 1917. Young, C. (1965), *op. cit.*, p. 49.

(13) Young, C. (1965), *op. cit.*, pp. 49-69; Verstraete, M. et G. Desolre (1945), *Het Congolees Burgerlijk Recht*, Tome I, Les personnes, Larcier, Bruxelles, pp. 51-55.

(14) «... il ne fallait pas seulement avoir reçu une instruction scolaire européenne, mais il fallait montrer par ses actes que l'on était pénétré de civilisation européenne et qu'on y conformait sa vie». Young, C. (1965), *op. cit.*, p. 56.

(15) Young, C. (1965), *op. cit.*, pp. 57-69.

(16) Vandeputte, R. (1987), *Sociale geschiedenis van België 1944-1985*, Lannoo, Tielt.

(17) *Déclaration gouvernementale prononcée devant le Parlement le 10 mai 1988*, Inbel, Bruxelles, 1988.

(18) Van Isacker, K. (1983), *Mijn land in de kering*, Deel 2, De enge ruimte 1914-1980, DNB, Antwerpen, pp. 177-178.

(19) Van Loock, L. (1988), *De Islam in Vlaanderen*, in *Leven als Moslim in België*, EPO Dossier, Berchem, p. 197.

(20) Moolaert, F. en A. Martens (1988), *La main-d'œuvre étrangère dans l'économie belge (1970-1981) a-t-elle accru la flexibilité de l'emploi? Une analyse par groupes socio-professionnels*, CNRS, Paris (à l'impression).

(21) «D'autre part, on peut se demander s'il n'y a pas de très gros inconvénients à voir se fonder sur le sol national des colonies étrangères importantes, desquelles dépendrait l'activité d'une de nos principales industries (les charbonnages)... » *Revue du Travail* (1945) 4-5, pp. 118-119.

(22) Roosens, E. (1986), *Micronationalisme. Een antropologie van het etnische réveil*, Acco, Leuven.

(23) Van Isacker, K. (1983), *Mijn land in de kering*, Deel 2, pp. 57-58.



le naturel revient au galop : évocation de quelques défaillances dans l'analyse du préjugé raciste

marcelle stroobants (*)

S'il est vrai que le contexte de récession économique et de chômage massif favorise, comme on l'entend beaucoup dire, la recrudescence de manifestations racistes, et si les pratiques xénophobes de certains pouvoirs locaux coïncident avec le début de la crise, l'origine de ces résurgences reste à interpréter.

Une telle formulation peut en effet recouvrir différents points de vue selon que l'on cherche à situer le préjugé raciste dans son contexte social ou que l'on considère la crise comme simple déclencheur d'une tendance fatale, continue et latente. Car l'idée qu'évoque le terme de résurgence est bien l'image d'un flux dont la source se perd dans la nuit des temps, et avec elle, la singularité du racisme.

Nous voudrions montrer que l'assimilation du racisme à une « pente naturelle » constitue une opinion courante, une conception largement partagée, y compris par les représentants des sciences sociales et biologiques, amenés à témoigner contre les prétentions de la doctrine raciste. Nous voudrions surtout souligner le risque que cette argumentation — aussi bien intentionnée soit-elle — ne déforce au contraire la cause qu'elle est censée servir.

un peu d'histoire nous éloigne de la société, beaucoup nous en rapproche.

L'idée de résurgence d'une tendance continue constitue elle-même un argument récurrent dans l'interprétation des origines du racisme; un détour par les textes classiques permet de saisir le fondement des raisonnements en présence. Il existe, en effet, dans la littérature consacrée aux origines du racisme, une alternative, trop peu souvent tranchée, entre une perspective « universaliste » et une

(*) *Marcelle Stroobants est assistante à l'Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles.*

approche historique. Un bon exemple de cette polarisation des perspectives apparaît déjà dans la série de brochures publiées dans les années cinquante par l'Unesco, et consacrées à la question du racisme dans le monde.

La première position consiste à interpréter la réaction raciste comme une attitude d'hostilité, de rejet de l'« autre », attitude tellement ancienne et tellement courante dans diverses sociétés qu'elle constituerait un trait quasi universel. L'universalité d'une telle attitude est alors attribuée à une disposition naturelle, inhérente à tout individu, voire même partagée par plusieurs espèces animales.

La seconde position caractéristique adopte une définition plus stricte de la réaction raciste; celle-ci n'est plus assimilée à une forme générale d'hostilité mais analysée comme le produit d'une doctrine spécifique, élaborée dans une société particulière et dans des conditions historiques déterminées.

Curieusement, Claude Lévi-Strauss (1) apparaît comme le représentant de la première position, lui qui est le premier à dénoncer le biais de l'ethnocentrisme, qui consiste à comparer et jauger les traits de différentes sociétés à la lumière des valeurs de sa propre culture. De fait, sa contribution apparaît pour le moins ambiguë, sinon contradictoire. Ambiguïté d'abord, dans la définition de l'objet: le racisme constitue-t-il une variété de l'ethnocentrisme, la réfutation du second suffit-elle à ébranler le premier? Contradiction ensuite: le procédé qui consiste à fonder une idée générale de l'homme sur la comparaison de systèmes culturels différents est celui-là même qu'il conteste dans sa critique du relativisme culturel.

Lévi-Strauss soutient en effet que l'attitude qui consiste à répudier les cultures différentes et à dénier à l'« autre » l'identité humaine est non seulement « un point de vue naïf, profondément ancré chez la plupart des hommes », et qui « repose sans doute sur des fondements psychologiques solides », mais en outre, qu'il s'agit « justement » de « l'attitude la plus marquante et la plus distinctive » des populations qualifiées de « sauvages » et déconsidérées sous l'effet de cette naïveté même.

Peut-on cependant assimiler le « barbare » du Grec ancien à l'« oeuf de pou » de l'Esquimau, ou à toute autre catégorie d'exclusion sans reproduire le mode de comparaison relativiste que conteste, au demeurant, l'auteur ? Peut-on traiter comme équivalentes ces classifications sans perdre le sens de la relation que chacune entretient avec son propre contexte culturel ? Peut-on les réduire à une disposition géné-

rale sans rendre indifférentes les différences ainsi traitées? Dire que cette attitude est à la fois naïve, latente, générale et précisément typique des peuples dits sauvages, n'est-ce pas reconsidérer cette pensée sauvage comme le grand enfant de la civilisation, à la manière de l'évolutionnisme? Peut-on enfin laisser entendre que ces exclusives s'assimilent à des formes de racisme ou en constituent les pré-curseurs?

On s'explique d'autant moins la tournure prise par la réflexion de Lévi-Strauss qu'il a lui-même contesté les généralisations fondées sur une réduction des spécificités culturelles à un commun dénominateur qui n'a de commun que d'être envisagé de l'extérieur. L'auteur reconnaît aussi que la notion d'humanité «est d'apparition fort tardive et d'expansion limitée»; or, on le verra, cette notion d'identité de l'espèce constitue précisément un élément constitutif de la notion de race.

Dans la série des intervenants sollicités par l'Unesco, un autre ethnologue, Michel Leiris, se singularise comme représentant de la seconde position(2).

«La première constatation à laquelle on est amené par l'examen des données que nous fournissent l'ethnographie et l'histoire, c'est que le préjugé racial n'a rien de général et que son origine est récente. Certes, dans mainte société qui entre dans le champ d'étude des ethnographes, il existe un orgueil de groupe; mais ce groupe, s'il se tient pour privilégié par rapport aux autres groupes, ne se pose pas comme une «race» et ne dédaigne pas, par exemple, se fournir en femmes parmi les autres groupes ou de sceller avec eux, des alliances occasionnelles; beaucoup plus que le «sang», ce qui fait son unité ce sont les intérêts communs et les activités menées en associations. (...) Ceux que les Grecs qualifiaient de «barbares» n'étaient pas regardés comme inférieurs racialement mais comme n'ayant pas atteint le même niveau de civilisation que les Grecs.»

L'analyse des racines économiques et sociales du préjugé raciste confirme sa spécificité historique et rend caduque l'interprétation de ses résurgences en termes de nature humaine ou de pente naturelle. Le travail qu'a réalisé Colette Guillaumin(3) constitue de ce point de vue une contribution décisive, de telle sorte que les confusions entre racisme, agressivité et hostilité pure et simple paraissent désormais insoutenables. Il en ressort que la notion de race est apparue dans une configuration sociale très particulière requérant la combinaison de trois ingrédients:

- les acquisitions de la philosophie des lumières: la reconnaissance de la diversité des cultures et de l'unité de l'espèce humaine.
- le développement des sciences — biologie et anthropologie physique — au XIXe siècle et tout particulièrement de la théorie évolutionniste.
- l'industrialisation, la prolétarianisation et la colonisation.

L'importance de la contribution du XVIIIe siècle est à l'oeuvre dans le postulat fondamental de la théorie raciste, l'intention d'expliquer la variété des formes culturelles par la variété des formes physiques au sein d'une même espèce.

Que la notion de race n'ait pas de valeur scientifique ne suffit pas à désamorcer les attitudes racistes. Pour en saisir le mécanisme et en contrer les effets, il faut bien voir que les critères de connaissance et même de perception importent peu dans une telle doctrine.

La notion de race «est une idée construite et lentement construite, à partir d'éléments qui peuvent être des traits physiques aussi bien que des coutumes sociales, qui peuvent être des particularités d'ordre linguistique aussi bien que des institutions juridiques, et qui baptisés «race», sont regroupés et homogénéisés sous le décret que toutes ces choses sont en définitive des phénomènes biologiques.» (4)

Ce qui caractérise spécifiquement la démarche raciste, ce n'est pas la nature de l'objet, ni le passage à l'acte — la doctrine raciste peut se passer de la conduite — ni même la disposition hostile — l'attitude raciste peut prendre la forme de la fascination — ce qui la définit exclusivement, c'est la double opération qui consiste à «biologiser» des différences sociales ou culturelles et à attribuer un statut particulier à la désignation qui en résulte.

Reconnaître cette double dimension symbolique et stratifiante du racisme permet alors d'établir les deux conditions nécessaires et suffisantes pour l'identifier: la désignation biologique de la différence d'une part, et le statut ou le traitement particulier de cette différence, d'autre part. Remarquons, avec Guillaumin, que

«la désignation est temporellement postérieure à l'idée de diversité socio-culturelle, et logiquement antérieure dans la mesure où elle assume l'expression de la justification métaphysique de ces diversités. Elle est à la fois signe et justification.» (1972, p.67)

Cette définition plus stricte est également plus souple : dans la mesure où la référence biologique ou physique y est purement imaginaire ; on peut alors qualifier de raciste toute forme de biologisation d'une disparité sociale, quel que soit le groupe (étrangers, femmes, déviants, aliénés, etc.) qui en fait les frais.

Ce type d'élargissement de la portée d'une définition ne se ramène pas à la confusion universaliste dénoncée initialement puisqu'aucune répulsion innée n'est ici invoquée ; le racisme procède au contraire d'une reconstruction de la diversité dans l'identité, d'une élaboration collective qui a eu recours aux instruments théoriques de la biologie pour penser et désigner la différence sociale qu'il s'agissait de justifier. C'est dire que cette différence n'est pas anodine puisqu'elle est « socialement opérationnelle », puisqu'elle dépasse la diversité individuelle et justifie le traitement particulier d'un groupe, élite ou minorité. C'est dire aussi que la perception physique de la différence n'a qu'un rôle accessoire dans le déclenchement du réflexe raciste ; s'il est vrai que la « visibilité » de certains étrangers peut susciter des réactions de xénophobie plus immédiates que la nationalité effective, les traits physiques ne sont pas la cause de la conduite raciste mais le signal déclencheur.

On peut retrouver cette confusion dans certains raisonnements sociologiques qui s'attachent à repérer les signes extérieurs de la « race » — ou de toute autre catégorie d'exclusion — supposés « responsables » des manifestations discriminantes. Par exemple, au cours d'un colloque consacré à la notion de seuil de tolérance, un participant s'est ainsi fourvoyé en tentant d'interpréter les phénomènes d'intolérance des Suédois vis-à-vis des Finlandais, et de s'étonner : « il n'y a pas de racisme puisqu'ils sont pratiquement de la même race... » (5)

Un autre exemple très parlant, nous vient des recherches en « Intelligence Artificielle » et tout particulièrement du projet où il s'agirait d'« apprendre » à une machine ce qu'est le racisme en lui fournissant une liste de traits distinctifs. Discuté au cours d'une rencontre interdisciplinaire, ce cas de figure a été récusé avec un argument décisif : « Le véritable racisme tient à ce qu'à un grand blond aux yeux bleus, on dise : « Toi tu es sûrement un juif déguisé. » Là s'introduit le fait que c'est ailleurs que dans la liste des items identifiables que le sujet raciste prélève un trait et l'inclut, même si aucun objet du monde ne vient lui répondre. » (6)

contribution des biologistes à l'interprétation des faits sociaux.

Dans la mesure où la science, biologique principalement, est interpellée par les théoriciens du racisme, elle se doit de se prononcer sur la pertinence de leurs assertions. C'est ce que font régulièrement ses porte-parole officiels, amenés à dénoncer l'inanité de la catégorie «race» en biologie humaine.» (7) Pour un généticien, le concept de race humaine ne correspond à aucune réalité objective: les classifications de groupes humains selon la fréquence de tel ou tel caractère biologique ne se recouvrent pas. Pour qu'une différenciation en races humains ait été possible, il aurait fallu que l'espèce soit soumise aux mêmes conditions de temps et d'espace que de nombreux animaux, c'est-à-dire que des groupes demeurent géographiquement séparés, sans échanges importants, pendant quelques millions d'années.

La démonstration de l'inconsistance scientifique d'un concept ne suffit cependant pas à en abolir l'usage, et encore moins à renverser le préjugé qui la fonde. Même chez les biologistes, l'unanimité n'est pas parfaite. Stephen Gould (8), par exemple, mentionne deux cas de biologistes, G. Bogue et Th. Dobzhansky, déclarant en 1962 que la race est un «fait de nature». Ce type de déclaration semble encore plus courant en anthropologie physique à en juger par le dossier constitué par M. Blanc. (9)

Or, bien que les sciences naturelles n'aient à endosser ni la paternité, ni la justification de la notion de race, il se trouve pourtant des biologistes disposés à fournir leur propre interprétation du racisme lui-même. Sans doute, la tentation de naturaliser les phénomènes sociaux est-elle plus grande pour un biologiste qui tenterait de généraliser les caractéristiques observées chez les «sociétés» animales.

Ainsi, E.O. Wilson, père fondateur de la sociobiologie n'est pas raciste, au sens banal du terme, mais il va jusqu'à assigner une «efficacité génétique» à la stratégie raciste (10) et laisse entendre que la xénophobie aurait un fondement neurophysiologique. Après avoir décrit les tensions hostiles chez les poules et les macaques rhésus, répertoriées dans la rubrique «xénophobie» au nom d'une analogie classique, Wilson s'intéresse aux réactions «territoriales» chez l'homme:

«Le comportement humain fournit quelques-unes des meilleures illustrations du principe de xénophobie. Les outsiders sont presque toujours source de tensions. S'ils représentent une menace physique, en particulier pour l'intégrité territoriale, ils nous apparaissent comme une

force du mal, monolithique. Des efforts sont alors entrepris pour les réduire à un statut infra-humain, de façon à pouvoir les traiter sans scrupule. Ce sont alors les métèques, les bougnoules, les boches, les cocos, différents de nous, à coup sûr d'une autre sous-espèce, force impitoyablement vouée à notre destruction, qu'il faut contrer de même sans la moindre pitié pour pouvoir survivre. Même les braves Boshimans se désignent exclusivement comme Kung — êtres humains. Situés à ce niveau des "tripes", les processus mentaux d'un être humain et d'un singe rhésus pourraient bien être homologues du point de vue physiologique.» (11)

Alors que Wilson remarque très justement que la menace sociale précède la désignation raciale («sous-espèce»), il fait abstraction de la doctrine, de sa dimension symbolique, et réduit alors le préjugé xénophobe à une réaction des tripes, effectivement bestiale dans certaines de ses manifestations. C'est au prix de cette réduction qu'il peut confondre les comportements hostiles, territoriaux et l'attitude xénophobe, et présenter une apparente synthèse de données éthologiques et ethnologiques, dont le fondement serait génétique. Les prétentions «synthétiques» de la sociobiologie — dont la pertinence scientifique est aussi aisément contestable que celle des autres théories innéistes (12) — reposent donc sur une interprétation universalisante du préjugé raciste poussée à son terme, c'est-à-dire considéré comme une pente naturelle, une stratégie territoriale, communément rencontrée dans le monde animal. Abstraction faite du contexte où ils se produisent, ces comportements sont donc traités comme des universaux, susceptibles d'être commandés par des invariants biologiques.

Singulièrement, le déterminisme biologique se trouve ainsi appelé à expliquer tantôt des tendances générales des groupes, au delà de l'espèce, tantôt des caractéristiques propres à certains groupes au sein d'une même espèce. Au préjugé raciste selon lequel certains groupes seraient naturellement «moins égaux» que les autres, la sociobiologie ne trouve rien d'autre à répondre que : «tous les groupes sont naturellement enclins à se conduire selon ce principe.»

Si le cas de Wilson n'est pas très étonnant, celui d'un autre biologiste, André Langaney, qui s'est illustré par ses critiques du racisme, l'est beaucoup plus. On retrouve en effet, dans un texte exemplaire (13), tous les ingrédients de la naturalisation du racisme : généralisation du comportement hostile chez l'homme et l'animal, confusion entre conduite et doctrine, entre malaise individuel, tensions psychologiques et conflits sociaux. De la même façon que les sociobiologistes traitent

les guerres comme des faits d'agression pure et simple, abstraction faite des raisons pour lesquelles elles se produisent, la catégorie «autrisme» sert de fourre-tout pour assimiler, entre autres, les pratiques de ségrégation et les combats de basse-cour. Appliquée aux situations de promiscuité urbaine, cette confusion aboutit implicitement à restaurer la logique du seuil de tolérance. Si l'auteur reconnaît que dans le comportement raciste, la perception de la différence «a plus d'importance que la différence elle-même», il soutient que «la pire erreur possible serait de croire que le racisme n'est pas une réaction naturelle et qu'on peut le supprimer aussi simplement que définitivement.»

Parce que la «race humaine» n'a pas de définition pour la science biologique, parce que cette nécessaire réfutation scientifique ne suffit pas à supprimer le racisme, est-ce à dire que la biologie elle-même est bien placée pour définir le racisme — faute de la race — et que cette définition naturalisée contribue à éclairer le débat?

Faisant au contraire valoir l'intérêt d'une définition socio-historique du racisme, nous espérons avoir montré qu'à prendre le racisme en patience, comme s'il s'agissait d'une tendance inéluctable, certains intervenants dans ce débat, quelles que soient leurs bonnes intentions, risquaient bel et bien d'en affaiblir les termes.

(1) Lévi-Strauss, C., *Race et histoire*, Gonthier, Paris, 1967, 19-21, (1ère éd. 1952, Unesco).

(2) Leiris, M., *Race et civilisation*, Unesco, Paris, 1951, p.44 (in Cinq études d'ethnologie, Gonthier, Paris, 1969).

(3) Guillaumin, C., *L'idéologie raciste — genèse et langage actuel*, Mouton, Paris-La Haye, 1972.

(4) Guillaumin, C., «Je sais bien mais quand même», *Le Genre Humain*, 1, 1981, p.59.

(5) Voir *Sociologie du Sud-Est*, 5-6, juillet-oct. 1975, pp 176-177. Pour un bilan critique sur ce point, voir aussi: M. Stroobants, «Actualité du biologisme dans l'interprétation des faits sociaux — La notion de seuil de seuil de tolérance», *Critique régionale*, 10-11 (n° spécial consacré à l'immigration), juin 1984.

(6) E. Laurent, in «L'histoire est-elle un pont?», *L'Ane*, 31, juillet-sept. 1987, p.42.

(7) Voir par exemple, A. Jacquard, «Biologie et théories des élites», *Le Genre Humain*, 1, 1981, pp. 14-54; et Gould, S.J., *La mal-mesure de l'homme* (trad. française), Ramsay, Paris, 1983.

(8) Gould, S.J., *Darwin et les grandes énigmes de l'évolution*, (trad. française), Pygmalion, Paris, 1979, pp. 209-214.

(9) «Les races humaines existent-elles?», *La Recherche* 135 juil.-août 1982, pp.930-941.

(10) Wilson, E.O., *On Human Nature*, Harvard Univ. Press, Cambridge Mass., London, 1978, p. 178.

(11) Wilson, E.O., *Sociobiology, the new synthesis*, The Belknap Press of Harvard Univ. Press, Cambridge Mass., 1975, pp. 286-287.

(12) Voir à ce propos: Sahlins, M., *Critique de la sociobiologie, aspects anthropologiques*, Gallimard, Paris, 1980; Veuille, M., *La sociobiologie*, PUF, Paris, 1986. Pour une critique des thèses innéistes et héréditaristes, voir Gould, S.J., op. cit., 1983; ainsi que Billig, M. *L'internationale raciste, de la psychologie à la «science» des races*, (trad. française), Maspéro, Paris, 1981.

(13) Langaney, A., «Comprendre l'autrisme», *Le Genre Humain*, 1, 1981, pp. 94-106.

les migrations internationales en europe

j.m. decroly (*)

introduction

Entre 1960 et 1970, les pays d'Europe occidentale ont enregistré un solde migratoire positif, c'est-à-dire un surplus des entrées sur les sorties, d'environ 7 millions de personnes (tableaux 1 et 2). Pendant le même temps, les pays européens du bassin méditerranéen perdaient 4 millions d'habitants par émigration nette, pour l'essentiel vers l'Europe occidentale. Cette dernière a également absorbé plusieurs millions d'immigrés originaires de Turquie et du Maghreb.

Depuis le milieu des années 70, ces mouvements se sont radicalement transformés, tant en volume qu'en composition. L'Europe méridionale, ainsi que le Maghreb et la Turquie — que nous n'étudierons pas ici faute d'informations statistiques détaillées — ont cessé d'être de grands foyers de départ de main-d'œuvre vers l'Europe du Nord-Ouest. L'exacerbation politique entretenue à propos du problème des immigrés par la droite de nos pays s'est paradoxalement développée alors même que l'immigration s'est pour l'essentiel tarie. La croissance de la population étrangère dans nos pays est de plus en plus le fait de la natalité des familles, c'est-à-dire de la fraction la plus assimilée de cette immigration.

les soldes migratoires en europe depuis 1960

Comparons la situation en 1960-65 avec celle des années de chômage 1980-85. Les soldes migratoires régionaux présentés sur les cartes 1 et 2 sont établis de manière implicite, par comparaison entre l'évolution totale des populations et les bilans naturels. Il est évident qu'une telle méthode ne donne pas d'information sur le volume brut de l'immigration et de l'émigration par rapport à une région. En période de crise, des taux élevés de retour des travailleurs vers leur région

(*) J.M. Decroly est chargé de recherches à l'ULB.

d'origine peuvent impliquer que la migration nette soit une fraction assez faible des mouvements bruts. Insistons sur le fait que les cartes ne distinguent pas les mouvements internationaux des mouvements interrégionaux. Nous en tiendrons compte dans les commentaires. Il existe cependant un lien étroit entre émigration intérieure et extérieure : les régions répulsives du point de vue des migrations internes le sont également pour les mouvements internationaux. Ajoutons que dans certains cas, les émigrants externes sont au préalable des migrants internes, qui se servent des villes comme d'une simple étape dans leur cheminement migratoire. Ainsi, en 1960, 46% des émigrants espagnols provenant de Basse-Andalousie venaient de l'agglomération de Séville. C'était en fait souvent des ouvriers agricoles qui avaient fait étape pendant quelque temps dans la capitale provinciale. La perception de ce mode de migration est masquée dans notre étude par l'ampleur de l'exode rural intra-régional vers les régions urbaines du bassin méditerranéen.

Du point de vue des régions d'immigration, la coïncidence est moins certaine entre régions attractives pour les migrants interrégionaux et internationaux. Les seconds iront préférentiellement vers les grands bassins d'emploi. Les premiers peuvent être attirés aujourd'hui vers des zones rurales ou touristiques, dans le cadre d'un mouvement de periurbanisation, de réurbanisation et de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Globalement, la comparaison des deux cartes confirme que la période de l'appel de main-d'œuvre étrangère dans les pays du nord-ouest de l'Europe est révolue.

La plupart des zones de forte émigration (solde migratoire annuel inférieur à 5 pour mille) au début des années 60 présentent à l'heure actuelle des bilans faiblement négatifs — par exemple l'Andalousie et l'Italie du Sud — voire quasi nuls — Alentejo, Sicile — ou positifs — Galice. Seuls le sud de la Yougoslavie (Kosovo), le Péloponèse et le Nord de la Grèce connaissent encore des taux importants d'émigration nette. Il est cependant impossible d'y voir avec certitude la trace d'une migration internationale.

Nous remarquons par ailleurs que les régions d'industrialisation ancienne de l'espace central européen, Midlands, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Sarre et Rhin, sont devenues répulsives au début des années 80 : l'immigration étrangère n'y compense plus, pour autant qu'elle subsiste, un mouvement persistant d'émigration intérieure.

Avant de poursuivre, revenons à la carte 1. Elle offre une image détaillée de l'origine des émigrants méditerranéens. Dans le cas de l'Espagne et de l'Italie, les régions de départ étaient des zones pauvres, fortement ancrées dans des formes archaïques de production agricole : Extremadure, Andalousie, Galice d'une part, Mezzogiorno, Sicile et Sardaigne de l'autre.

Pour le Portugal et la Grèce, l'ensemble des régions, à l'exception de la capitale, unique zone de concentration de la richesse, connaissaient des soldes migratoires très négatifs. Des études ont montré que la majeure partie de l'émigration étrangère provenant de ces pays était originaire directement ou indirectement, c'est-à-dire après transition par une zone urbaine, des régions économiquement les plus défavorisées. L'Irlande appartient à la même catégorie. Le cas de la Yougoslavie est plus complexe. A l'exception du Kosovo, les régions de départ appartenaient à la partie développée du pays. Cette situation, qui se vérifie également en Turquie et dans les pays du Maghreb montre que dans ces derniers pays, culturellement plus éloignés de l'Europe occidentale, plus pauvres, les populations des régions les plus reculées pouvaient subir de puissants freins psychologiques à l'émigration. L'espace n'est pas transparent.

L'estimation des seules migrations internationales entre 1980-85 (tableau 3) prolonge les estimations précédentes : les pays d'Europe méridionale ont cessé d'être des terres de départ. Le cas de l'Italie est probablement le plus intéressant. Sous l'effet combiné des retours et de l'accueil d'une population immigrée d'Afrique et du Proche-Orient, ce pays connaît depuis quelques années un solde migratoire nettement positif. A l'heure actuelle, il est confronté à son tour aux problèmes soulevés par une présence croissante d'étrangers. Cette transformation considérable des flux de population en Europe résulte d'une modification rapide des politiques migratoires des pays traditionnels d'accueil.

Au cours des années 60-66, la Belgique vit une période de haute conjoncture et de pénurie sur le marché du travail. En juillet 1962, le ministère de l'Emploi annonce que le plein-emploi est réalisé ; le recrutement de main-d'œuvre étrangère est jugé indispensable à la bonne marche du système de production capitaliste libéral. Ajoutons qu'en Belgique et en RFA, ce recours — nécessaire au point de vue économique — s'impose également comme un remède rapide pour corriger la structure démographique défailante. Avec la période de récession qui touche l'Europe à partir de 1974, tous les pays importateurs de main-d'œuvre, à l'exception de la Suisse et du Luxembourg, arrêtent pratiquement le recrutement officiel. Certains essaient même

de réduire le nombre de travailleurs étrangers en adoptant des mesures d'encouragement au retour. A cette double fin, les gouvernements disposent de moyens quasiment illimités : les critères pour accorder ou refuser un permis de travail ne sont nulle part fixés, en dehors de la libre circulation des travailleurs italiens à l'intérieur de la Communauté européenne.

De la sorte, les pays de l'espace central européen peuvent poursuivre une politique nationaliste et malthusienne en matière d'occupation d'étrangers : ils invoquent l'obligation — ou la nécessité — de protéger le marché du travail national contre les intrus étrangers.

Nos frontières ne sont pas pour autant devenues étanches à l'immigration. Outre le maintien de mouvements clandestins, la circulation et la migration familiales ont remplacé, dans des proportions beaucoup plus réduites, les migrations officielles de travailleurs. La persistance de ce phénomène explique en partie des soldes migratoires négatifs en 1980-85 de la Yougoslavie et surtout de la Grèce.

l'impact socio-économique des migrations internationales

Evoquons brièvement l'impact socio-économique des migrations internationales sur les régions d'accueil et de départ.

1. fondements économiques

Dans sa thèse de doctorat, R.E. Verhaeren (1988) propose une théorie économique des migrations internationales. Sans entrer dans les détails de ce travail imposant, nous en dégagerons quelques apports fondamentaux. Le procès d'accumulation du capital, ainsi que la régulation des besoins de forces de travail, nécessite une surpopulation relative, une source de régénération de la main-d'œuvre. Elle est fournie par la population rurale nationale, exclue de l'agriculture suite à sa transformation par le mode de production capitaliste. Cependant, les progrès de l'accumulation et la croissance absolue de la main d'œuvre salariée qu'elle entraîne peuvent se heurter aux limites naturelles de croissance de la population. Il est alors indispensable de puiser dans un réservoir de main-d'œuvre étrangère pour reconstituer et entretenir la population. Pour l'auteur, le problème des migrations internationales ne se limite pas aux seuls termes d'un approvisionnement du marché du travail. En effet, le recours à la main-d'œuvre étrangère, comme le recrutement de la main-d'œuvre féminine, permettent une pression sur les salaires et donc une augmentation de l'exploitation de la force de travail.

2. *Impact économique*

Les modèles néo-classiques de l'équilibre spatial, qui supposent rationalité de la décision individuelle et circulation parfaite des capitaux et de la main-d'œuvre, intègrent les migrations comme un processus d'«ajustement» devant conduire à l'atténuation, voire la disparition des disparités entre les régions ou les pays. La nécessité de sortir du déséquilibre dans un pays donné pousse les travailleurs à émigrer, tandis que la nécessité de l'équilibre attire ces travailleurs dans une autre zone, éventuellement sous l'effet d'une force gravitationnelle. Selon ces modèles, régions de départ et d'accueil tirent donc un bénéfice important des migrations. Dans les premières par exemple, l'émigration entraîne une croissance du ratio capital/travail, donc de la productivité agricole. La transformation du marché local, du fait de cette augmentation de productivité, ainsi que la présence de main-d'œuvre peu coûteuse, attirent de nouveaux capitaux. Cette tendance accentuée par les transferts financiers des émigrés vers leur pays d'origine, autorise des investissements industriels et permet d'améliorer le budget de l'Etat.

A l'échelle européenne, ce schéma néo-classique est loin de s'être vérifié. Primo, l'émigration est plus le fait de la pauvreté de la région d'origine que de l'attraction rationnelle exercée par la zone développée. Pour s'en convaincre, rappelons que les ruraux de l'Italie du Sud ou de l'Andalousie migrent respectivement vers Naples et Séville, alors qu'ils y deviennent souvent chômeurs ou sous-prolétaires. Secundo, l'émigration n'entraîne pas nécessairement une augmentation de la productivité là où elle se produit. D'une part, dans bien des cas, elle provoque une destructuration de l'économie par modification des structures démographiques : processus de féminisation, de vieillissement de la population, de départ des travailleurs les plus dynamiques ou les plus qualifiés. D'autre part, les retours, quand ils se produisent, ne font généralement pas profiter leur région d'une éventuelle qualification professionnelle acquise ailleurs, d'autant qu'ils interviennent souvent à l'âge de la retraite. Tertio, le capital ne migre généralement pas massivement vers les régions d'immigration reculées, faibles en infrastructures. Si les transferts monétaires des émigrés peuvent être, en effet, très importants pour les balances macro-économiques des pays de départ, les cas d'investissement direct par des émigrés eux-mêmes, à des fins productives, sont exceptionnels. Les transferts financiers profitent bien plus aux régions les plus développées des pays d'émigration, autour des capitales par exemple, qu'aux zones déshéritées d'où sont issus les émigrants. Ils peuvent aussi nourrir une spéculation immobilière ou foncière, ou encore financer les déficits de la balance commerciale liés aux achats de biens de consommation par

les bourgeoisies nationales, du moins dans les pays où ces biens ne sont pas fournis par l'industrie nationale. Il faut tenir compte également de la déficience du climat d'entreprise et d'investissement dans les régions d'émigration. Ajoutons enfin que les inerties industrielles freinent considérablement la mobilité du facteur capital : plus des trois quarts des investissements dans les pays développés servent à des expansions sur place.

Cette critique des modèles néo-classiques suggère que les migrations internationales ont contribué non pas à une croissance équilibrée, mais bien à une dynamique des déséquilibres régionaux.

bibliographie :

Martens, A. (1976). «*Les immigrés : flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*». Editions Vie Ouvrière, 208 p.

Salt, J. et Clout, H. (1976). «*Migration in post war Europe. Geographical essays*». Oxford University Press, London, 228 p.

Thumerelle, P.J. (1985). «*Les migrations internationales*». Collection des travaux du programme commun d'études en sciences de la population, Lille, 59 p.

Üner, S. (1986). «*Régions à problèmes démographiques à forte émigration*». Conseil de l'Europe. Séminaire sur les régions à problèmes démographiques en Europe (Strasbourg, 9-86), 56 p.

Vandermotten, C. (1985-86). «*Géographie économique*» (Fascicule 2). ULB, Bruxelles, 253 p.

Verhaeren, R.E. (1988). «*Une théorie économique des migrations internationales*». Thèse de Doctorat en Sciences économiques. Faculté des Sciences économiques, Université des Sciences sociales de Grenoble, 575 p.

Commission des Communautés Européennes (1978). «*Les implications économiques des mutations démographiques dans la Communauté Européenne : 1975-1995*».

Nations-Unies (1980). «*L'offre et les migrations de main d'œuvre en Europe : dimensions démographiques (1950-1975) et perspectives*». Publications de l'ONU, New York, 345 p.

Tableau 1: solde migratoire, 1960-1975 (en milliers)

PAYS	1960-1970	1970-1975
Espagne	- 494	- 40
Grèce	- 387	- 72
Italie	- 792	- 26
Portugal	- 953	211
Yougoslavie	- 800	- 250
Europe méridionale	- 3426	- 177
RFA	1998	1393
Autriche	38	41
Belgique	152	106
France	2197	411
Luxembourg	15	20
Pays-Bas	114	171
Suisse	398	- 26
Europe Occidentale	4912	2116
Danemark	34	1
Irlande	- 161	- 5
Royaume-Uni	- 181	- 236

Sources : Nations-Unies, 1980

Tableau 2: solde migratoire, annuel moyen, 1960-1975 (Pour 1000)

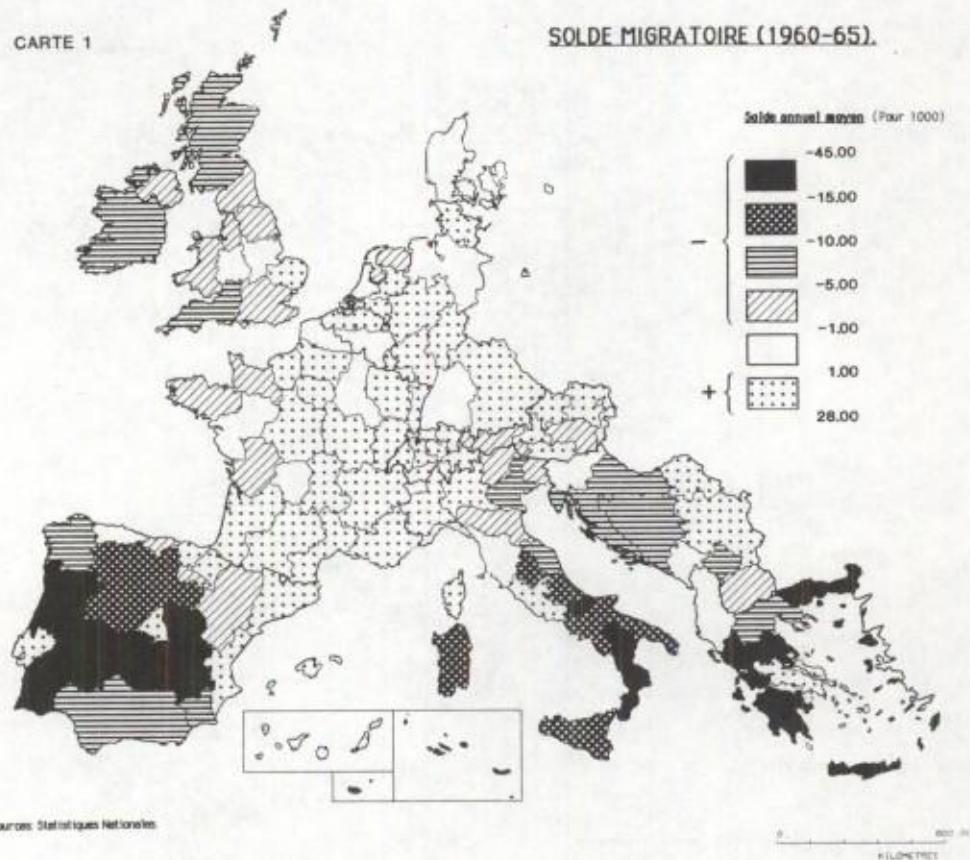
PAYS	1960-1970	1970-1975
Espagne	- 1,5	- 0,2
Grèce	- 4,5	- 1,6
Italie	- 1,5	- 0,3
Portugal	- 10,6	3,8
Yougoslavie	- 4,2	- 2,5
Europe méridionale	- 2,9	- 0,3
RFA	3,4	4,5
Autriche	0,5	2,1
Belgique	1,6	2,2
France	4,5	1,6
Luxembourg	4,7	11,3
Pays-Bas	0,9	2,5
Suisse	6,8	0,8
Europe Occidentale	3,5	2,8
Danemark	0,7	0,1
Irlande	- 5,5	- 0,3
Royaume-Uni	- 0,3	- 0,8

Sources: Nations-Unies, 1980

Tableau 3: solde migratoire, 1980-1985

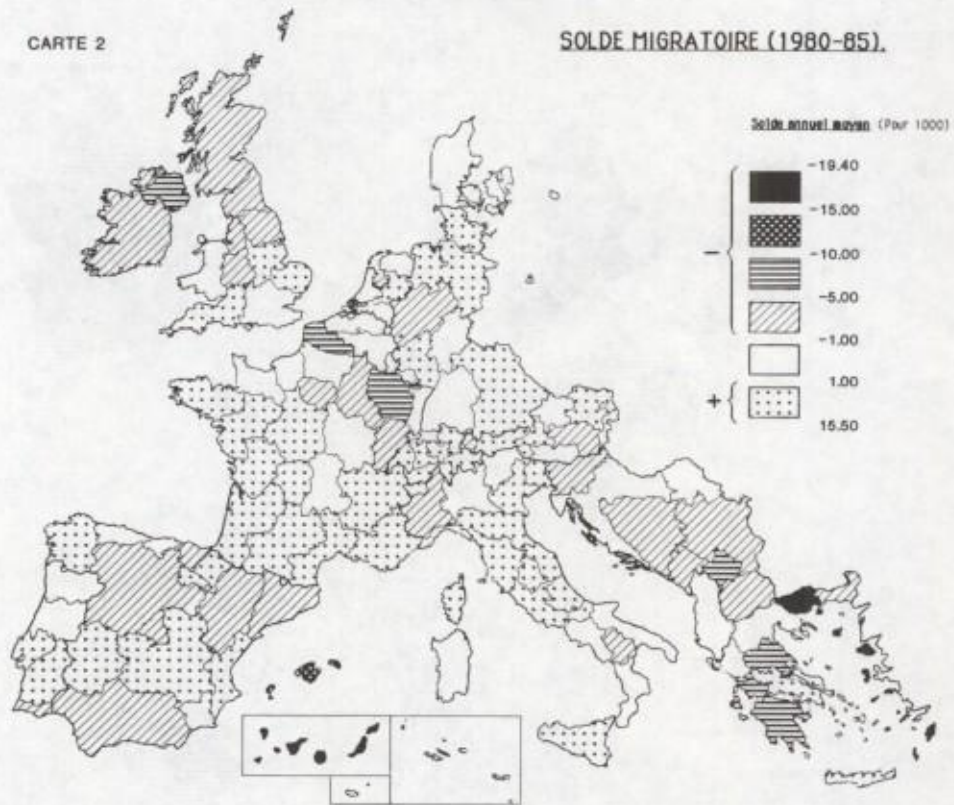
PAYS	solde migratoire (x 1000)	solde annuel moyen (‰)
Espagne	- 150	- 1,3
Grèce	- 6	- 0,1
Italie	320	1,2
Portugal	35	0,7
Yougoslavie	130	- 1,9
RFA	119	0,4
Autriche	10	0,3
Belgique	- 35	0,7
France	155	0,6
Luxembourg	2	0,7
Pays-Bas	75	1,1
Suisse	80	2,5
Danemark	4	0,2
Irlande	30	- 1,8
Royaume-Uni	- 114	- 0,4

Sources: Statistiques Nationales



CARTE 2

SOLDE MIGRATOIRE (1980-85).



la signification sociale de la répartition géographique des étrangers en Belgique

Un programme de recherche

christian kesteloot (*)

introduction

Les étrangers en Belgique sont répartis dans les anciennes régions industrielles (l'axe wallon, la région minière limbourgeoise, le Sud du Brabant) et dans les grandes villes (surtout Bruxelles, en moindre mesure Anvers et Liège).

C'est cependant au niveau intra-urbain que la localisation des étrangers et plus particulièrement celle des travailleurs immigrés pose problème: d'une part elle est liée à un habitat de mauvaise qualité, d'autre part elle est concentrée au point de suggérer que toute politique d'intégration passe nécessairement par une dispersion géographique des immigrés.

Dans une première partie, nous décrivons donc brièvement la relation entre localisation et logement et la relation entre localisation et intégration. Nous examinerons aussi les avantages et les désavantages de la concentration géographique des étrangers. Dans la seconde partie nous examinerons de plus près les enjeux économiques que représentent les quartiers immigrés dans les grandes villes.

intégration sociale et répartition géographique.

localisation spatiale et logement.

Les recherches sur la répartition géographique des étrangers au niveau intra-urbain nous ont appris que leur répartition concentrée et la mauvaise qualité de leur habitat sont à mettre en relation avec leur position socio-professionnelle. En effet, celle-ci détermine le niveau

(*) Instituut voor Sociale en Economische Geografie Katholieke Universiteit te Leuven.

de leurs revenus, qui à leur tour déterminent leurs possibilités de choix sur le marché du logement. Or, la grande majorité des travailleurs immigrés appartient aux classes socio-professionnelles inférieures et a des revenus relativement bas, surtout par rapport au nombre de personnes à charge. C'est pourquoi on les retrouve surtout dans ce qu'on appelle le secteur locatif résiduel du marché du logement, concentré dans les vieux quartiers des villes.

Le processus que nous venons de décrire est la cause fondamentale de la concentration spatiale des travailleurs immigrés. Il est plus important que les processus ethniques et culturels qui poussent les membres d'un même groupe à se fixer dans une même zone d'habitat pour mieux préserver leurs valeurs, leurs normes et leurs comportements culturels.

Il faudrait pourtant encore approfondir la recherche en ce domaine. Pour mieux estimer le poids de chacune de ces causes de la concentration spatiale des étrangers, il faudrait analyser les critères qui motivent les déménagements et les choix de logement des familles étrangères. Il est également grand temps d'examiner les comportements résidentiels de la seconde génération qui de plus en plus forme de nouveaux ménages. Cela permettrait de prévoir avec plus de précision les localisations futures des étrangers dans les villes, pour autant que l'on tienne également compte des évolutions du le marché du logement lui-même.

Localisation et intégration.

Une politique de répartition géographique des étrangers repose sur l'idée qu'une dispersion serait favorable à leur intégration sociale dans la communauté d'accueil. A l'inverse, une concentration géographique des étrangers aurait un effet contraire sur l'intégration sociale. Une politique qui encouragerait ou imposerait une dispersion géographique des étrangers pourrait aussi être envisagée comme solution à une série de problèmes dont les causes sont recherchées dans la concentration spatiale (délinquance juvénile, taudification, problèmes sanitaires, intégrisme religieux...).

Mais avant de se lancer dans une telle politique, il faudrait savoir ce que l'on entend exactement par intégration. Bien souvent, il ne s'agit pas tellement de progrès social, de chances accrues dans l'enseignement, d'accès à la fonction publique ou à de meilleurs logements, mais bien de l'abandon du port de la djellabah et des rassemblements lors du Ramadan ou de la Fête du Mouton. Dans ce dernier cas, le concept d'intégration ne sert qu'à accentuer des différences, somme toute

peu fondamentales, comme étant inacceptables. Autrement dit, le concept d'intégration défini dans ces termes sert paradoxalement d'argument d'exclusion.

Ce genre d'entourloupette n'est pas acceptable à un niveau scientifique. De plus les normes éthiques que le monde scientifique devrait respecter sont en fait inconciliables avec les effets de cette utilisation du concept d'intégration. On pourrait faire la même remarque à propos d'un concept plus tristement célèbre dans la littérature sociologique et géographique: celui du seuil de tolérance.

Plutôt que d'établir une relation étroite et univoque entre répartition spatiale et intégration sociale, il faut donc une étude plus approfondie de la signification sociale de la concentration spatiale des étrangers. Il faut de toute façon relativiser la menace pour les Belges que représenterait cette concentration spatiale. Quelques éléments peuvent déjà être mis en avant. D'autres devraient faire l'objet de recherches futures.

la localisation d'autres groupes sociaux.

Beaucoup de groupes de population adoptent une répartition spatiale concentrée, sans pour autant entraîner des réactions négatives. Citons par exemple la concentration d'Américains, Britanniques, Suédois ou Japonais autour des écoles étrangères à Bruxelles; la concentration des Juifs à Anvers; les concentrations de groupes d'âge et de types de familles précis dans beaucoup de quartiers de logement social; et celle des familles les plus nanties dans quelques quartiers de villas de la ville. Une recherche plus approfondie sur les modes de concentrations de ces groupes de population et les réactions qu'elles suscitent pourrait éclairer la véritable signification de la peur des «ghettos» dans le centre-ville.

localisation et équipements de quartier.

Si dans une première phase la concentration des travailleurs immigrés dans certains quartiers leur est imposée par le fonctionnement et la structure spatiale du marché du logement, elle peut être volontairement entretenue par les étrangers eux-mêmes. En effet leur présence concentrée donne naissance à toute une série d'équipements collectifs qui leur sont propres et qui ne verraient pas le jour ou ne seraient pas rentables s'il n'y avait pas de concentration spatiale de leur clientèle. Il s'agit des magasins, des marchés, des églises, des mosquées, écoles, cafés, restaurants et autres qui s'adressent spécifiquement à un groupe national. Dès que ces équipements sont créés,

les intéressés y trouvent des avantages qu'ils n'auraient pas dans un autre quartier de la ville (les magasins offrent par exemple les spécialités du pays à des prix déifiant toute concurrence; les écoles sont tant bien que mal adaptées à la présence d'immigrés et au moins ceux-ci ne se font pas discriminer en classe puisqu'ils y forment la majorité des élèves). Les immigrés n'auraient plus accès à ces équipements s'ils quittent ces quartiers, puisque leurs possibilités de déplacement sont limitées en raison de leurs bas revenus.

L'existence de ces équipements de quartier spécifiques à chaque groupe national est bien documentée dans les recherches qui ont été menées jusqu'ici. Mais on ne sait quasiment rien sur la façon dont ils apparaissent (selon quelle logique d'investissement, par quels canaux d'information, etc.) et sur leur rôle économique tant pour les groupes concernés, pour le quartier, que pour ceux qui y investissent. Nous y reviendrons plus loin.

Localisation et formation de groupe.

Il n'est pas difficile de comprendre que la concentration spatiale est une condition importante pour la formation et le maintien d'un groupe. Dans le cas des minorités étrangères, deux questions peuvent se poser :

- La concentration spatiale est-elle une condition nécessaire à la formation et au maintien de groupes d'immigrés ?
- La formation de groupes d'immigrés est-elle d'un point de vue social un fait positif ou négatif ?

On apporte habituellement une réponse positive à la première question quand il s'agit des travailleurs immigrés. Mais comme nous l'avons vu, c'est bien plus pour pouvoir en déduire que la dispersion des étrangers hors des « ghettos » est une condition de leur intégration dans la société belge. Cela vaudrait cependant la peine d'analyser l'histoire des groupes d'étrangers qui ont précédé les travailleurs immigrés en Belgique. A notre connaissance on ne fait jamais référence aux réfugiés politiques polonais, hongrois ou russes dans notre pays, à l'intégration de la seconde génération d'Italiens en Wallonie, ou encore à l'intégration des Belges aux Etats-Unis. Tout ce passe comme si on voulait éviter toute référence à des expériences d'intégration réussies.

La seconde question est plus complexe. De prime abord il faut dire que le fonctionnement démocratique d'une société dépend des possibilités offertes aux personnes occupant une position sociale simi-

laire ou qui partagent les mêmes problèmes sociaux, de prendre conscience de ce qui leur est commun, de s'organiser et d'agir collectivement pour défendre leurs intérêts. A cet égard, une comparaison de la situation des ouvriers au 19^{ième} siècle et de celle des travailleurs immigrés aujourd'hui n'est pas sans intérêt. Comme les travailleurs immigrés d'aujourd'hui, ces ouvriers arrivaient des campagnes pour chercher du travail dans les villes. Leur désir d'accéder à de meilleures conditions de vie les a plongés dans un monde industriel et urbain tout aussi étranger et dur. Ce ne sont que les distances qui ont changé. Or dès la moitié du 19^{ième} siècle la concentration de la classe ouvrière autour des lieux de production est devenue un enjeu politique, social et économique important. La concentration autour des lieux de production constituait un avantage économique pour la bourgeoisie industrielle, mais à terme elle a favorisé une conscience de classe qui a longtemps menacé fondamentalement l'ordre social et qui de toute façon y a engendré des changements profonds, dont en premier lieu l'introduction du suffrage universel. Pour une majorité de Belges ces changements de l'ordre social belge ne peuvent être évalués que positivement. Qu'en serait-il si les travailleurs immigrés se constituaient en groupes de pression pour défendre leurs intérêts en Belgique? Assurément, ce sont des intérêts qui correspondent à moins d'exploitation, moins d'exclusion, moins de discrimination, moins d'injustices.

les menaces de la concentration spatiale ?

D'autres groupes sociaux que les travailleurs immigrés ont une concentration spatiale et des équipements collectifs spécifiques (bien que ceux-ci ne sont pas toujours concentrés dans leur zone d'habitat, comme c'est le cas pour les magasins de luxe dans le centre-ville qui s'adressent à une clientèle concentrée dans les quartiers de villas de la périphérie). Parfois aussi cette concentration donne lieu à la formation de groupes d'intérêt, sans pour autant que cela ne provoque des réactions négatives (l'exemple le plus frappant est celui des comités de quartier défendant leur environnement immédiat, parfois aux dépens d'un aménagement tenant compte des besoins d'une population plus large). Pourquoi alors une telle opposition à la concentration géographique des travailleurs immigrés ?

Pour y répondre, il faut tâcher de découvrir la fonction réelle de la concentration des étrangers et comparer celle-ci à la lecture qu'en font les groupes sociaux qui s'y opposent. Il s'agit alors de comparer les intérêts immédiats des parties concernées (les immigrés et les groupes qui s'opposent à leur concentration), les positions sociales de ces groupes et l'enjeu que représente leur point de vue dans l'évolution de la société. On pourrait distinguer à cet égard différents groupes

d'immigrés, plus ou moins intégrés selon leur nationalité ou leur culture, mais à l'intérieur même d'une communauté nationale, les différences peuvent être tout aussi importantes. Bon nombre d'indépendants turcs sont d'origine urbaine ou ont passé plusieurs années dans les grandes villes turques avant de s'installer en Belgique. Leur attitude en est complètement différente de celle de leurs compatriotes venant directement de l'Anatolie centrale. De même la réaction des petits indépendants, des chômeurs belges ou du Quart-Monde n'est pas égale à celle de Jean Gol ou même du Vlaams Blok, de Nols ou du Front de la Jeunesse....

Nous nous limiterons cependant à examiner deux aspects macro-sociaux de la question, qui dépassent en quelque sorte le niveau des sous-groupes que l'on peut distinguer dans les deux camps. Il s'agit de l'enjeu de la présence d'immigrés pour les finances communales d'une part, pour l'économie urbaine locale d'autre part.

les coûts sociaux de la concentration des immigrés et les finances communales.

Les dernières élections ont montré à souhait que la plupart des politiciens locaux (à l'exception des écolos et de l'extrême-gauche) sont opposés à la présence d'immigrés dans leur commune. Une des rares raisons objectives d'adopter une telle attitude est qu'une forte concentration d'immigrés s'accompagne de difficultés financières pour les communes concernées. Cette situation se présente surtout dans les communes centrales de l'agglomération bruxelloise, et en moindre mesure dans les autres grandes villes et les communes industrielles limbourgeoises (ce sont les fusions des communes qui y rendent le problème moins aigu). L'analyse de ce problème révèle cependant que les immigrés ne sont pas à proprement parler la cause de ce phénomène, et qu'il ne suffit donc pas non plus de diminuer leur présence dans les communes concernées pour améliorer leur situation financière.

Durant les vingt dernières années, les étrangers se sont concentrés dans les vieux quartiers des villes. Il y a cependant depuis les années cinquante un autre mouvement de population plus important encore : les ménages de classe moyenne — une catégorie de population par ailleurs croissante — quittent les quartiers centraux des villes pour s'installer en périphérie et y accéder à la propriété. Ce processus est appelé suburbanisation. Remarquons au passage que c'est ce processus qui a libéré des logements au centre, permettant aux étrangers de s'y installer.

De ce double mouvement résulte une divergence croissante des revenus entre centre et périphérie des grandes villes: on trouve les étrangers et les Belges les plus pauvres (qui n'ont pas pu participer au mouvement de suburbanisation) au centre, les classes moyennes et supérieures à la périphérie. A Bruxelles, où les communes de l'agglomération n'ont pas été fusionnées, on trouvera donc d'une part des communes centrales avec une population presque exclusivement pauvre, dont un grand nombre de travailleurs immigrés (c'est surtout le cas à Saint-Gilles et Saint-Josse, qui par leur découpage territorial ne contiennent que des vieux quartiers), et d'autre part des communes périphériques avec une population aisée. Les conséquences de cette structuration sociale de l'espace sont évidentes: les communes centrales ont les plus grands besoins, mais le moins de recettes fiscales; les communes périphériques ont à l'inverse des recettes importantes pour moins de besoins. De plus les habitants des communes périphériques profitent des services fournis par les communes centrales (qui sont leur lieu de travail, d'achats, de loisirs), sans contribuer à leurs coûts. La structure sociale de la ville organise ainsi une redistribution négative des richesses. Dans les autres villes, le territoire communal inclut une bonne partie de la périphérie depuis les fusions de communes. Mais cette redistribution négative n'est contrecarrée que dans la mesure où les dépenses communales répondent mieux aux besoins des habitants du centre qu'aux demandes de ceux de la périphérie — ce qui suppose l'inversion du rapport de force entre ces deux groupes au niveau de la politique communale. De plus les limites communales n'atteignent pas les quartiers les plus périphériques où sont souvent installés les groupes les plus aisés de la population urbaine (par exemple Sint-Martens-Latem et De Pinte au sud de Gand, ou Kapellen et Brasschaat au nord d'Anvers, Edegem, Hove et Schilde au sud — signalons aussi à cet égard Kraainem et Wezembeek-Oppeem, Rixensart et Waterloo à la périphérie de l'agglomération bruxelloise).

On pourrait s'attaquer à ce problème en favorisant une meilleure intégration économique des étrangers pour leur procurer de plus hauts revenus; en favorisant le retour à la ville des groupes sociaux plus aisés — bien que l'on associe parfois ce retour avec la disparition des quartiers immigrés; soit encore en faisant dépendre les finances locales d'un niveau administratif supra-communal, de façon à ce que tous les groupes sociaux utilisateurs de la ville contribuent à ces coûts en fonction de leurs revenus. Tant que ces solutions ne sont pas réalisées, le cercle vicieux de la redistribution négative ne peut être brisé que par un renforcement de la redistribution des revenus entre communes.

L'existence des phénomènes est connue, mais il manque encore beaucoup de précisions sur l'impact des tendances au retour à la ville des groupes aisés, sur l'impact qu'aurait une dispersion des immigrés vers la périphérie, sur l'évolution de leurs revenus. Il faudrait réfléchir sur les mécanismes de redistribution financières entre communes qui pourraient garantir les moyens nécessaires aux communes urbaines centrales et en savoir plus sur la répartition des recettes et dépenses communales dans le territoire communal.

l'économie locale: un effet positif de la concentration ?

Nous avons déjà indiqué l'émergence d'un réseau d'équipements et de services propres à chaque nationalité dans les quartiers immigrés. Mais la population locale investit aussi de plus en plus dans la création de petites entreprises de services s'adressant à une clientèle plus large: entreprise de nettoyage, garages, activités de réparation, de dépannage et de récupération en tous genres, import-export, magasins de seconde main, etc. On peut également soupçonner l'existence d'une économie informelle, plus difficile à évaluer (femmes de ménage, coiffeurs, couturières, travaux de bâtiment, de peinture, de tapisserie, réparation de voitures, vente et achat en toute sortes de biens et de marchandises en dehors des circuits officiels).

D'autre part les immigrés représentent un pouvoir d'achat non-négligeable, qui est manifestement dépensé en grande partie dans leur propre quartier. On obtient ainsi un circuit économique local qui donne lieu à une série d'emplois qui seraient inexistants si la population était dispersée.

A notre connaissance aucune étude de cette économie locale n'est engagée. Il faudrait pourtant savoir comment elle se développe exactement, comment la favoriser et la canaliser, quel est son impact au niveau de l'économie urbaine et nationale. Mais on peut d'ores et déjà supposer que la dispersion des immigrés et la transformation de leur quartier détruirait le tissu de relations et la concentration locale d'un pouvoir d'achat ciblé qui ont un effet multiplicateur sur l'activité économique formelle et informelle dans ces quartiers. La disparition de cette économie locale pourrait bien être lourde de conséquences pour l'ensemble de l'économie urbaine.

la présence des travailleurs immigrés dans les petites villes et dans le limbourg: d'autres problèmes ?

L'étude de la répartition des étrangers à l'échelle du pays a révélé qu'un nombre non-négligeable d'étrangers s'est établi dans les villes

moyennes, plus particulièrement dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand, entre 1970 et 1981. Ce phénomène récent est d'actualité avec l'entrée du Vlaams Blok dans les conseils communaux de Sint-Niklaas, Mechelen et Lokeren, mais il n'a pas encore été l'objet d'étude scientifique. Il faudrait pourtant savoir si l'intégration d'un nombre relativement restreint d'étrangers dans une petite communauté urbaine se passe plus facilement, plus difficilement ou tout simplement autrement que dans les grandes villes.

Il en va de même quant à la présence des immigrés dans le Limbourg. Leur (ex-)emploi dans les mines leur ont assuré une situation économique et sociale particulière, qu'ils partagent avec les autres mineurs, y compris les Belges. La solidarité des mineurs passe avant les clivages des nationalités. Sur le plan de l'emploi, le logement, l'enseignement et la culture, les immigrés limbourgeois paraissent bien mieux intégrés que leurs frères flamands et bruxellois (le problème se pose moins en Wallonie où trois quarts des immigrés sont Italiens, présents depuis plus de 30 ans dans la région - et où l'intégration s'est également faite par le biais de la mine). Une étude comparative du Limbourg avec les autres régions d'immigration pourrait bien apporter quelques leçons utiles sur le processus d'intégration et sa dimension géographique.

les enjeux économiques des quartiers immigrés.

La ségrégation spatiale en tant que structuration sociale.

La concentration géographique des immigrés dans les anciens quartiers centraux des grandes villes s'assortit d'une ségrégation sociale plus poussée encore dans les comportements, les relations ou l'utilisation des équipements collectifs (les écoles dans les quartiers à forte présence d'immigrés seront quasi exclusivement immigrés tandis que les enfants belges iront à l'école en dehors du quartier). Cette tendance souligne bien le rôle de l'organisation de l'espace dans la reproduction des rapports sociaux. Autrement dit, les quartiers immigrés sont l'expression géographique de la marginalisation sociale des immigrés et ils sont en même temps un des rouages essentiels des mécanismes de maintien de cette marginalisation.

L'habitat et le mode de vie des immigrés, qui résultent de leur localisation géographique dans la ville, constituent l'élément décisif de ce mécanisme de reproduction sociale. L'état des quartiers immigrés et le mode de vie qui s'y développe résultent des bas salaires, des créneaux d'emplois inintéressants et sans avenir, de l'incertitude

quant à l'intégration en Belgique ou le retour (éventuellement forcé) dans le pays d'origine) et ils constituent en même temps les conditions permettant cet état de chose. En effet, ils ne favorisent pas vraiment la mobilité sociale ascendante. De plus, si le mode de vie des immigrés leur permet de faire face à des revenus faibles et aléatoires, il permet du même coup aux employeurs de ne pas devoir augmenter les salaires ou la sécurité d'emploi. Ce n'est que si ce mode de vie venait à être considéré comme socialement inacceptable, que les salaires et revenus devraient être augmentés pour permettre un meilleur niveau de vie.

Bien que ce mécanisme de reproduction sociale ne se soit pas fondamentalement modifié, nous pensons que la crise économique a entraîné un changement de la position économique des immigrés. Nous pensons de plus que cette position peut encore changer à l'issue de la crise. Il n'est pas difficile de deviner que ces modifications auront un impact sur la localisation géographique des immigrés, surtout si l'on tient compte de l'évolution des autres groupes sociaux et des nouveaux choix de localisation qu'ils opèrent. Nous traitons successivement de chacun de ces points.

l'issue de la crise et le futur des quartiers immigrés.

Les travailleurs étrangers ont été amenés en Belgique après la guerre parce qu'il y avait un manque croissant de main-d'oeuvre non-qualifiée et bon marché dans l'industrie (plus particulièrement les mines, puis les fabrications métalliques, la construction et les transports). La demande de travailleurs immigrés s'est aussi étendue aux services, toujours dans la mesure où il s'agissait d'emplois non qualifiés, faiblement rémunérés (avec un apport considérable de la main-d'oeuvre féminine). Cette importation de main d'oeuvre a joué un rôle essentiel dans la modération salariale, les syndicats belges s'étant d'ailleurs au départ opposés à la politique d'immigration.

la crise et le retour à la réserve de main-d'oeuvre.

Mais avec la crise, le chômage a fortement augmenté chez les travailleurs immigrés, proportionnellement plus que chez les belges, puisqu'ils étaient employés dans les secteurs les plus vulnérables. Ce retour à la réserve de main-d'oeuvre ne change pas grand-chose à l'impact de l'immigration sur le niveau des salaires: simplement, ce n'est plus en tant que main-d'oeuvre bon marché, mais en tant que réserve de main-d'oeuvre que les travailleurs immigrés gonflent l'offre de main-d'oeuvre par rapport à une baisse d'emplois et induisent une

pression à la baisse sur les salaires. C'est d'autant plus le cas, que les pouvoirs publics ont restreint leurs interventions sur le marché de l'emploi, alors que dans le cadre de la croissance économique celles-ci avaient pour but d'améliorer le pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires.

Si cette mise en réserve des travailleurs immigrés n'est pas sans apporter des avantages au patronat, elle entraîne une plus grande marginalisation des immigrés, simultanée à celle d'autres groupes sociaux qui viennent grossir les rangs de la réserve de main-d'oeuvre (voir entre autres la montée de la «nouvelle pauvreté»). Mais cette position commune de Belges et étrangers par rapport au marché du travail a créé un sentiment de concurrence pour l'accès aux services permettant le maintien d'une telle réserve de main-d'oeuvre (il s'agit ici en première ligne des prestations de la Sécurité Sociale, puis des interventions des CPAS). Ce sentiment est d'autant plus fort qu'on a vite fait de dénoncer le fait d'«entretenir» des étrangers que l'on pourrait tout aussi bien renvoyer chez eux.

Cette nouvelle marginalisation n'affecte sans doute pas tous les immigrés: certains y échappent en se lançant dans le travail indépendant et globalement on peut s'attendre à ce que la seconde génération se défende mieux sur le marché de l'emploi, grâce à un niveau supérieur d'intégration et de qualification professionnelle. Mais elle a pour conséquences une diminution globale du pouvoir d'achat des groupes immigrés, une aggravation de leurs conditions de logement, et par conséquence le maintien de leur concentration dans les vieux quartiers des villes.

Cette nouvelle situation engendre sans doute aussi la multiplication d'initiatives dans l'économie informelle afin de pallier les revenus trop faibles ou trop irréguliers. Cette économie informelle ne serait donc en premier lieu rien d'autre que la conjugaison de nouvelles stratégies de survie dans l'espace restreint des quartiers immigrés. C'est évidemment un phénomène difficile à mesurer, mais cela n'empêche qu'il faut regretter l'absence d'études sur ce phénomène en Belgique.

la flexibilité et la création d'une économie informelle de production.

Si les quartiers immigrés concentrent probablement une économie informelle axée sur les besoins de la population locale à cause de l'incapacité du système économique et social à leur assurer un niveau de vie décent, ils pourraient aussi devenir les berceaux d'une

économie informelle de production. Celle-ci serait un élément essentiel des stratégies de sortie de la crise. Ce genre d'issue de la crise ne signifie pas l'élimination des contradictions du capitalisme, mais bien au contraire une accentuation des polarisations sociales et spatiales. Expliquons-nous.

Dans le contexte économique et politique actuel, la flexibilité semble de plus en plus devenir le maître-mot de la sortie de la crise. En effet, la recherche de nouvelles sources de profits et de croissance dans les activités économiques s'oriente vers des processus de production de plus en plus flexibles, des gammes de produits de plus en plus diversifiés et l'encouragement de la différenciation et de la variabilité de la demande. Ces changements sont rendus possibles par l'adoption de nouvelles technologies dans la production et la gestion, mais pour être vraiment profitables, ils exigent ce qu'on pourrait appeler la sous-traitance de la flexibilité : toutes les activités à haute intensité de travail et celles qui sont marginales dans le processus de production - en d'autres mots les activités qui rognent les marges de profit des entreprises innovatrices, sont confiées à des entreprises de sous-traitance. Ces entreprises sont plus petites et les travailleurs y sont moins organisés. Elles assurent leur propre survie par de bas salaires, par une forte flexibilité de l'emploi grâce à des contrats temporaires et/ou à temps partiel, des recrutements rapides par bureaux intérimaires interposés, des heures supplémentaires ou à l'inverse des licenciements faciles, par de mauvaises conditions de travail qui ne demandent que peu d'investissements et par un appel systématique à de la main d'oeuvre peu ou non-qualifiée. Cette tendance pourrait être poussée encore plus loin par la création d'un secteur informel de production, qui fournirait les mêmes biens et services aux entreprises de pointe, sans assurer les charges sociales et fiscales de la mise au travail.

L'augmentation du travail indépendant et du travail en noir pourrait bien s'inscrire dans cette évolution, pour autant que ce travail ait trait aux demandes de l'industrie plutôt qu'aux besoins de ceux qui constituent la réserve de main-d'oeuvre.

En caricaturant, on pourrait comparer cette évolution à la création d'un «Tiers-Monde» interne. Si cette tendance se réalise pleinement, il y a fort à parier que les immigrés, marginalisés, aspirant à une meilleure situation économique et concentrés dans des quartiers où les réseaux de travail informel sont déjà bien installés, ne forment une ressource humaine fondamentale pour la sous-traitance de la flexibilité. Mais il faudrait une recherche prospective approfondie pour évaluer la probabilité réelle de cette évolution et ses conséquences sociales et spatiales. Il n'empêche que sur le plan de la justice sociale,

il faut songer dès maintenant aux stratégies d'opposition à cette dualisation des structures économiques et sociales.

la lutte pour la centralité urbaine.

Si l'on admet que la ségrégation sociale et spatiale des immigrés joue un rôle dans la formation et le maintien de leur position sociale, il faut aussi supposer que leur nouvelles fonctions économiques dans le cadre de la flexibilité engendreront de nouvelles tendances de localisation. D'ores et déjà on peut résumer ces tendances sous les termes de centralisation et polarisation spatiales.

En effet, les échanges entre les entreprises-mères et leurs sous-traitants et fournisseurs, qu'ils soient organisés de façon informelle ou non, ne peuvent que s'intensifier avec la progression de la flexibilité. Il s'en suit une tendance à la concentration spatiale de l'ensemble de ces activités économiques pour faciliter ces interactions de plus en plus nombreuses et irrégulières. La flexibilité de l'emploi dans les activités de fourniture et de sous-traitance engendre également une concentration spatiale de la main-d'oeuvre concernée, autant à cause de sa faible mobilité géographique et la concentration spatiale de ses possibilités d'emploi, que de l'irrégularité même de cet emploi. Il y a donc un mouvement de concentration général vers les centres urbains, qui pour les immigrés correspond en large mesure à leur localisation actuelle. Pour eux, cette évolution a l'effet de limiter leurs possibilités de dispersion vers la périphérie des villes.

Ensuite il ne faut pas perdre de vue que ces tendances centralisatrices jouent également sur les groupes de population aisée, liés aux mêmes activités économiques (que ce soit dans les entreprises-mères, des entreprises innovatrices ou dans de nouvelles activités qui en dépendent). Se dessine donc aussi un retour à la ville de ces groupes de population plus aisés, non pas tellement à cause d'un nouvel engouement pour la ville, mais en premier lieu parce qu'il s'agit de la meilleure localisation du point de vue de leur carrière professionnelle. L'idéologie du retour à la ville n'est sans doute que la dérivée de cette évolution et correspond dès lors à une codification de la façon dont ces groupes entendent adapter leur nouvel habitat à leurs propres normes (bien que cette idéologie se nourrisse aussi d'autres évolutions, pour la plupart parallèles).

Le mouvement de centralisation se double donc d'une polarisation sociale. Il ne serait dès lors pas étonnant que de nouveaux conflits territoriaux surgissent dans la ville centrale, semblables à ceux qui ont été tranchés par l'Hausmannisation dans la seconde moitié du

19ième siècle (les centres urbains ont été assainis dans le but d'enrayer les épidémies, de disperser la population ouvrière et de réaliser des opérations immobilières fructueuses par la construction de grands boulevards bordés de maisons bourgeoises), ou encore à la vague de rénovations et de spéculation immobilière des années 60 où des quartiers ouvriers proches des centres urbains ont été transformés en quartiers de bureaux.

Les pressions exercées par les groupes aisés sur le marché du logement pour accéder aux quartiers centraux de la ville pourraient avoir pour effet d'en chasser les immigrés et plus généralement la population ouvrière. Non seulement on peut s'attendre à une résistance de ceux-ci, puisqu'ils n'ont guère d'autres lieux où ils pourraient déployer leurs stratégies de survie. L'éventuelle dispersion des étrangers serait aussi anti-économique dans le sens où elle contrecarrerait la logique de localisation de la main d'oeuvre qui correspond à la flexibilité. L'approfondissement de la polarisation sociale dans les quartiers urbains centraux semble donc inéluctable. Elle pourrait même être explosive à terme, si des modes de redistribution des richesses ne sont pas mis en place.

Les nouvelles tendances et leurs conséquences esquissées ici, sont sans doute exagérées parce qu'elles sont dérivées d'éventualités économiques qui ne se réaliseront peut-être pas jusqu'au bout et parce qu'elles ne tiennent pas compte des inerties partant de la situation existante. Mais il s'agit quand mêmes de potentialités présentes dans les conditions urbaines d'aujourd'hui. L'analyse de l'enjeu actuel de la répartition des étrangers ne peut donc pas se passer d'une observation minutieuse des changements sociaux et économiques actuels, de la place des étrangers dans ces changements et des restructurations de l'espace urbain qui les accompagnent.

conclusions: de nouvelles priorités de recherche.

Jusqu'à présent, l'étude des aspects géographiques de la présence des étrangers en Belgique s'est bornée à la description et une explication plutôt statique de leur répartition spatiale. Saisir la signification sociale et les enjeux de cette répartition, exige de nouvelles priorités de recherche.

La crise économique et la recherche d'une issue ont engendré des changements économiques, sociaux et politiques profonds, qui se répercutent aussi sur la position et le rôle des étrangers dans notre société. En partant de la thèse que la répartition géographique des

groupes sociaux reflète leur position sociale et contribue à la former et la maintenir, on peut avancer que la concentration des immigrés dans les quartiers centraux des grandes villes prend une nouvelle signification. Ces quartiers deviennent l'enjeu social et économique d'une réorganisation de l'espace urbain en vue d'établir un nouveau mode de croissance fondé sur la flexibilité. Il y a ici un terrain de recherche à défricher d'urgence si l'on veut éviter de parler de problèmes dépassés.

L'idée que la dispersion des immigrés hors des quartiers centraux pourrait favoriser leur intégration, semble assez naïve dès qu'elle est confrontée à ces changements économiques et sociaux. L'analyse des autres aspects de la relation entre répartition géographique et intégration sociale pourrait d'ailleurs confirmer ce jugement. Ici aussi, une recherche plus approfondie et essentiellement comparative peut fournir les éléments qui devraient remplacer le répertoire d'idées simples avec lequel la classe politique aborde le problème.

Combien sont-ils ?

Au 1.1.1981, il y avait en Belgique 878.577 étrangers (8,9% de la population globale)

en Wallonie: 408.158 étrangers (12,6% de la pop. gl.)

en Flandre: 232.544 étrangers (4,1% de la pop. gl.)

à Bruxelles: 237.875 étrangers (23,8% de la pop. gl.)

Au 1.1.86, il y avait en Belgique 846.482 étrangers, dont 375.732 en Wallonie et 248.131 à Bruxelles.

Causes de la baisse des effectifs d'étrangers: avant tout les changements de nationalité (il y aura eu en 1985 un total de 63.824 naturalisations) accessoirement une baisse de la natalité, sensible surtout en Wallonie.



l'expulsion: s'interroger sans plus tarder

f. desteau et l. dusch

Dans chaque pays s'opère à plusieurs égards une distinction nette entre ses propres citoyens et ceux qui ne le sont pas, les étrangers. Il s'agit d'une distinction inhérente au quadrillage de la surface du monde en Etats-nations. Elle est légitime et surtout inévitable compte tenu de la forme actuelle — et elle le restera encore longtemps — d'institutionnalisation des espaces. Cette distinction fonde une différence dans la force des liens qui relie un national ou un étranger à l'espace circonscrit par l'Etat national.

expulsion

En effet quelqu'un ayant la nationalité d'un pays en principe ne peut, en aucun cas, être expulsé de ce pays. Ce principe semble acquis dans la conscience des nations et est entré dans le champ des droits de l'homme (Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Protocole 4, art. 3 du 16.9.1963). En somme, il existe une sorte de force d'appartenance qui fait qu'un peuple, ou mieux une nation-Etat ne peut pas se défaire de ses propres citoyens. Elle le peut, éventuellement, indirectement, en leur enlevant la nationalité. La déchéance de nationalité est liée à des faits exceptionnellement graves ou bien à des abus autoritaires de certains Etats.

Par contre est habituellement reconnu le principe qu'un Etat-nation, qu'un pays en somme, puisse se couper de certains «étrangers» qu'il a autorisés à entrer sur son territoire et à résider sur son sol: cela bien entendu, dans un Etat de droit, sur base de raisons bien précises, explicitées par la loi, par une procédure précise et en assurant à l'étranger qui fait l'objet de cette mesure, des garanties de défense.

La distinction entre nationaux et étrangers n'est simple que dans l'apparence formelle d'un droit relativement statique. Elle pourrait faire croire à une distinction tranchée là où existent des modulations. En effet, l'arrivée de populations suite aux immigrations (et l'usage du

terme immigration signale bien un mode de présence dans l'espace qui se prolonge dans le temps) et leur établissement conjointement à la succession des générations, font apparaître sur la scène sociale une catégorie particulière au sein de laquelle nationalité juridique et «nationalité sociale» ne coïncident pas.

établissement et expulsion en belgique: le droit

La loi organique du 15 décembre 1980 (modifiée par la loi du 24 juin 1984) relative à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers explicite les règles du droit qui régissent cette logique de présence et de rupture des liens spatiaux des étrangers en Belgique.

La loi prévoit différentes formes de présence en Belgique et essaie ainsi de rendre compte de la complexité des situations qui ont surgi en raison de la mobilité accrue des populations en général entre l'ensemble des pays et suite aux immigrations, mais aussi en raison des situations spécifiques créées par le Benelux et la Communauté européenne. Ainsi un étranger peut être autorisé à rester en Belgique pour un «court séjour», c'est-à-dire moins de trois mois. Ceci concerne l'ensemble des étrangers, qu'ils proviennent de la CEE ou d'un autre pays. Un citoyen de la CEE ayant un travail dans un autre pays de la CEE, en l'occurrence en Belgique, pourra s'y établir de plein droit, sur base de la législation des Communautés européennes relative à la libre circulation. Un salarié ou un indépendant d'un pays non CEE, ayant un permis de travail ou une carte professionnelle, peut recevoir une «autorisation de séjour provisoire». Il pourra aussi, après cinq ans de séjour provisoire obtenir une «autorisation d'établissement». Dans ce dernier cas, son séjour est à durée illimitée, il est lié à un permis de travail de même nature ou à une carte professionnelle. Le terme d'établissement exprime bien que l'Etat autorise cet étranger à rester en Belgique dans la durée. Du même coup s'instaure entre cet étranger et l'espace belge une relation plus consistante ou au moins plus stable dans le temps.

La loi tient compte aussi d'une autre catégorie d'étrangers qui sont admis de plein droit, c'est-à-dire sans condition, à séjourner en Belgique. C'est le cas d'un citoyen communautaire ayant un travail en Belgique; ou d'un étranger ou une étrangère venant rejoindre son conjoint ou d'enfants en bas-âge venant rejoindre leur famille, dans le cadre d'un regroupement familial. Avant la loi de 1984, entraient évidemment dans cette catégorie les femmes belges qui, ayant épousé un étranger, perdaient la nationalité belge et entendaient la récupérer. C'est de plein droit qu'elles recouvraient la nationalité belge.

Actuellement ce cas ne se présente plus puisque le mariage n'a plus d'effet sur la nationalité. Un cas encore différent est enfin celui des personnes auxquelles la Belgique accorde un refuge et s'établissent dans le pays en tant que réfugiés.

La loi a aussi essayé de prendre en considération plusieurs formes d'éloignement de son territoire d'étrangers qui séjournent ou qui sont établis et qui ont commis des faits considérés comme une atteinte — à des degrés divers de gravité — à l'ordre public. Les étrangers qui «séjournent» en Belgique peuvent être «expulsés», par le biais d'un arrêté royal, qui donne à cette décision de l'Etat tout son poids et son importance. Certains étrangers par ailleurs, peuvent ne pas être autorisés à entrer sur le territoire.

La suite de cet article entend s'interroger au sujet des expulsions d'étrangers établis en Belgique. Elles concernaient en 1983, 64 personnes; en 1984: 91 personnes; en 1985: 101 personnes. (Réponse du ministre de la Justice à M. Dillen, Q/R Chambre, 7.10.1986). A notre connaissance des données plus récentes n'ont pas été rendues publiques. Les expulsions pourraient concerner aujourd'hui entre 200 et 300 personnes par an.

l'expulsion d'étrangers établis

La loi de 1980 prévoit que «l'étranger établi dans le Royaume peut, lorsqu'il a gravement porté atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale, être expulsé par le Roi, après avis de la Commission consultative des étrangers...» (art. 20). Elle dit en outre (art. 20) que «les arrêtés de renvoi et d'expulsion doivent être fondés uniquement sur le comportement personnel de l'étranger».

En somme un étranger établi en Belgique (au sens de la loi) peut être expulsé par arrêté royal. Pour cela il doit avoir porté personnellement atteinte de manière grave à l'ordre public. Cette atteinte grave résulte en général d'une sanction judiciaire pénale. Une sorte de tarif indicatif de peines fut même mis en place par le ministre de la Justice précédent. Aujourd'hui il semble remis en cause. Comme le rappelait le ministre Gol le 12 juin 1982 lors d'une interpellation de M. Van Den Bossche à la Chambre, la circulaire adressée aux services compétents prévoit qu'à la sortie de prison, après avoir purgé sa peine, pourrait être expulsé un étranger établi en Belgique ayant été condamné «à une peine de prison effective d'un an ou plus pour des faits de violence ou relatifs à la législation sur les substances stupéfiantes» (Anna-

les parlementaires, Chambre des Représentants, séance du 12 juin 1982).

On utilise ici le conditionnel parce que diverses considérations que nous verrons plus loin, peuvent être prises en compte par le ministre, pour soumettre ou non au Roi la signature d'un arrêté d'expulsion.

Avant de soumettre l'arrêté au Roi, le ministre de la Justice prend l'avis de la Commission consultative des étrangers. Cette Commission est composée d'une chambre francophone et d'une chambre néerlandophone. Chacune de celles-ci est composée (art. 33) d'un magistrat (effectif, émérite ou honoraire) qui la préside, d'un avocat (inscrit depuis dix ans au moins à l'ordre des avocats), d'une personne «s'occupant de la défense des intérêts des étrangers au sein d'une œuvre d'assistance d'un groupement, d'un mouvement ou d'une organisation». Les membres de la Commission — qui doivent être de nationalité belge — sont nommés par le Roi pour une durée de trois ans, renouvelable.

Pour le troisième renouvellement des mandats, l'Arrêté Royal du 11 décembre 1987 (Moniteur belge du 19.12.1987) a nommé pour trois ans, les personnes suivantes. Pour la Chambre française le président est, pour son troisième mandat, c'est-à-dire depuis 1981, A. Huens, premier avocat général émérite près la Cour d'Appel de Bruxelles. Ses suppléants sont R. Macar, avocat général émérite près la Cour d'Appel de Liège et P. Dirickx, avocat général près la Cour d'Appel de Bruxelles. Ce sont aussi des avocats généraux qui président la chambre néerlandaise dont L. Declercq, avocat général près la Cour d'Appel de Gand est le président en titre. Sans préjuger de la qualité des personnes, la désignation de membres du Parquet à la charge de président de la Commission n'est pas sans poser des questions quant à l'esprit que le ministre de la Justice a voulu donner à la commission.

Au titre de deuxième composante, siège pour la chambre française W. Wilmotte du barreau de Bruxelles, dont les suppléants sont P. Wattier et P. Cailliau respectivement des barreaux de Mons et de Bruxelles. Formellement représentants du corps des avocats, ces membres sont perçus plutôt comme des représentants du ministre et de l'administration. Image formellement fautive, mais qui a peut-être pris corps en raison des pratiques et des types de nomination.

Quant au à la troisième composante, il s'agit, pour la chambre française, de personnes présentées par les organisations suivantes: Croix Rouge de Belgique, Secours International de Caritas Catholica, Centre des immigrés de Namur-Luxembourg, Centre Social protes-

tant, Service Social des Etrangers, Fondation pour l'Assistance morale laïque, CSC, FGTB, Association pour le droit des étrangers; Secrétariat international des Etudiants étrangers; Comité national d'accueil, Solidarité Etudiants étrangers, MRAX.

Ajoutons enfin que la Commission siège auprès de l'Office des étrangers, au square de Meeûs à Bruxelles et à la prison de St Gilles pour les personnes encore détenues; les audiences ne sont pas publiques. Seule la personne concernée et/ou son avocat sont présentes, outre un membre de l'administration qui fonctionne comme secrétaire.

quelle sorte de droit?

L'expulsion est une décision importante qu'un pays, un Etat se réserve. Elle peut être grave aussi pour les personnes qui, au terme de leur peine, sont expulsées du pays.

L'initiative d'une demande d'expulsion provient en général du Parquet et la décision d'expulser est du ressort du ministre de la Justice et de son administration (notamment l'Office des étrangers) qui apprécie, pour un certain type de délit et l'importance de la peine, l'opportunité ou non de procéder à une expulsion, en s'appuyant sur un avis de la Commission consultative.

Dans la pratique est apparue une certaine zone d'ombre dans le mode d'appréciation par le ministre de la Justice de la relation entre délit, peine et expulsion. En effet, les critères signalés plus haut — fondés sur certaines qualités du délit et la durée de la peine — circonscrivent les conditions qui font qu'un étranger établi soit expulsable. Il semble que pour deux types de délits — violence avec viol et trafic d'héroïne — l'expulsion soit effective. Quant aux autres délits qui peuvent donner lieu à une expulsion, la décision est moins claire et fait l'objet de nuances d'appréciation. Et dans la pratique, des étrangers établis, qui ont commis d'autres faits de violence ou ont contrevenu à la législation relative aux stupéfiants, et ayant subi les mêmes peines (au delà d'un an), à la sortie de prison ne seront pas tous l'objet d'expulsion. Les raisons qui président ou non à cette différence ne sont pas connues sauf le caractère récidiviste de la personne.

L'impression d'un certain arbitraire est inévitable. D'autant plus que la méconnaissance de ces critères rend difficiles des procédures de défense devant la Commission consultative ou le recours au Conseil d'Etat.

Mais la pratique actuelle doit aussi être interrogée d'un autre point de vue. Dans les années passées — peut-être moins dans ces derniers mois — entre la sortie de prison et la décision qui amène la per-

sonne à paraître devant la Commission consultative d'une part et entre le moment de la décision et sa notification d'autre part, passaient des mois, voire des années. Et des cas assez dramatiques ont frappé des personnes qui essayaient de retrouver une vie régulière après leur sortie de prison — le mariage, le travail — et qui ont subi une procédure d'expulsion. Même indépendamment de ces cas extrêmes, cette pratique administrative est assez étonnante, puisqu'une expulsion suppose qu'une personne soit considérée comme un danger grave pour la société dont celle-ci entend se débarrasser. Il y a donc une incohérence entre les présupposés de cette décision et le fait que cette personne puisse circuler librement ayant terminé sa peine de prison. C'est d'ailleurs ce que le Conseil d'Etat a relevé en cassant certaines décisions d'expulsion.

S'agissait-il — et s'agit-il pour les cas qui encore se présentent — d'une inertie administrative? Probablement. Mais comment l'évaluer? Faut-il conclure que l'Etat n'accomplit pas sa tâche de garantir l'ordre public? Ou bien qu'il considère que la mesure d'expulsion n'est pas, tout compte fait, une mesure utile? Ou bien doit-on en conclure que l'administration préposée elle-même ne considérait et ne considère pas que la personne concernée soit aussi dangereuse? Mais alors il faudrait s'interroger sur d'autres fonctions que la pratique ou la menace d'expulsion instaurée entend remplir.

Plus récemment, afin de ne pas encourir le risque de voir leur décision d'expulsion cassée par le Conseil d'Etat pour les raisons évoquées plus haut, les autorités préposées entament la procédure d'expulsion avant la fin de la peine, ou mieux, avant la fin de la partie de la peine qui donne lieu à la libération conditionnelle. Une forme de chantage pointe alors à l'horizon puisque à la personne en question sera proposé le choix entre l'acceptation de son mandat d'expulsion ou le retour en prison pour y purger la totalité de la peine. Une alternative qui n'est pas sans apparaître comme un supplément de punition, explicable peut-être du point de vue des instances mais difficile à comprendre du point de vue des sujets.

Mais au-delà de ces questions autour des pratiques, il importe de conduire également une réflexion plus fondamentale que des juristes ont déjà entamée et qui concerne la distinction faite entre citoyens communautaires et non-communautaires dans le mode de concevoir la cause qui préside à l'expulsion, à savoir l'existence d'une atteinte grave à l'ordre public. En ce qui concerne les citoyens communautaires en effet, dont la notion d'expulsion dérive du droit communautaire et a fait l'objet d'arrêtés de la Cour de Justice des Communautés européennes, la notion d'atteinte grave doit être comprise non pas par rapport au passé délictueux d'une personne, mais par rapport à la menace

actuelle que cette personne représente. Pour le droit commun belge, par contre, appliqué donc aux personnes non CEE, l'atteinte à l'ordre public sera prise en compte par rapport aux faits délictueux du passé et pour lesquels l'intéressé a passé une période en prison. Ces faits-là sont pris en compte pour estimer le danger. Le danger que cette personne représente actuellement n'est pas pris en compte. Une discrimination de principe s'insinue dans la pratique et, les réponses quelque peu alambiquées du ministre de la Justice J. Gol (Annales parlementaires, séance du 12 juin 1982) n'effacent pas cette impression. On se trouve bel et bien devant deux conceptions fort différentes, qui amènent à des situations différenciées entre personnes ayant commis les mêmes délits et sur base de leur nationalité.

établissement et expulsion

En amont des différences, de manière encore plus fondamentale, apparaissent deux manières de concevoir la présence d'étrangers sur un espace national. En effet, si la jurisprudence communautaire met l'accent sur le danger actuel que représente l'étranger d'un autre pays de la Communauté, la raison en est qu'elle entend sauvegarder un autre principe fondamental du droit communautaire, celui de la libre circulation, qui rapproche, dans le rapport à l'espace de chaque pays de la Communauté, un citoyen national de celui d'un autre pays de la Communauté.

Le droit commun belge, par contre, a sur l'étranger une vue héritée de la tradition juridique relative à l'étranger, qui fait de celui-ci quelqu'un dont le rapport à l'espace est un rapport faible et dont la permanence n'est pas acquise. Or, il est clair que cette manière de voir ne correspond pas à la situation de ces étrangers que sont les immigrés établis. Elle ne correspond pas non plus à la manière courante, et désormais généralement acquise, de voir la présence des populations d'origine étrangère — et encore de nationalité étrangère — en Belgique.

D'où tout le drame qui résulte pour des personnes, et en particulier pour des jeunes — nés ou tout au moins ayant grandi en Belgique, ou d'autres personnes ayant leur famille en Belgique, et donc enracinées, voire même n'ayant pas d'autres horizons de vie ailleurs, et que le droit continue à considérer comme ayant des relations lâches à l'espace belge duquel elle peuvent être expulsées.

Il faut souligner qu'en cela le droit belge est incohérent avec lui-même. En effet, nous l'avons signalé plus haut, il a identifié plusieurs formes de présence en Belgique d'étrangers, depuis ceux qui séjour-

ment à ceux qui s'établissent, à ceux qui sont présents de plein droit. A cette conception nuancée de présence correspond une conception assez sommaire de l'expulsion, la seule distinction étant faite dans le poids institutionnel mis en œuvre pour déclarer l'expulsion: un arrêté ministériel pour renvoyer des étrangers qui «séjournent» ou un arrêté royal pour ceux qui sont «établis».

C'est manifestement insuffisant et il apparaît clairement que pour des étrangers établis, et encore plus pour ceux présents de plein droit, l'expulsion devrait être un concept inscrit dans une nouvelle logique, analogue au moins à celle qui régit le droit communautaire. Encore plus: en ce qui concerne les jeunes nés ou ayant grandi en Belgique et ayant leur famille en Belgique, communautaire et non-communautaire, la notion d'expulsion ne devrait pas s'appliquer. Ce qui ne signifie pas faiblesse ou laxisme par rapport à ces jeunes, auxquels on demandera avec insistance le respect du droit. Mais cette exigence de «loyauté collective dans le droit» à laquelle chaque citoyen est appelé, suppose aussi en contrepartie une loyauté de la collectivité par rapport aux individus et le respect de leurs droits personnels. Or, il est évident — on oserait dire de bon sens — que pour ces jeunes étrangers il existe un droit personnel à respecter en Belgique. Et l'argument récurrent qui consiste à dire: «Ils n'avaient qu'à prendre la nationalité belge» n'est là que pour souligner la superficialité avec laquelle la question est abordée.

une insuffisance de la loi et un enjeu fondamental

La loi de 1980 mériterait donc d'être modifiée à ce sujet. Elle semblait être préoccupée avant tout par l'application de l'expulsion aux primo-migrants — tel semble être le sens des débats qui ont sous-tendu son élaboration. Or elle est appliquée de manière croissante pour expulser des étrangers établis en Belgique.

A quoi est-ce dû? A un accroissement accéléré de la délinquance des étrangers établis? Les données manquent à cet égard mais de toute manière un tournant aussi rapide est impensable. Par contre est apparu de la part du ministre de la Justice de l'époque, une volonté d'intensifier l'usage de cet instrument — l'expulsion — pour maîtriser la question de la délinquance des étrangers établis en Belgique. Ou pour donner l'apparence d'une maîtrise. Il s'agit en réalité d'un instrument en trompe-l'œil, n'ayant pas les effets escomptés. Il introduit une dose considérable d'arbitraire, et fait preuve d'une conception étriquée et passéiste de l'immigration et d'une cécité politique considérable comme si des faits sociaux pourraient être gérés par des actes administratifs et judiciaires, dans une volonté apparente et angoissée

de mise en ordre de la société — ou mieux d'une fraction subalterne de celle-ci par l'Etat.

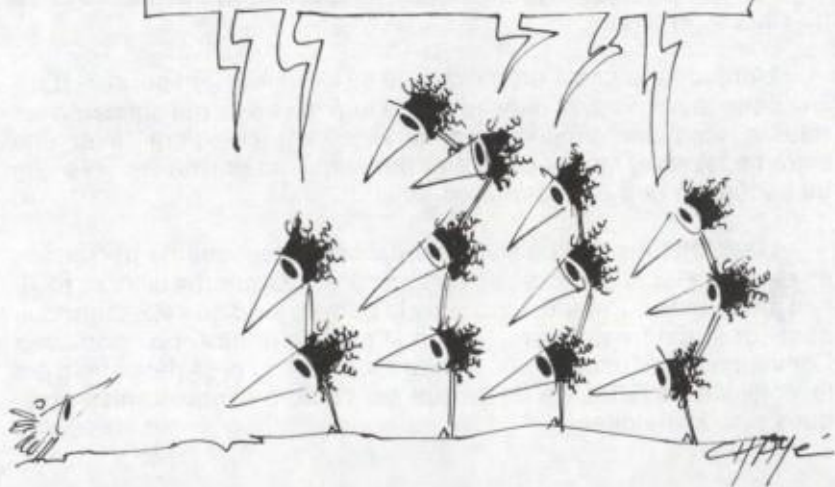
Cette politique n'a pas pris en compte la situation de personnes (ce qui ne signifie pas, il faut encore le souligner, avoir une attitude laxiste) établies en Belgique et de leurs droits les plus simples.

Mais en ce qui concerne les expulsions, un fait plus grave et plus fondamental doit être souligné et soumis à la réflexion des institutions et des administrations concernées, ainsi que de l'opinion publique. Certains observateurs sont frappés, en examinant les arrêtés d'expulsion, par la forte présence de jeunes Marocains; ceux-ci semblent sur-représentés par rapport à leur présence dans la population ayant délinqué gravement et subi une peine, c'est-à-dire ayant porté atteinte grave à l'ordre public. Si cette impression devait correspondre à la réalité, à savoir que les jeunes Marocains sont particulièrement ciblés par les expulsions, cela signifierait que dans la pratique de la procédure d'expulsion, on estime que le fait d'être Marocain représente une qualité qui connote un fait particulièrement grave de manière spécifique, et représente un danger pour le pays au point de devoir prendre une mesure telle que l'expulsion. C'est-à-dire que dans la pratique d'expulsion qui, rappelons-le, est réalisée dans une forme hautement institutionnalisée puisqu'elle a lieu par le biais d'un arrêté royal, c'est-à-dire d'un acte de l'Etat, signé par le ministre de la Justice et contresigné par le Roi, on procéderait à une discrimination sur base d'une nationalité (avec ce qu'elle sous-entend en terme de culture, ethnicité, race). Les arrêtés royaux, considérés globalement, apparaîtraient alors comme une pratique discriminatrice, fondée sur la nationalité et ce qu'elles sous-tend.

L'enjeu est d'une extrême gravité (le raisonnement pourrait d'ailleurs être aussi conduit dans la même logique en ce qui concerne les refus d'inscription dans les communes); il est ici exprimé avec une extrême réserve. Mais il doit l'être parce que sa gravité est telle que tout soupçon doit être levé à ce sujet.

Les pratiques d'expulsion scandalisent beaucoup de personnes en raison de leurs aspects peu humanitaires; de surcroit elles se révèlent inopérantes. Par une lacune de la pensée juridique elles introduisent des discriminations selon l'appartenance ou non aux Communautés Européennes. Il ne faudrait pas qu'elles déteignent sur la légitimité de l'Etat, ne fût-ce que par l'ombre d'inquiétantes pratiques discriminatoires.

VOUS SAVEZ... QUAND ON EST NÉ
EN BELGIQUE, QU'ON Y A TOUJOURS
VECU... Y A PLUS DE PROBLEME D'
INTEGRATION... ON EST BELGE A
100%... ON BOIT DU COCA, ON
MANGE DES HAMBURGERS, ON PORTE
DES JEANS, ON ROULE EN TOYOTA,
ON ECOUTE DU ROCK ANGLAIS...
ENTIEREMENT BELGES, QUOI...



clientélisme et naturalisation

angel enciso

La réponse du P.S. bruxellois à la F.G.T.B. nationale sur l'éventualité d'un droit de vote communal pour les migrants n'aura guère tardé.

La F.G.T.B. avait dit «oui» lors de son Congrès de décembre 86 et trois mois plus tard le P.S. de la capitale avait déjà dit «non».

De fait, le «monde politique» belge dans sa très large majorité est contre ce droit, tandis que le «monde associatif» est beaucoup plus favorable.

Un point mérite d'être élucidé dans la soudure de ce front commun politique.

On constate en effet, en matière de politique migratoire une pression de plus en plus accentuée des «municipalistes» sur leur propre parti politique. Une sorte de sommation pour que cette matière devienne «domaine réservé» aux mandataires qui ont dans leur commune un nombre important de migrants, spécialement à Bruxelles.

Cette orientation a des conséquences importantes: les «municipalistes» sont aussi les gestionnaires des clientèles locales qui finissent par leur appartenir. Ils peuvent se servir d'elles pour s'imposer au sein de leur parti, menaçant de le quitter en emportant «leurs» voix.

Ce clientélisme, qui repose sur des pratiques vieilles comme le monde pour fidéliser l'électorat, secrète aussi une argumentation simpliste au moment où surgissent de vrais problèmes de cohabitation, en particulier avec les immigrés. Au lieu d'être résolus, ces problèmes sont alors court-circuités. Il y a même à craindre un racisme induit, une xénophobie entretenue, pour le maintien de la clientèle.

La revendication du droit de vote communal pour les migrants vient toucher plus qu'on ne le pense les moeurs politiques du pays. Il agit comme un révélateur.

Rien ne permet de penser que cette participation électorale introduirait entre les partis politiques belges des déséquilibres de nature différente de ceux qu'on constate déjà selon la place que les migrants occupent dans la vie sociale. L'expérience du vote dans les conseils

consultatifs est à cet égard concluante: les « religions » et les « nationalités » s'effacent devant les clivages politiques propres au monde du travail tel qu'il existe en Belgique.

Cela devrait donc, logiquement, diviser les partis politiques belges et non pas les unir, comme nous le constatons. Cela devrait les différencier selon qu'ils sont ou non en position de pouvoir attendre des migrants un appoint de voix.

Si tel n'est pas le cas c'est qu'il faudrait, pour attirer les voix des migrants, des modifications, des changements à l'intérieur de chaque parti et au sein de chaque liste électorale. Modifications qui casseraient les clientèles locales et modifieraient les carrières politiques. Le clientélisme et le carriérisme font barrage au droit de vote communal pour les migrants au sein même des grands partis puisqu'il faudrait d'autres représentants et des options politiques différentes pour pouvoir solliciter les voix de ces migrants.

Les organisations syndicales dès qu'elles ont été confrontées véritablement à la participation des migrants aux élections sociales ont bien dû réagir en ce sens. Celles qui, comme la F.G.T.B. avaient voulu cette modification ont gagné dans l'affaire.

Corollaire fort curieux: les mêmes « municipalistes » qui sont contre le droit de vote des migrants avancent rapidement, la naturalisation comme alternative. Ils ont tout d'un coup, un sursaut à la fois patriotique et juridique. Derrière la naturalisation des migrants, nous les trouvons tous rangés comme un seul homme. Essayons de démontrer le mécanisme de leur attitude.

Sur la question de la naturalisation, la Constitution belge est tout à fait anachronique. Comment peut-on justifier aujourd'hui une grande et une petite naturalisation? Ce relent censitaire ferait-il exister encore des citoyens de première et de deuxième catégorie? La manière dont les pouvoirs législatif et judiciaire interviennent dans le processus de naturalisation, l'absence de garanties et de recours pour le sollicitant, les lenteurs — voire même le coût de la procédure —, rendent les chemins existants peu praticables pour les migrants qui d'ailleurs ne s'y engagent que lentement quand on pense à la stabilité des migrants en Belgique où plus de 80% résident depuis dix ans au moins.

Remarquons que rien n'a été prévu pour modifier sur ce point la Constitution, dans cette législature qui est pourtant constituante.

D'autre part, et ceci ne dépend plus de la Belgique, personne au niveau du droit international n'est capable de s'orienter sérieusement dans tout ce qui touche la double nationalité. Les options les plus contradictoires coexistent tant dans la doctrine que dans la pratique. Et pour cause!... la souveraineté nationale de chaque pays est en jeu. On est très loin de pouvoir mesurer ce que signifie la double nationalité quand ce sont des masses laborieuses en nombre très important et pas seulement en Europe, qui sont concernées.

Mais la question n'est pas là. Les «municipalistes» qui défendent la naturalisation comme mode d'intégration savent très bien ce qu'ils font: les actuelles formes de naturalisation leur conviennent parfaitement. Car elles produisent une naturalisation au cas par cas, très inégale, lente, sélective, contrôlable nationalité par nationalité. Donc une naturalisation qui non seulement permet le maintien des clientèles, mais qui permet, pas à pas, nationalité par nationalité, en jouant la carte de la deuxième ou de troisième génération contre les «vieux» ou les derniers arrivés, en jouant la carte de certains groupes culturels ou économiques contre d'autres, de commencer à inclure quelques immigrés dans les clientèles.

Clientélisme et naturalisation font en somme très bon ménage dans le contexte belge. C'est une forme d'assimilation des migrants, par la petite porte, une accoutumance aux moeurs les moins démocratiques de la vie politique.

On voit bien que le droit de vote communal pour tous les immigrés représente tout autre chose. Et curieusement il se pourrait que l'Europe de 92 agisse sur ce problème comme un élément catalyseur et accélérateur. A condition que les travailleurs et leurs organisations interviennent dans la construction politique de l'Europe pour empêcher toute discrimination entre les travailleurs communautaires et les autres aux élections communales.

facettes des ethnicités dans l'espace belge

felice dassetto (*)

Faut-il redire des évidences ? Faut-il les répéter ? Que quelques centaines de milliers de personnes du Rif, du Souss, d'Anatolie, de Sicile, des Pouilles, des Asturies, ou d'autres régions de la Méditerranée ou d'Afrique et donc du Maroc, de Turquie, d'Italie, d'Espagne ou d'autres pays se sont établies et prennent racine (après les Polonais, les Russes) depuis quinze, vingt, trente ou quarante ans ou plus dans l'espace belge — et européen. L'histoire d'Europe et de Belgique — mais les historiens l'ont-ils compris ? — est aussi désormais celle de ces nouvelles populations entrées dans les espaces nationaux d'Europe occidentale.

Et que leurs descendants formulent de manière plus ou moins acquise ou définitive l'hypothèse de faire de ce pays leur pays, de cet espace leur espace. Ils ne rêvent plus de retour, même s'ils rêvent d'ailleurs. Même si leur enracinement semble parfois fuyant. Il l'est d'autant plus qu'ils se trouvent en face d'un environnement hésitant et partiellement impuissant à les capter totalement. Une Belgique avec b minuscule, une Wallonie mais aussi une Flandre qui ne sont pas encore entièrement majuscules. Et un Bruxelles évidé.

fuyants ? insaisissables ?

Fuyants aussi parce que plusieurs ruptures les relient mal ou peu au travail qui, conjointement à l'image de la modernité de l'Occident avait aimanté leurs pères et leurs grand-pères. Travail qui, quand il existe — le travail qualifié — n'est pas pour eux, en raison de la rupture opérée par un parcours scolaire saccadé et souvent non conclu. Ou bien travail qui, quand il semble être de leur taille — c.à.d. mal payé et mal garanti — eux n'en veulent pas, en raison d'un système

(*) Sociologue à l'Université catholique de Louvain, animateur avec Albert Bastenier du groupe d'études des migrations, Felice Dassetto étudie depuis plusieurs années «L'Islam transplanté» en Belgique et, plus largement au niveau de l'Europe des Douze. Il y a consacré de longues recherches.

d'attentes différent, du refus du «travail d'immigré», du refus du travail déqualifié même s'ils ne savent faire que ce travail-là. Peut-être aussi en raison d'une incertitude devant le travail salarié, celui auquel leurs parents se sont pliés, peu convaincus malgré tout.

Inquiétants aussi parce qu'ils entendent s'ancrer, de toutes leurs forces dans la société de consommation. Mais dans la socialisation fragmentée qu'ils vivent, ils ont enregistré des signes partiels du fonctionnement de la société, dont la logique — et la logique intégratrice — est tout à la fois celle de travailler pour consommer et de consommer pour travailler.

Fuyants, insaisissables, non maîtrisables, diront certains. Angoisse d'une partie de la population belge confrontée à ces jeunes: discours justificateur de sa propre marginalité pour une autre partie. Il en résulte une stigmatisation, qui ne fait que coïncider ces jeunes en les façonnant et en donnant substance à leur incertitude. Elle empêche de voir une réalité simple, logique et fondamentale. Ces jeunes sont en cours de différenciation. Non seulement, comme le soulignent souvent des regards sombres et pressés, en raison de leur classement national. Leur devenir, comme celui des autres jeunes, peut utilement être observé en regardant les stratégies et les réussites sociales différenciées qui sont à l'oeuvre, on oserait dire, naturellement. A la manière de tout le monde, ils reprennent et réinterprètent dans leur trajectoire individuelle, leur part d'aspirations, d'attentes, d'angoisses, d'incertitudes de la société environnante. Le paysage de ces jeunes est bien loin de l'uniformité de l'appartenance nationale de leurs pères ou de la couleur de leur peau. Mais ces catégories -la nation et la peau- sont des catégories simples, entrées par l'histoire dans le domaine de l'imaginaire et de la culture collective de nos sociétés. Il faudra s'en défaire et les remplacer. Les immigrés et leurs enfants ont d'ailleurs aussi des catégories qui appartiennent à leur imaginaire, tout aussi inadéquates: occident, nord, chrétiens, femme...

des logiques particulières

Il est un fait que dans leur stratégie sociale, ces jeunes ont des logiques particulières. En effet ils agissent tout autant en fonction de conduites sociales qui se situent dans la logique de la société belge environnante, qu'en fonction de conduites qu'on appelle, avec imprécision et en empruntant une terminologie nord-américaine, ethniques. Les unes et les autres valorisées de manière différenciée. Certains semblent vouloir mettre tout en oeuvre pour échapper — sans y réussir totalement — à la catégorisation nationale ou «ethnique» et se fon-

dre ou apparaître tout simplement comme des jeunes. Ils n'y réussissent pas totalement, loin de là. La couleur de leur peau, l'expression de leurs sentiments les trahissent. Les cadres sociaux de leur environnement familial leur imposent souvent, aux garçons et encore plus aux filles, des parcours sinueux dans leur « ethnicité » qui est sûrement synonyme de sécurité et intensité de valeurs mais aussi de pesanteur et de rigidité.

Tous doivent se frayer un chemin de manière assez solitaire, par tâtonnements, par essais et erreurs, en cheminant par une succession de hasards. Parce que si beaucoup de gens, éducateurs ou hommes politiques, parents ou imans, sociologues ou psychologues, disent depuis longtemps aux enfants d'immigrés ce qu'ils devraient être - depuis les « assimilez-vous » aux « gardez votre identité » en passant par le mythe ou le cauchemar d'un retour au pays — nombreux indiquent des voies contradictoires, beaucoup tiennent des propos incohérents, nombreux ne savent absolument pas quoi proposer mais ils font comme s'ils le savaient. Parce que rien n'est évident, ni l'assimilation, ni l'intégration, ni le maintien des identités, ni le pluralisme ou que sais-je encore. La multiplication des termes n'est là que pour cacher la difficulté du sens ou la pluralité des issues. Rien n'est totalement pacifique et exempt de conflictualité personnelle ou sociale. Rien ne va de soi, le trajet n'est pas tracé, bien moins que pour un jeune « de souche ». D'autant plus que les hésitations sont nombreuses parmi les adultes englués dans l'archaïsme que sont souvent leurs parents et éducateurs musulmans, les adultes autochtones qui sortent confus des années soixante-huit et des années de crise, ou les adultes porteurs des nouvelles évidences d'une société qui chevauche les nouvelles technologies. Hésitations qui se répercutent dans un pouvoir politique incertain ou faisant semblant de l'être et n'ayant pas la force ou le courage d'agir avec cohérence. Dans ce contexte où les mécanismes de socialisation sont brisés et hésitants on tend à demander à ces jeunes beaucoup, on exige qu'ils formulent un projet, vite et clairement.

Et eux construisent des projets, ou mieux tiennent des propos et posent des gestes, entre le réel, l'imaginaire ou l'affabulation, souvent à la manière d'un bricoleur plus ou moins adroit qui utilise des pièces disparates et de manière peu fonctionnelle, en essayant de ruser, ou parfois en se donnant l'illusion de ruser avec les deux environnements qui l'entourent, le familial-communautaire et le social. Le résultat est parfois une construction qui s'écroule, une cassure, souvent un bric-à-brac. Comme mode d'être il n'est pas fort différent de ceux des jeunes de souche. Il est différent néanmoins par son paraî-

tre sur la scène sociale : il offre une mise en scène différente et nouvelle, qui désarçonne, de l'incertitude et de la déviance juvénile.

bric-à-brac, cassure ou réussite...

Mais souvent aussi cette construction bricolée et quelque peu hasardeuse aboutit à de jolies réussites, teintées parfois d'une pointe d'agression vis-à-vis d'une société peu capable d'accepter l'innovation. On ne peut qu'être frappés par les profils intéressants qui émergent dans les nouvelles générations de jeunes adultes, ceux et peut-être surtout celles, des années '80. Sur l'esprit et le mode d'être des jeunes générations faits de labeur, relation à autrui et recherche de soi aussi intenses que désabusés, se greffe la poussée de la communauté ethnique de laquelle ils entendent sortir et qui est utilisée en même temps dans toutes ses virtualités. Jeunes à la manière de leur ethnicité. Forts et fortes de leur faiblesse. Si leur nouvelle arrivée sur la scène sociale les prive de certains outils sociaux, elle a l'avantage de réduire aussi le champ de l'impensable et de l'exclu; fortement déterminés par leur condition, ils le sont moins, beaucoup moins que les jeunes de souche de condition semblable, par l'imaginaire social qui les concerne.

Bric-à-brac, cassure ou réussite, en tout cas il s'agit le plus souvent d'une véritable innovation sociale dans la trajectoire familiale. Elle se joue dans une mise en scène où l'ensemble des acteurs sociaux, jeunes, parents, éducateurs, hommes politique, citoyens ne semblent pas bien connaître leur texte, dans un compagnonnage quelque peu forcé. Il en ressort des dialogues aux réparties multiples, qui sonnent parfois faux, dans une sorte de parade sociale, où chacun fait étalage de ses doléances, vertus et justifications, dans l'attente ou la crainte du coup de l'adversaire présumé.

La cohabitation nouvelle dans l'espace, pour l'instant, paraît-il, n'est pas au point. Fait social par excellence, la société civile ne semble pas avoir des ressources suffisantes pour le résoudre. On en appelle au politique. Apparaissent alors des apprentis sorciers qui manient l'incertitude sociale pour en faire un tour de magie électorale. Ils contribuent à institutionnaliser des attitudes hostiles, à faire de l'hostilité, voire de la haine pour un groupe « autre », un enjeu et un but politique. Misère politique à prendre en compte, sans en faire un héros négatif, en raison des dégâts qu'elle peut causer dans la vie collective.

Mais le plus souvent, comme dans beaucoup de questions qui troublent le quotidien belge, le politique procède par la méthode du pourrissement crispé, par le silence gargouillant à la manière de la digestion d'une choucroute trop abondante. Laisser aller dans le temps, laisser faire au temps, et ramener au temps quotidien, concret, capable de laminer, de polir. Et par ce biais trouver des solutions dans le pragmatisme et dans le quotidien.

le contre-modèle belge

Il faut dire qu'en matière de cohabitation, le modèle que les Belges de souche — leurs hommes et femmes politiques — ont trouvé pour résoudre la question de leur propre pluralisme ethnique voire même philosophique, n'est pas fort utile; il est même un contre-modèle à éviter pour imaginer la solution à donner à la cohabitation dans le contexte de la nouvelle pluriethnicité. Il est plutôt simple, pour ne pas dire simpliste : la séparation de l'espace et des institutions. A l'affirmation forte, monolithique de la Flandre d'une identification de langue, culture et sol, la Wallonie/francophonie n'a trouvé d'autre solution qu'une réponse, sur le même terrain, aussi volontaire que faiblarde. Maintenant, chaque partie séparée, qui croyait s'être enfin approprié d'elle-même, en s'accrochant ou forgeant une identité, historique, réelle ou présumée, doit recommencer à s'interroger sur la nature et les appartenances des gens qui vivent sur son espace qu'on croyait enfin — Bruxelles à part — clairement défini. La nouvelle pluralité guette dans l'entresol du manoir à peine bâti. En réalité elle le fait depuis de nombreuses années, mais les bâtisseurs d'identités étaient trop pris par la construction de leur oeuvre qu'ils croyaient immaculée et définitive.

La Flandre sera partagée entre une solution assimilatrice des diversités en logique cohérente avec la forme prise par l'affirmation de soi, un pluralisme en souvenir de sa propre expérience dominée ou plus probablement un pluralisme par inclusion à la manière d'un Commonwealth à taille réduite. La Wallonie, par son pétrissement de culture ouvrière, par sa longue tradition d'ingestion étrangère, qu'elle soit flamande ou d'ailleurs, semble pouvoir poser calmement la question de son pluralisme. Ou, peut être, à l'évacuer, pour ne laisser de place qu'à la culture de l'économie et de l'industrie, qui fournit une grammaire culturelle suffisamment réduite et trans-ethnique.

belliard ou mandela?

Bruxelles semble être aujourd'hui le lieu-clé de cette digestion à venir. Elle se passe plus précisément, aujourd'hui, entre Marocains et Bruxellois. Demain, dans cinq ou dix ans, compte tenu des rythmes

et temps de l'immigration, il sera aussi question des Turcs. Si une question d'identité et de pluralisme existe à Bruxelles, elle semble être surtout l'effet de l'absence et du vide. Quels Bruxellois dans cette ville habitée plus par des fonctions que par des gens? Ainsi la cohabitation apparaît plus comme la résultante d'un double problème social, celui des jeunes hommes marocains — dont il faudrait s'interroger plus longuement sur la forme de socialisation, y compris de socialisation familiale — qui rencontrent des quartiers mourants. Ces deux marginalités sont en train de se digérer réciproquement, lourdement, en donnant le ton à l'ensemble du pays. Quand y arriveront-ils? Combien de générations faut-il voir passer? Combien de mariages faudra-t-il encore célébrer, alors qu'à Bruxelles déjà un tiers des mariages concernent des non-belges?

Dans l'actuelle phase de ce processus de cohabitation, il paraît que la présence nombreuse de gens qui venaient d'ailleurs et de loin — en distance, en culture, en société — est une nouveauté, féconde et enrichissante -disent certains-, bouleversante. Sûrement. En soi. Encore faut-il que quelque chose puisse bouleverser ce peuple de Belgique, que quelque chose puisse reféconder ce pays définitivement acquis par le quotidien capitaliste, par la séquence réitérée des actes concrets qui ordonnent l'existence. Comme cette jeune dame, interviewée par le JT récemment au sujet de la proposition de changer le nom de la rue Belliard en rue Nelson Mandela: «Je ne suis pas contre, pourvu qu'on change les plaques partout et qu'après on s'y retrouve». Belliard ou Mandela, peu importe. Mais se retrouver dans l'ordonnement de la matérialité quotidienne. Peut être le véritable ciment qui tient ensemble les gens dans cet espace. L'union qui fait la force des Belges. Une valeur qui hiérarchise les conduites et les choix. Les immigrés, les jeunes qui veulent «s'intégrer» devraient en tenir compte. Eux à qui leur quotidienneté familiale a appris à mettre l'honneur ou la dignité d'hommes avant la matérialité, à ruser avec l'ordonnement matériel en l'enveloppant dans les filets des relations personnelles, de la séduction, de l'influence ou de la force.

nouveauté bouleversante...

Ce scénario à la saveur du quotidien, pourrait ne pas fonctionner entièrement et se trouver embarqué dans des voies inattendues. Faut-il redire que la présence de musulmans, et donc de l'Islam comme système de pensée, est lui aussi une nouveauté bouleversante, parce que, peut-être, un jour il voudra imposer sa mise en ordre. Faut-il répéter que la question n'est pas celle des soi-disant intégristes — mot sans utilité heuristique en ce qui nous concerne — c.à.d. des militants islamistes, de la famille des Frères Musulmans et de leurs dérivés con-

temporaires, et à ne pas confondre avec les chiites khomeinistes? La question ne vient pas de là, même si on aime poursuivre des fantasmes faciles. La question est celle de l'Islam, tout court. Parce que, en tant que système de pensée, explicite, formulé ou formulable, aujourd'hui tout l'Islam est, du point de vue de la pensée occidentale dominante — utilisons maintenant cette catégorie — intégriste. Soulignons bien, aujourd'hui. C'est à dire non pas par nature, définitivement, même si son histoire a façonné l'actuelle manière de penser son rapport à la société et au politique. Et soulignons aussi: en tant que système de pensée qui formule des énoncés quant au rapport entre religion et société ou religion et politique. Énoncés que le vécu religieux des immigrés peut bien ignorer, plus préoccupé par une spiritualité, une mystique ou plus souvent une éthique personnelle et familiale. Vécu donc qui le plus souvent est « neutre » par rapport à cet « intégrisme »: mais qui en est tout aussi subalterne.

L'espoir d'occidentaux — teinté de volonté acculturatrice — se demande si un jour émergera un Islam d'Europe. Et peut être, a contrario ou mieux, de manière symétrique, d'autres pourraient s'interroger aussi au sujet de la nature et de la forme prise par la « laïcité » dans l'Occident européen. Autant en demanderait une règle loyale de pluralité.

Mais ces propos font certainement crier au scandale dans les deux camps. En ce qui concerne les musulmans, pour eux, j'oserai dire pour la quasi totalité d'entre eux, l'Islam est un et définitif. Nous sommes loin aujourd'hui d'un Islam d'Europe. On ne voit que des trop rares traces de présence d'une formulation islamique nouvelle. Il faudra attendre. Il faudra peut-être contribuer à préparer cet Islam nouveau.

quelle place pour la référence religieuse?

Parce que, à partir de l'Islam dominant aujourd'hui et en absence d'un autre discours islamique, on peut prévoir que des gens, des musulmans, pas tous, loin de là (les stratégies sociales, et donc culturelles se différencient) seront porteurs de revendications difficiles à faire cohabiter avec notre ordre de valeurs. Et ce en raison de la place qu'ils entendent donner, dans l'espace public, à la référence religieuse et fondatrice de l'ordre social. Par là, ils bouleversent les principes de philosophie politique qui fondent notre consensus, depuis ceux de la laïcité de l'Etat, à ceux de pluralisme, à notre notion de démocratie, aux fondements du droit familial. Ce conflit potentiel — bien qu'encore à venir — mérite d'être pris au sérieux, et à temps. Sans se buter sur des apparences (foulard, bassin de natation) qui, non seulement détournent de l'essentiel mais fabriquent des oppri-

més culturels. Sans jouer à la dissimulation, trop souvent pratiquée par des musulmans quant ils sont confrontés à des non-musulmans. En sachant que pour les uns et les autres on touche à des questions fondamentales de la vie collective pour lesquels, les uns et les autres, n'ont que leur solution, et, de plus, ne savent que poser les principes d'un discours qui aboutit à leur solution. Alors qu'il en faudrait une acceptable par tous. Un travail immense de réflexion, de re-fondation devrait être mis en oeuvre. Sous peine d'exacerber le conflit le jour où il se posera.

Dire cela est peut-être sousestimer la puissance de la mise en ordre du quotidien belge. L'Islam, peut-être, comme la plaque de Nelson Mandela ne parviendra en Belgique à faire autre chose qu'à se banaliser dans l'ordre belge, concret, discret et quotidien. Mais s'il s'y refusera...

(Les inter-titres de la rédaction des CM)



les jeunes étrangers parmi les autres jeunes

rosine lewin

«A la manière de tout le monde...» «Comme les autres jeunes...». Ces deux bouts de phrases de F. Dassetto, je voudrais les développer, tant il est vrai qu'en isolant du reste de la société les jeunes issus de l'immigration on risque de se fourvoyer.

Clivage de classes

On sait bien qu'il n'y a pas UNE jeunesse, mais DES jeunesses diversifiées. C'est vrai pour les jeunes Belges. C'est vrai aussi pour les fils et petits-fils d'immigrés. Tous les adolescents maghrébins ne sont pas délinquants et tous les jeunes délinquants ne sont pas Marocains. La drogue est diffusée dans beaucoup d'écoles situées hors des zones à forte concentration immigrée, et avec elle le vol ou le vandalisme, qui peuvent être commis par des adolescents huppés, de vieille souche indigène.

Un logement vétuste et exigü, de nombreux enfants sont souvent des caractéristiques de familles du quart monde. Là aussi, les parcours scolaires sont accidentés ou tortueux, et le passage par l'école professionnelle presque «fatal». Cela ne signifie pas que les situations soient les mêmes dans un foyer turc de Saint Josse ou dans une famille de «sous-prolétaires» borains. Dans le premier il y a beaucoup de chances que la stabilité familiale soit forte, la discipline budgétaire rigoureuse. Dans la seconde, on vit davantage au jour le jour et les réseaux de solidarité aident à tenir le coup. Ici et là, les jeunes, mal accrochés à l'école, sont tentés par l'attrait de la rue, des bandes; et ils commettent ce qu'il est convenu d'appeler «des bêtises».

Plus qu'une caractéristique immigrée ou musulmane, nous voyons l'effet d'un clivage de classes, d'une dualisation croissante de la société -et d'une inadaptation de plus en plus dramatique du système scolaire aux besoins sociaux.

Ainsi, les «ruptures qui relient peu ou mal les jeunes au travail», «une incertitude devant le travail» ne me paraissent pas des caractéristiques de la communauté musulmane, mais de la majorité des jeunes. Certes, les formes de ces ruptures ou de cette incertitude présentent des variantes. Mais au delà de la problématique immigrée, n'est-ce pas le travail lui-même qui a changé de valeur depuis une vingtaine d'années? A qui est-il proposé, et dans quelles conditions y accède-t-on?

«Fuyants, insaisissables, non maîtrisables» sont des qualificatifs appliqués aux jeunes issus de l'immigration. Peut-être. Mais y a-t-il en Belgique beaucoup de jeunes saisissables et maîtrisables? Il est bien évident que leur trajet n'est pas tracé d'avance et que rien ne va de soi. Mais encore une fois, à regarder le parcours scolaire et professionnel de tant de jeunes Belges, les tracés rectilignes et les réussites rapides ne sont pas légion...

«une autre jeunesse»

Le problème des décrochages scolaires est massif, puisqu'un enfant sur trois termine avec retard son école primaire. Problème ancien, bien davantage lié aux conditions socio-culturelles que connaît l'écolier dans sa famille qu'à sa nationalité. En effet, en 1^{ère} année primaire, le pourcentage des retardés est de 3% chez les enfants de cadres supérieurs, et de 22% pour les enfants d'ouvriers non-qualifiés, quelle que soit la nationalité de la famille. Ces données du ministère de l'Education nationale sont confirmées sur le terrain par les enseignants, qu'il s'agisse de l'enseignement général ou professionnel.

L'enseignement professionnel n'est pas «l'école des immigrés». C'est ce qu'à bien montré le sociologue André Rea au colloque organisé en avril 1988 par la Commission des travailleurs immigrés de l'Interrégionale wallonne de la FGTB (1). En effet, les données fournies par le service de statistiques du ministère de l'Education nationale sont très éclairantes, dès lors qu'elles prennent en compte et la nationalité et la catégorie socio-professionnelle. C'est ainsi que pour la catégorie socio-professionnelle défavorisée, 48,8% des Belges sont dans l'enseignement général et 32,2% dans le professionnel — 43,9% des étrangers sont dans le général et 37,9% dans le professionnel. «On peut donc dire, note André Réa, que les facteurs d'appartenance de classes surdéterminent le facteur culturel dans le «choix des études». Il ajoute une observation importante: la répartition des effectifs étrangers dans les filières d'enseignement est la même dans la région bruxelloise (où les jeunes Marocains sont majoritaires), et dans la Communauté française (où les jeunes Italiens sont majoritaires). Nous voilà loin de l'Islam...

Pour le surplus, il faut savoir que l'existence de toute une frange de jeunes insuffisamment scolarisés est reconnue explicitement par la loi de juin 1983 sur la prolongation de la scolarité. L'exposé des motifs de cette loi énumère les caractéristiques de ces jeunes : «il s'agit en effet des jeunes qui :

- ont dans de nombreux cas accumulé un retard pédagogique,
- sont peu motivés par les méthodes d'enseignement traditionnelles et sont par conséquent «lassés» par l'école,
- sont orientés vers la pratique et accomplissent volontiers une activité physique,
- sont rebutés par des études théoriques et verbales,
- n'ont que peu ou pas de méthodes d'études et/ou de travail,
- disposent d'une forme d'intelligence qui peut être modelée positivement à partir de l'activité créatrice en contact avec les choses,
- sont handicapés du point de vue socio-culturel et ont souvent des difficultés caractérielles.»

Le législateur, on peut le croire, n'a pas voulu désigner les seuls enfants d'immigrés, à travers toutes ces périphrases.

Comme le souligne avec pertinence un rapport récent de «Synergie» (2), il existe bel et bien «une autre jeunesse», caractérisée par des «manques». L'objet de la loi prolongeant l'obligation scolaire n'est autre, observe «Synergie», «que de rendre conforme à la norme culturelle implicite ces jeunes atypiques qui, selon le ministre, «sont menacés de marginalisation». Et qui, d'une certaine manière, sont menaçants pour la société, puisqu'il s'agit, dira le ministre à la Chambre, de «conjurer davantage le danger de voir s'allumer dans les écoles des foyers de perturbations qu'y développeraient probablement certains jeunes, maintenus trop longtemps en scolarité obligatoire.»

Par ailleurs, la Fondation Roi Baudouin dénombre trois catégories de jeunes «exclus» (de la formation et de l'emploi). Il s'agit de :
 — ce qu'on nomme communément le quart-monde,
 — certains jeunes qui n'arrivent plus à rejoindre la sphère de la production,
 — les jeunes qui basculent de la transition professionnelle vers l'exclusion (particulièrement les chômeurs de longue durée)». (3)

la pédagogie aussi

N'est-il pas évident dès lors que le phénomène du retard scolaire déborde très largement la catégorie des enfants d'immigrés ?

Après bien d'autres acteurs ou observateurs sociaux, dont le parti communiste, le Centre socio-culturel des immigrés (4) vient de souligner avec vigueur les responsabilités sociales de l'école, qui a «un rôle irremplaçable» à jouer dans la socialisation de l'enfant. C. Marques Balsa voit dans la problématique sociale et culturelle non pas un aspect parmi d'autres de la politique scolaire, mais «le noeud, la clé de compréhension, l'enjeu principal de cette politique». Il ajoute carrément: «Le refuge dans le pédagogique a assez duré. Il faut impliquer l'école dans la production du social».

Faudrait-il pour autant jeter par dessus bord les tentatives, souvent heureuses, menées sur le plan pédagogique? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais bien plutôt de resituer ces réalisations dans un cadre global et dynamisant.

Ce qu'on appelle la pédagogie interculturelle se fonde sur la volonté d'intéresser les usagers de l'école à ce qui y est enseigné, sur la nécessité de prendre leurs préoccupations en compte. Je citerai l'exemple de l'athénée royal Paul Delvaux de Saint Gilles à Bruxelles, parce que j'ai eu le privilège, grâce à Marie-Claire Weiss, à Francis De Smet et au préfet Robbrecht que je remercie, d'assister à des cours «interculturels» devenus là-bas une pratique concrète depuis 1981. C'est ainsi que le professeur de géographie est assisté par deux éducateurs marocains, MM. M'Rabet et Omari. Le Maroc, le Maghreb, la Méditerranée sont incorporés dans l'enseignement, élargissant l'horizon de tous les élèves, belges et étrangers, relativisant des points de vue qui tendaient à s'opposer. Plusieurs ambassades de pays concernés par l'émigration ont coopéré à la réalisation de cette expérience pédagogique. Mais on n'oubliera pas que le ministre PRL André Damsiaux l'a suspendue en 1986. Elle a heureusement été reprise, et, jointe à d'autres facteurs, ses effets sont positifs. Climat détendu, dialogue généralisé, participation des familles à la vie de l'école, pas de vandalisme, peu de conflits... A comparer avec d'autres athénées (celui de Molenbeek, par exemple) on aperçoit les potentialités de la pédagogie interculturelle qui, pour reprendre une formule de l'inspecteur Leurin, peut rendre la société «plus conviviale». A elle seule, elle ne résout cependant pas les problèmes de l'intégration scolaire et sociale. L'athénée Paul Delvaux le sait bien, qui y a joint d'autres mesures pour contourner l'obstacle des retards scolaires: «tutorat» et «élèves-cadres» qui, avec le concours du Centre PMS, visent à encadrer efficacement l'élève débarqué du primaire avec un bagage insuffisant.

A Saint Josse, le bourgmestre Cudell a impulsé dès 1981, des «classes propédeutiques» qui assurent aux enfants de familles immigrées un an d'apprentissage de la langue française. Il semble bien,

même si les évaluations sérieuses font défaut, que cette année d'apprentissage constitue un investissement utile, à long terme.

Au delà de ces efforts plus ou moins ponctuels, c'est à notre sens tout le système scolaire qui est mis en cause par le volume des échecs. Et la Belgique n'est pas le seul pays où ce grave problème est posé. Inspirées par des précédents britannique et français, les « zones d'éducation prioritaire » (ZEP) ont séduit les ministres Ylief et Grafé. Il s'agit, pour faire court, de doter de moyens privilégiés (« discriminations positives ») des régions où l'échec scolaire atteint des sommets, en accroissant le nombre d'enseignants et celui des travailleurs sociaux dans l'école et autour d'elle.

Sera-ce plus qu'un rapiéçage ?

islam et intégrisme

Revenons à « Facettes des ethnicités dans l'espace belge »

Il y est question de « l'Islam, système de pensée », considéré comme « intégriste du point de vue de la pensée occidentale dominante ». Déjà, on pouvait lire dans l'introduction aux actes du colloque sur « Enseignants et enseignement de l'Islam au sein de l'école officielle en Belgique », signée par Bastenier et Dassetto, que l'intégrisme est un « terme confus par lequel on évoque et on amalgame la volonté d'une séparation entre sexes au bassin de natation, l'idéologie politique kloméiniste et le militantisme islamique ». Les deux auteurs ajoutaient : « Terme politiquement et idéologiquement utile peut-être, mais peu à même de rendre compte de la réalité observable ».

Nous sommes bien d'accord.

L'Islam est avant tout une réalité extrêmement complexe, contradictoire, fluctuante. Bien sûr, le Coran prétend répondre à tout. Le religieux n'y est pas séparé du civil; pouvoir temporel et pouvoir spirituel y sont intimement liés. Biancamaria Scarcia, professeur à l'université de Rome, écrit : « Tout comme par le passé, où il a été utilisé à des fins très contradictoires, l'Islam peut aujourd'hui aussi bien légitimer une politique progressiste qu'une politique réactionnaire. Il n'y a pas plus aujourd'hui qu'hier d'Islam politique, au sens où il n'y a pas une seule idéologie ou une seule vision islamique des choses. Ce n'est qu'à partir de situations différentes que l'on interprète et que l'on applique les principes islamiques. » (5)

D'autres textes et de nombreux témoignages donnent raison au diagnostic de la chercheuse italienne. Mohammed Arkoun, professeur à l'université de Paris III, observe : «Les constructions des théologies et des philosophies politiques s'opposent partout aux mécanismes réels qui commandent l'histoire de toutes les sociétés». (6)

Si le Coran est la clé de toute une pratique religieuse, sociale et politique, cette clé peut tourner en divers sens. Il est brandi par l'Arabie saoudite, l'Indonésie, le Pakistan; les pays du Maghreb y font référence, mais les orientations politiques de ces pays sont différentes. Le recours à la catégorie «intégriste» pour qualifier «tout l'Islam» n'est donc pas pertinent : d'usage idéologique, il vaise à stigmatiser et dramatiser.

quelques réponses

De fait, interrogés sur le point de savoir ce que l'Islam représente pour eux, dans la vie quotidienne, des jeunes femmes et hommes de la 2^{me} génération immigrée, ont répondu de manières très diverses. Sans aucune prétention scientifique, nous reproduisons quelques-unes de ces réponses.

Hayriye : Pour mes parents, l'Islam est une religion. Pour moi, c'est une culture, ce sont des valeurs importantes que je veux sauvegarder, car elles m'enrichissent. Cette fidélité ne va pas, selon moi, à l'encontre de l'intégration. On se sent mieux dans sa peau quand on connaît ses origines et ses traditions, on est plus fort pour s'intégrer.

Talbia : Moi je dissocie religion, traditions et coutumes. Tout est lié, bien sûr, mais la 2^{me} génération s'interroge, réfléchit, discute. Si on se réfère à l'histoire de l'Islam, la femme du prophète jouait un grand rôle et avait une sacrée personnalité. Il faut savoir qu'il existe une grande variété d'Islam. Quand nos parents sont arrivés ici, dans les années 60, ils ont arrêté l'horloge. L'exil est dur à vivre et ils se sont resserrés entre immigrés. Or dans les pays d'origine, l'évolution ne s'arrête pas, sur les plans économique et social. Au Maroc par exemple, la mixité dans les écoles a fait de grands progrès. Les parents s'en tiennent à une autre image. Mais j'ai réussi à établir un dialogue avec eux.

Hayriye : Je tiens beaucoup à conserver des apports de la culture turque, dans les domaines de la musique, de la cuisine, dans la manière de faire la fête et de pratiquer l'hospitalité. Mais tout cela ne relève pas forcément de l'Islam. Je connais un peu l'histoire de la Tur-

quie. C'est vrai que la religion y a joué un rôle important. Mais il y a en Turquie un mélange de races et de traditions, y compris non-religieuses et non-islamiques. Même ici, je continue à trouver valable de respecter les aînés, à ne pas croiser les jambes en face d'un oncle, et je trouverais inconcevable de placer mes parents dans un home.

Bakrim: Pour moi, l'Islam est un mode de vie, un effort continu pour me grandir, sans écraser les autres humains. Je suis devenu Belge mais le Ramadan est pour moi tout autre chose que du folklore. J'en respecte les contraintes, qui me font comprendre la souffrance de la faim, qui me font réfléchir à la condition humaine. Le Ramadan est une école qui enseigne à se maîtriser spirituellement, moralement et physiquement. Et dans la vie quotidienne, la prière m'aide à me situer par rapport aux autres, à réfléchir à la tolérance.

Zineb: Extrait d'une interview donnée à «La Libre Belgique» le 23/8/1988. Etudiante en chimie à l'UCL, elle s'efforce, dit-elle, de respecter les prescrits du Coran, notamment en matière d'alcool ou de Ramadan. «Le Coran, explique Zineb, est une religion ouverte. Mais elle est difficile à assumer en Europe, car ici les gens vivent comme ils ont envie de vivre, en laissant la religion sur le côté. Au Maroc, on est plus ensemble. La famille, ça compte. Les Belges, eux, vivent pour eux. Ils peuvent comprendre que quelqu'un est dans le malheur, mais ils ne feront rien pour essayer de changer cette situation. Ici, il n'y a pas de sens de la communauté. On est fort individualiste».

Muharem: Enfant, je suis allé à la mosquée avec mes petits frères. Mes grands frères n'y allaient plus; ma petite soeur allait avec les filles. J'y allais par peur, parce que mon père nous y obligeait en nous menaçant: parfois, il nous accompagnait en nous tirant les oreilles. Mon père payait à l'iman 300 F pour chacun de nous. Il disait à l'iman: «la chair de mon fils est à toi et ses os sont à moi». Cela signifiait que l'iman pouvait faire de moi ce qu'il voulait. Comme beaucoup de parents, mon père avait une confiance aveugle en l'iman... Je suis devenu de moins en moins croyant et l'Islam ne tient aucune place dans ma vie. Mais je respecte la religion de mon père.

Farida: Je suis athée. Je ne me sens reliée à l'Islam que par une qualité d'accueil et d'hospitalité -et à la culture arabe que par le goût du beau- dans l'écriture, la musique, l'artisanat. Auparavant, l'Islam représentait pour moi un potentiel immense d'apports, de contacts, de rapprochement et d'échanges riches et diversifiés. Mais, la notion «d'unicité» et de «solidarité» du monde arabe par l'élément islamique est aujourd'hui tombé en désuétude: le monde arabe est on ne peut plus divisé et l'Islam ne constitue plus un élément d'unicité ou

d'ouverture entre les peuples. Un grand passé a fait place à un présent inquiet et divisé...

Assia: Mon père m'a enseigné le Coran, j'ai fait l'école coranique. Il n'y a jamais eu de pression pour m'imposer quoi que ce soit. Il était entendu que le devoir du père était de m'instruire, pas de décider pour moi. Je ne suis plus pratiquante mais je ne veux pas oublier d'où je viens.

Mustapha: «Que deviennent les valeurs religieuses musulmanes quand on habite au-dessus d'un bordel, que le gamin va faire des courses pour les putes qui lui donnent un peu d'argent pour sa peine et que c'est la gamine qui renvoie le client en bas quand il se trompe d'étage?» (interview de Mustapha, animateur d'une maison de jeunes à Saint-Josse, extraite de «La Libre Belgique» du 27 juillet 88).

Leïla Houari, romancière et poète, est une Marocaine de Bruxelles. Dans «Griffes d'auteurs»(7), elle répond à Patrick Hullebroeck qui lui demande: «On peut également poser la question de l'identité à partir de l'ailleurs défini par la religion, à partir de ce seul donné. Qu'en pensez-vous?» Elle répond:

«Cela me gêne. La religion musulmane doit faire l'objet d'un choix personnel. Qu'il y ait dans l'immigration des questions qui soient posées sur le plan religieux, c'est parfaitement normal. Ce n'est pas propre à l'immigration. Le problème à cet égard, c'est que quand il y a de la souffrance, quand on se sent mal, on durcit facilement le ton, ses positions. Personnellement, ce durcissement me laisse très sceptique. Il est évidemment difficile de savoir comment les choses évolueront. D'autre part, il faut bien se rendre compte que la religion fait partie du quotidien des Marocains mais que ce quotidien peut être différemment vécu, selon que l'on est large d'esprit ou très conservateur. La situation n'est de toute façon pas simple et l'on sait que quand les choses vont mal, le premier réflexe consiste toujours à se rattraper à la religion. Prenons l'exemple de ceux qui font partie de la génération des parents: ils étaient convaincus de n'être ici que pour quelques années et sont maintenant acculés à rester. A quoi peuvent-ils se raccrocher, sinon à la religion? C'est la valeur qui leur semble la plus sûre.»

[L. Houari a publié en 1986 «Zeïda de nulle part» et cette année «Quand tu verras la mer», recueil de courtes histoires.]

du curé de village à l'imam...

Ceci dit, il importe de ne pas céder d'un pouce devant l'intégrisme — pas plus devant l'intégrisme islamique que celui du rabbin Kahane

ou de Mgr Lefebvre. On rétorquera que seul nous menace le premier, et qu'il avance masqué.

Le masque le plus « facile », et déjà institutionnalisé, étant l'enseignement de la religion islamique à l'école. Pour rappel, c'est sur la base d'une liberté constitutionnelle que l'Etat belge a reconnu en 1974 le droit des parents musulmans qui le demandaient, d'obtenir pour leurs enfants, à l'école, un cours de religion islamique. On ne peut s'empêcher d'évoquer à ce propos les mânes du bourgeois libéral Joseph Lebeau qui en 1841 lançait à la Chambre: « Pour le maintien de l'ordre, un curé de village vaut mieux que cent gendarmes ».

Les cours de religion islamique dans l'enseignement primaire et secondaire ont connu un rapide développement depuis leur hâtive mise sur pied. On sait que l'Etat belge s'en est remis pour leur organisation concrète au Centre islamique et culturel de Belgique, dominé par l'Arabie saoudite. C'est ce Centre qui désigne les enseignants, ensuite nommés par les pouvoirs publics. Nous n'entreprendrons pas le récit des conflits surgis en quatorze ans entre le Centre islamique, certaines composantes de la communauté immigrée, les établissements scolaires, le ministère de l'Education nationale, des communes.

Si la situation créée par les dispositions légales de 74 et 78 est demeurée conflictuelle, le Ministère de l'Education nationale a pris il y a deux ans des mesures qui tendent à réduire l'emprise du Centre islamique au bénéfice d'un contrôle du ministère. Priorité a été imposée dans les recrutements des professeurs de religion islamique à des personnes de nationalité belge, en voie de naturalisation, ou ayant au moins cinq ans de résidence. Des examens sont prévus pour les candidats et le Centre doit fournir au ministère des rapports pédagogiques. Pour ce que nous en savons, ces exigences (légitimes) ont eu pour effet de mettre dans maintes écoles le cours de religion islamique « en attente » et d'amener ainsi des élèves à suivre le cours de morale. En cette matière aussi, on a agi d'abord avec précipitation -pour des raisons d'ordre public- et on bricole depuis...

Deux remarques encore à propos de l'intégrisme, qui représente à coup sûr un péril pour les droits, les libertés, les consciences. Il a gagné beaucoup de terrain en Egypte: il en a gagné aussi en Tunisie et en Algérie.

Cependant il s'agissait de bien autre chose que d'intégrisme dans les émeutes d'octobre dernier en Algérie. La vigilance occidentale vis-à-vis de l'intégrisme est variable selon le pays où il se manifeste. Qui

a mis en accusation l'intégrisme de feu le général Zia, président du Pakistan, fidèle allié des Etats-Unis ?

Le « retour du religieux » est acté par un certain nombre de sociologues, un peu partout dans le monde, sous les formes les plus diverses. Dans les communautés immigrées, notamment parce que s'y pose un problème d'identité, vont à la mosquée des hommes qui dans leur pays d'origine n'étaient pas pratiquants : c'est une réaction de minorité rejetée. Qu'on me permette un souvenir personnel : à Anvers, dans les années trente, ma famille fréquentait ostensiblement la synagogue, non pas par sentiment religieux, mais pour assumer sans équivoque sa judéité. Certes, les situations ne sont pas identiques ; le souvenir en question ne vise qu'à indiquer la portée sociale que peut avoir une attitude relevant apparemment du culte.

la voix des femmes

Quoi qu'il en soit, en Occident comme dans les pays d'origine, il semble bien que des règles même élémentaires du Coran sont constamment contournées. Ainsi, alors que le Coran interdit l'usure, il existe des banques dans les pays islamiques, et elles ont pignon sur rue. Dans les pays du Maghreb, le mariage se célèbre sans dot. L'alcoolisme se propage. Mieux, le Mufti du Caire s'est prononcé publiquement sur la légitimité de la pilule. En Algérie, un mariage civil conclu contre la volonté de la jeune fille, vient d'être cassé...

C'est le moment d'évoquer le témoignage des animatrices de l'association, née au printemps dernier. « La Voix des femmes », qui regroupe des jeunes femmes de la deuxième génération d'immigrés. (8) Isabella est italienne, Hayriye est turque, Talbia est marocaine. « Nous ne voulons plus être des assistées, mais des protagonistes », proclament-elles. Elles veulent prendre la parole — et la prennent. Elles veulent faciliter le dialogue mères/filles, et le dialogue entre femmes de milieux socio-culturels différents, de générations différentes. On notera que pour Isabella « même actuellement, les jeunes filles italiennes ont des difficultés » (à affirmer leur autonomie). Quant à Hayriye et Talbia, elles montrent que la rigueur des prescrits et interdits du Coran est impraticable. « Oui, officiellement, le Coran régit la vie sociale, mais c'est plus une apparence qu'une réalité. Dans le quotidien, bien des impératifs sont contournés ».

Ce sera le mot d'une très provisoire fin, car chacun des aspects du dossier « Jeunes issus de l'immigration » mérite d'être approfondi.

(1) Colloque «D'ici et d'ailleurs». Marchienne au Pont, 23 avril 1988, rapport sur «Communautés immigrées et scolarité» par André Réa.

(2) *Synergie*-Rapport final à la Communauté française (août 1988) Avenue d'Auderghem, 63 — 1040 Bruxelles.

(3) Fondation Roi Baudouin «*Jeunes et exclusion-L'avenir reconstruit*» 1988.

(4) Agenda du Centre Socio-culturel des Immigrés de Bruxelles-Novembre 88.

(5) Biancamaria Scarcia «*Comprendre le monde de l'Islam*», Editions sociales, Paris 1981, page 128.

(6) M. Arkoun, M. Borremans, M. Arioso «*L'Islam, religion et société*» Cerf 1982, page 29

(7) Ce beau recueil publié par la Ligue de l'Enseignement, regroupe des textes et des interviews de jeunes Maghrebins de Belgique, dans la foulée d'un Colloque sur la littérature maghrébine d'expression française. On peut se le procurer en téléphonant au 02/511.25.87.

(8) La Voix des Femmes, 20, rue de l'Alliance, 1030 Bruxelles.

Pour rappel, ont paru dans les CM:

juin 1987 (N° 152): *Belges-immigrés: vouloir vivre ensemble*, Jacques Moins.

mars-avril 1987 (N° 150): *Islam et politique dans le monde musulman contemporain*, Robert Anciaux.

avril 1986 (N° 142): *17 millions d'immigrés à l'échelle de la CEE*, avec notamment une interview de Enrico Vercellino, syndicaliste italien siégeant au Conseil économique et social européen.

février 1982 (N° 101): *Contre le racisme et la xénophobie, le droit de vote aux immigrés*, Daniel Fedrigo.

avril-mai 1981 (N° 93-94): *Les droits politiques des immigrés*, Jacques Moins.

mars 1981 (N° 92): *Le statut des étrangers*, Jacques Moins.

avril 1980 (N° 83): *Une table ronde sur le thème «Chez eux, chez nous: les immigrés».*

ont paru dans:

Chronique immigrée (15, rue du Méridien, 1030 Bxl)

- Spécial Etre musulman en Belgique (86/87).
- Spécial Jeunes issus de l'immigration (mars 88).

Le Journal des Procès (13/14, Place A. Leemans, 1050 Bxl)

- Ces citoyens qu'on appelle immigrés (N° 133 - sept. 88).

à lire aussi: *Agenda (mensuel) du Centre socio-culturel des immigrés de Bruxelles* 24, av. de Stalingrad, 1000 Bxl.

chronique européenne

la gauche en 1992: remplir un vide politique

Des champs sont voués à la jachère pour réduire les surplus agricoles. Notre «demi» national est brassé dans un cadre européen, en exigeant moins de main d'oeuvre. Le tiers de notre économie passe, avec la Générale, en mains françaises, celles de Suez, et le ministre Willy Claes serre gentiment la pince de Michel Rocard. Sous couleur d'adaptation à la dimension européenne, des emplois sont sacrifiés chez Siemens, ATEA, ACEC, B.N., Côte d'or. Bernard Tapie joue spéculativement au sauveur des raquettes de tennis wallonnes, et se fait — ô émotion! ô stupéfaction! — acclamer par ses nouveaux travailleurs.

Pendant ce temps, un certain nombre de gens de gauche en sont encore à se poser la question: sommes-nous pour ou contre la Communauté européenne? Comme si cette question avait encore un sens! L'unification de l'Europe est en marche. Elle fait suite à une européisation et à une mondialisation accélérée de l'économie.

La question ne se pose pas d'être pour ou contre. La question est de savoir ce qu'on en fait. Quel est le contenu que la gauche, les syndicats, les forces progressistes donnent à l'Europe de 92? Un combat mené aujourd'hui par la gauche contre l'intégration européenne serait un combat perdu — à l'instar du combat mené par les ouvriers qui, au siècle dernier, brisèrent les machines...

Venons-en aux vraies questions.

Comment peser sur l'intégration européenne? Comme faire valoir nos priorités? Comment obtenir de vigoureux droits syndicaux et l'union syndicale, face à l'arbitraire des groupes financiers transnationaux? Comment promouvoir une économie de paix? Comment faire en sorte que la CEE réponde positivement à l'idée de «maison européenne commune» lancée par Grobatchev? Comment promouvoir à partir de notre vieux monde, une coopération Nord-Sud?

L'intégration économique est déjà avancée. L'unification du marché, dans la perspective de 1992, va de pair avec des affrontements agressifs entre groupes du capital financier, pour s'assurer « les beaux morceaux » du marché. On n'y est guère créatif. On tente de conquérir des positions de force, en rejetant, voire en détruisant ce qui n'entre pas dans ce dessein.

Ce qui frappe tout particulièrement, c'est la liberté de mouvement éhontée dont bénéficient les spéculateurs, surtout dans notre pays. Le pouvoir a choisi délibérément de pratiquer la politique de l'impuissance. Quant au mouvement ouvrier, c'est avec peine qu'il trouve une défense adéquate.

L'affaire de la Générale a montré de manière irréfutable qui est propriétaire des moyens de production. En termes modernes, on dirait qu'elle a démontré quelle distance nous sépare de la démocratie économique.

Nous qui avons tant de libertés dans notre libre Occident, qu'avons-nous finalement à dire ?

Depuis sa naissance, la Communauté européenne a été dirigée sur un mot d'ordre : celui de la sacro-sainte (et sanctifiante) liberté libérale d'entreprendre. En faire un marché unique, laisser le capital y jouer librement, et automatiquement, les problèmes du chômage, des inégalités régionales et du bien-être social seront résolus, telle était l'idée. Qu'est-il résulté des promesses du Traité de Rome (1957) ? Aujourd'hui on nous annonce à nouveau un avenir miraculé. 5 millions d'emplois nouveaux seront créés. Grâce à l'intégration, on prévoit aussi une croissance économique régulière. Mais attention : la commission a laissé entendre en octobre que la remise au travail se ferait très graduellement. Elle sera sélective et inégalement répartie à l'intérieur de la Communauté. Et d'ici là, c'est à dire maintenant, beaucoup d'emplois-surtout non qualifiés-devront disparaître brutalement. La croissance économique prévue ne réussira que si n'intervient aucune hausse salariale, et au prix d'une flexibilité accrue. La liberté donnée au capital financier — le « laissez-faire » — pourrait donc bien avoir des effets peu paradisiaques.

Telle qu'elle est définie pour l'essentiel par le conseil ministériel, la politique européenne vise surtout à créer un espace de jeu et de spéculation pour le capital. Elle a souvent mené à des heurts avec un Parlement privé de pouvoirs : qu'on se souvienne de l'affaire Michelin. La gauche a intérêt à ce que l'activité politique se développe pleinement au niveau de la communauté.

Le capital financier, lui, est servi par un rétrécissement du politique : il ne demande qu'à pouvoir agir à sa guise. Il préfère un conseil des ministres européen bien refermé sur lui-même, à un Parlement ouvert à de larges débats soutenus à l'extérieur par des travailleurs des agriculteurs, des écolos, des militants du désarmement. Si les oppositions réelles apparaissent au grand jour au Parlement européen et si elles marquent ses travaux, alors le capital sera moins à l'aise. N'est ce pas André Leysen qui avouait, lors d'une longue crise ministérielle en Belgique : « parfois nous préférons vivre sans gouvernement, on évite ainsi le risque que soient prises des mesures inappropriées ».

Eh ! bien, nous devons savoir que pour arrêter le jeu spéculatif destructeur qui déferle actuellement, il faut des mesures, il faut des lois nationales et européennes. Pour empêcher ces fusions ou cessions soudaines d'entreprises, qui s'effectuent sans aucune information/concertation des travailleurs ou de la région. Pour ouvrir la voie à une Europe sociale. Pour contraindre les grands groupes à négocier leurs plans d'investissement, afin que le patronat ne détienne pas, à lui seul, le droit d'orienter le développement économique.

Or ces lois ne seront votées que si la gauche contribue à remplir ce qui est actuellement encore un vide politique. Il s'agit d'exercer des pressions à partir de la base. De mobiliser les forces qui ne sont pas prêtes à laisser leur avenir aux mains du capital financier.

dirk vonckx

membre du comité central du pc

paris, vienne, bruxelles...

pourquoi des rencontres de revues européennes ?

En juin dernier, le « Renner-Institut » — fondation culturelle liée au Parti socialiste autrichien — accueillait à Vienne des représentants de revues progressistes européennes. Accueil chaleureux et efficace, qui a laissé le meilleur souvenir. La préparation de la rencontre était cependant le fait d'un groupe international, celui-là même qui avait préparé une réunion similaire à Paris, en février 87, et à Saint-Fons, près de Lyon, l'année précédente. A l'origine de ces rencontres récurrentes : une initiative de la revue française « Politique aujourd'hui », qui a depuis lors cessé de paraître, du moins régulièrement. (*)

Pourquoi cette récurrence ? Et quel rapport entre la rencontre de Vienne, en juin 88 et le colloque que préparent les *CM* pour les 10 et 11 mars 89 ?

Première question.

Les revues progressistes, de gauche — entendons par là celles qui se définissent comme telles, qu'elles soient ou non liées à un parti politique ou à une organisation syndicale — sont, très généralement, des organismes précaires, dont la gestion est assurée non par des managers, mais par des politiques surchargés d'autres missions. Il est extrêmement malaisé de les réunir. Si on y est parvenu déjà à trois reprises — et plutôt bien que mal —, c'est le signe que la construction européenne pose aux animateurs de ces revues un certain nombre de questions graves, dont ils sentent qu'il convient de débattre ensemble.

De Saint-Fons à Vienne, les rencontres des revues de gauche ont été centrées sur l'Europe. Mais l'Europe évolue, change à la fois au sein de la CEE et dans les rapports de celle-ci avec les autres pays européens.

A Vienne, par exemple, même il y a à peine six mois, l'idée de «la maison européenne commune» chère à Gorbatchev, n'était pas connue. Les invités du «Renner Institut» se sont surtout préoccupés d'assurer une meilleure circulation de l'information entre revues de gauche. Et peut-être faudrait-il, plus modestement, supprimer le mot «meilleure»: car l'information est tout à fait carente. S'il existe quelques échanges entre revues francophones, le monde francophone ignore autant la Grande-Bretagne que l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne ou la Grèce. Bien entendu, un militant ou journaliste de gauche n'est pas forcément polyglotte, mais l'obstacle des langues ne devrait pas être insurmontable.

Un projet concret a été concocté à Vienne en vue d'organiser à Bruxelles une espèce de cellule opérationnelle qui traduirait les sommaires des revues intéressées à ce type d'échange, et redistribuerait à chacune les sommaires des autres. Projet moins sophistiqué et moins ambitieux que celui qui avait été conçu précédemment, mais qui, à notre connaissance n'a pas connu d'application. Ce qui est né par ailleurs — dans un esprit analogue à celui des rencontres de Saint-Fons et Paris — c'est la revue fondée par Edgard Pisani «L'Événement européen». Son premier numéro était consacré à la situation de la gauche en Europe (voir *CM* N° 162) «l'Événement européen», qui en est à sa troisième livraison, entend être diffusée à bref délai en allemand, anglais et espagnol. Elle assurera ainsi une effective circulation d'idées et d'informations. C'est positif et prometteur. Cela ne résout pas tous les problèmes soulevés lors des rencontres de revues de gauche. Problèmes multiples, perçus avec des sensibilités différentes selon les moments, les pays et les composantes de la gauche auxquelles les revues sont plus ou moins liées.

Une recommandation à ce propos: ne confondons pas partis et revues, les formations politiques ont des structures plus ou moins rigides qui leur imposent des contraintes. Les revues assument certes des responsabilités, elles aussi, mais elles ont souvent une plus grande liberté de mouvement. Un seul exemple, qui est de poids: *Marxism today*, revue du Parti communiste de Grande-Bretagne, organise débats et rencontres avec des militants du Labour et des syndicats, ouvre ses colonnes à des féministes ou des écologistes très éloignés du PC. Malgré cette souplesse fonctionnelle, les revues progressistes européennes ont, chacun le sait, des tons très divers et des points de vue qui peuvent diverger. Car, cela aussi est de notoriété publique, la gauche est divisée. Il n'y a unanimité sur la construction européenne, ni dans les PC, ni dans tous les PS. Il arrive que communistes et socialistes s'entendent bien, au delà des frontières de leur pays; c'est plus rare dans le même pays.

Le thème le plus débattu à la rencontre de Paris en février 87 a été celui de «L'Europe et les nations», par lequel étaient signifiées à la fois la consistance réelle de l'Europe et la force des traditions et identités nationales. Etaient discutés dans la foulée les problèmes de la construction d'un Etat européen, celui de la supra-nationalité. Le thème est aujourd'hui plus actuel encore, le débat plus pointu, la gauche guère plus unie.

Sur la notion, relativement récente, d'espace social, on pourrait déceler une certaine unanimité à gauche, car personne n'y conteste que cet espace doit encore être construit, tant l'Europe financière, celle du grand capital, a pris de l'avance sur l'Europe des travailleurs des citoyens, des consommateurs, de l'environnement, de la culture Non-contestation donc d'une nécessité. Mais au delà de cela?... Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'affirmation de cette Europe des travailleurs? Comment les surmonter?

C'est ici que nous rejoignons la question N° 2: comment le futur colloque des CM s'articule-t-il aux rencontres organisées depuis 1987 entre revues européennes de gauche?

Le colloque des 10 et 11 mars 1989 se veut un relais entre celui de Vienne et celui qui a été prévu pour l'automne 1989 à Rome. Relais donc, parce que des dates nous y invitent. Dates qui rythment la construction européenne: «sommet» de Rhodes, élections pour l'Europarlement, urgence à combler le retard de l'Europe sociale. Et sur un tout autre plan, une date «interne»-celle du 20^{me} anniversaire des CM, dont la rédaction a voulu faire un petit événement.

Ce sont donc bien les Cahiers marxistes qui invitent des revues européennes au colloque des 10 et 11 mars 1989 à Bruxelles. Avec un ordre du jour qui tient en une phrase, mais qui est vaste: «Quelle(s) stratégie(s) de gauche face à la perspective du Marché unique de 1992?».

Un débat public aura lieu le vendredi 10 mars à 18h30, à la Maison des associations internationales, rue Washington, 40, à Ixelles-Bruxelles. De tout cela il sera longuement question dans notre prochaine livraison.

r.l.

(*) Voir à ce sujet dans CM N°152 «Projet pour la gauche européenne» par Michel Godard et J.L. Moynot.

livres/revues

baoni — les révoltes de la force publique sous léopold II — congo 1895-1908

par guy de boeck

éditions epo — anvers 1987 — 400 pages, 998 fr.

L'ouvrage de Guy De Boeck est important, passionnant et militant. Il ne manquera pas de susciter l'intérêt, les critiques et les controverses. Il faut en recommander la lecture à tous ceux que l'histoire du Zaïre ou l'histoire des Belges au Zaïre intéresse.

Il est important par le sujet traité, par l'ampleur de la documentation analysée et par le point de vue adopté par l'auteur. Il s'agit d'une histoire des trois grandes révoltes de l'armée coloniale de Léopold II, c'est-à-dire la Force Publique de l'Etat Indépendant du Congo: la révolte de 1895 à la garnison de Luluabourg (actuellement Kananga), la mutinerie de la colonne Dhanis de 1897 à Ndirfi à l'extrême nord-est du pays, et celle, moins importante, qui eut lieu en 1900 au fort de Shinkakasa près de Boma à l'embouchure du fleuve Congo. Si la première et la dernière sont qualifiées par l'Auteur de «mouvements de pur ras-le-bol», de «désertions massives» pour fuir les exactions et les abus des officiers, celle de Ndirfi contient un «projet de libération global» (p. 239). Des milliers de soldats mutinés, des centaines de morts dont une vingtaine d'officiers européens, tout l'est de la colonie parcourue pendant plus de 10 ans par les soldats révoltés et par leurs poursuivants, telle est l'ampleur du sujet traité. Commencée le 4 juillet 1895 à Luluabourg, la révolte s'éteignit le 12 mai 1908 avec la reddition des derniers Baoni au Shaba.

Ecrit à l'aide de nombreux documents d'époque qui sont abondamment cités, l'ouvrage est également passionnant. La petite histoire, l'événement dramatique, le rôle des individus, des mentalités, des sentiments, des coutumes y tiennent une grande place et rendent l'histoire vivante. L'auteur a cependant un grand dessein: écrire «l'histoire du premier acte politique congolais» des «premières révoltes de Congolais qui ne relevaient plus de la résistance de sociétés tribales traditionnelles». Pour Guy De Boeck la révolte est le fait d'ensembles nouveaux que la colonisation a créés elle-même» (p. 18). C'est l'innovation essentielle que l'auteur entend apporter à l'histoire de la domi-

nation coloniale belge : dès les débuts de la colonisation les occupants se heurtent à une résistance qui ne relève pas des allégeances traditionnelles ou des sentiments de solidarité tribale : il s'agit d'un rejet de l'occupation étrangère, de l'exploitation coloniale. Les soldats mutinés de la Force Publique sont les précurseurs des grévistes de l'industrie ou des révoltés des plantations et des mines (p. 18).

Cependant l'auteur rejette une conception moniste de l'histoire qui consisterait à retrouver un «fil conducteur clair et univoque». Même si les mutineries n'ont pas le caractère tribal ou coutumier que le colonisateur leur a prêté, il constate que ces «tentatives de libérations, violentes ou pacifiques ont souvent lieu dans les mêmes endroits, parmi les mêmes populations, et que si elles ne concernent plus des ensembles sociaux organisés suivant la coutume, celle-ci reste cependant un point de référence très important pour l'organisation d'ensembles nouveaux» (p. 17). Si les révoltes ne sont pas ou plus tribales, «les mécanismes traditionnels d'organisation et de solidarité servent de modèles à ces révoltes» (p. 18). On constate la même combinaison originale d'éléments coutumiers et modernes dans les insurrections populaires de 1964. La magie y est mise au service d'une lutte dont les enjeux n'ont plus rien de coutumier.

Pour compenser la partialité des sources européennes, Guy De Boeck a recours à l'information orale, à la mémoire populaire, mais il constate avec réalisme que celle-ci ne fournit que des données fragmentaires. Il utilisera donc le plus souvent les sources officielles, e.a. la volumineuse histoire de la Force publique réalisée par des officiers. Cet ouvrage de 585 pages sera abondamment utilisé, mais de façon constamment critique. D'autres sources, moins officielles, telles les archives missionnaires, les carnets personnels, les diaires complètent et corrigent parfois les premières.

Ceci nous amène à une première remarque critique : l'utilisation massive de citations et d'extraits d'autres publications s'étendant souvent sur plusieurs pages, ne permet pas toujours de distinguer la position de l'Auteur de celles de ses sources. Ajoutons à cela que des guillemets presque invisibles ne facilitent pas le repérage des citations. Il est regrettable également que l'auteur ne soit pas toujours retourné aux sources originales.

Il cite volontiers le «Carnet de Campagne» de Michaux, comme si il l'avait lu dans le texte, mais en réalité les citations sont faites à partir de l'ouvrage officiel : «La Force publique de sa naissance à 1914». Ceci le conduit à reproduire les erreurs grossières contenues dans ce dernier ouvrage. La où Michaux écrit (p. 387) : «Le petit canon

3,7, marchait...». Guy De Boeck, copiant l'ouvrage officiel, cite : «Le peloton canon 4,7 marchait...». Il s'agit là d'erreurs matérielles sans incidence sur le fond du problème, mais ailleurs c'est le récit des événements lui-même qui est coloré pour étayer la thèse de De Boeck. Les qualités des révoltés Baoni sont exaltées au détriment de la Force publique. Ainsi la version que donne Michaux du combat de Bena Kapwa (p. 391 et suiv.) diffère sensiblement de celle de De Boeck (p. 157). Or Michaux est la seule source d'information pour cet épisode.

Dans son souci légitime de corriger la version de l'historiographie coloniale, Guy De Boeck est parfois conduit à noircir celle-ci pour mieux la discréditer. La plupart des auteurs coloniaux s'accordent avec Guy De Boeck pour reconnaître que les révoltes de Luluabourg et de la colonne Dhanis ont des causes multiples, parmi lesquelles la dureté des conditions de vie, la faim et la brutalité de certains officiers tels Pelzer et Leroy. Il est inexact d'affirmer que l'on voyait partout «le démon du tribalisme ou la conspiration de quelques meneurs» (p.173). Par contre, Guy De Boeck a raison de souligner la responsabilité écrasante de Léopold II qui imposa à Dhanis des conditions impossibles pour réaliser coûte que coûte son ambition d'atteindre le Nil.

Les historiens reprocheront enfin à Guy De Boeck d'être tombé dans l'erreur classique des militants des causes justes, qui consiste à «Hinein interpretieren» pour défendre leur thèse. Il ne leur suffit pas d'exposer les faits et de décrire les actions, ils font parler les auteurs ou mieux expliquent à leur place leurs motivations et les raisons de leurs actes (voir par exemple p. 134 et 160). Dans son désir d'entrer dans la peau des Baoni, l'auteur va jusqu'à leur appliquer le code moral européen; il admet que certains ont pu prendre «un trouble plaisir» aux activités de traite, que d'autres ont été mus par l'«ivresse du pouvoir», mais que la plupart se sont «résignés la mort dans l'âme à faire quelque chose qui leur coûtait beaucoup en s'efforçant d'y paraître insensibles» (p. 160). Ces explications psychologiques paraissent bien superflues après que l'auteur a très bien démontré le mécanisme implacable de la traite. Pour ne pas être pris comme esclave, il fallait des armes pour résister : or celles-ci ne s'obtenaient des commerçants portugais que contre la fourniture d'esclaves. «La logique terrible de la traite, c'est que pour ne pas être gibier, il faut se faire chasseur» (p.160).

Malgré ces faiblesses, le «Baoni» de Guy De Boeck est un ouvrage dont la lecture est stimulante. Il a sa place à côté de l'ouvrage de D. Van Groenweghe. *Du sang sur les lianes*, dont les Cahiers ont déjà rendu compte.

b. verhaegen

israël-palestine : deux dossiers très actuels

Deux dossiers sur les problèmes Israël-Palestine ont été présentés à la presse francophone belge ces dernières semaines. Tous deux visent à alimenter et stimuler la réflexion sur les enjeux de la situation au Moyen-Orient, afin d'augmenter les chances de paix.

Le dossier de *Solidarité socialiste* est, chronologiquement, le premier. C'est Christian Denys qui le présente, en annonçant d'emblée la couleur : il préfère « le rigoureux souci d'honnêteté » à « l'illusoire souhait d'objectivité ». De fait, le dossier de *Solidarité socialiste* — pas plus d'ailleurs que celui du GRIP — ne renvoie dos à dos les protagonistes du drame, puisque l'Etat d'Israël existe, et que le peuple palestinien voit ses droits niés.

Des cartes, des textes de résolutions (ONU, Conseil de l'Europe), des études — Henri Philippe dans « Géo » par exemple, sur la genèse du conflit — des notes bibliographiques, des notes sémantiques, des extraits d'ouvrages tels que « Les origines du sionisme » d'Alain Boyer, « Palestine, un partage avorté » de Gresh et Vidal, des extraits du « Nouvel-Observateur », du « Monde diplomatique », d'« Esprit »... voilà ce que l'on trouve dans ce dossier multiforme et salutaire...

Le document produit par le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix) est plus ambitieux, avec sa jaquette attrayante, ses illustrations et quelques contributions originales... Sous-titre : de l'affrontement à la coexistence répond à un fil conducteur -le GRIP estime et démontre que des choses bougent depuis l'intifada, et que la paix n'est plus impossible... « La réponse politique à apporter tôt ou tard aux revendications palestiniennes semble de plus en plus incontournable pour un nombre croissant d'acteurs et d'observateurs »...

Bien entendu, le GRIP ne pouvait préjuger des résultats des élections israéliennes... Mais ces résultats, qui obscurcissent certes la perspective, n'enlèvent rien à l'intérêt des textes rassemblés... Interviews originales (par Andrée Gérard, Renée-Anne Gutter...), réflexions de Pierre Mertens, J.P. Dumont, Paul Delmotte, et bien entendu des extraits d'ouvrages de référence, avec des noms tels que Vidal ou Gresh, invoqués aussi par *Solidarité socialiste*.

Au total deux contributions importantes « pour que les mots succèdent aux morts »...

r.l.

Solidarité socialiste, 15, Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles
GRIP, rue Van Hoorde, 33, 1030 Bruxelles

bulletin de la far

n° 173 — juillet-août 1988

Au cœur de la plupart des débats, tant en Belgique qu'à l'étranger, et mis en cause, entre autres, par la politique néo-libérale, le secteur public fait l'objet d'une étude fouillée dans cette nouvelle livraison du « Bulletin de la Fondation André Renard ».

« *Le secteur public — Approche macro-économique* », précise le titre, car l'analyse, du point de vue de la comptabilité nationale, présente à l'observateur des difficultés liées au secteur non-marchand, auquel il convient d'adjoindre les entreprises privées à participation publique.

En dépit de ces difficultés, cette étude présente des données quantifiées de la contribution du secteur public au PIB, tant en ce qui concerne la valeur ajoutée que le volume de l'emploi. Quant à la consommation publique, également étudiée, il est bien précisée que « cette appellation, qui tend à faire croire que l'Etat "consomme", est particulièrement ambiguë », et que, par consommation publique, il faut entendre le coût des services rendus par le secteur public non-marchand.

De fait, la consommation publique n'est pas un coût stérile, c'est, au contraire, un ensemble de services irremplaçables, fondamentaux et marqués du sceau de la solidarité, de la sécurité et finalement de la liberté, montre le bulletin de la FAR.

Courte, mais substantielle, l'étude de Jean-Pierre Dawance porte sur une « *Evaluation du sous-emploi en Belgique* ». Qu'il s'agisse d'inoccupés demandeurs d'emploi (chômeurs, complets, jeunes en stades d'attente, etc.), d'occupés demandeurs d'emploi (CST, CMT, TCT et autres statuts spéciaux), le problème concerne près d'un million de travailleurs, soit un quart de la population active. Travailleurs précaires, semi-précaires, voire même exclus comme les personnes émar-

geant aux CPAS, la «nouvelle pauvreté» n'est plus une simple menace, mais une réalité qui n'épargne aucune classe d'âge des travailleurs. L'étude de Jean-Pierre Dawance, de ce point de vue, ne laissera pas le lecteur indemne, même si une touche d'humour vient conclure cette contribution.

Enfin, ce n° 173 du Bulletin de la FAR comporte un document important constitué des extraits essentiels des résolutions du 6ème Congrès statutaire de la Confédération Européenne des Syndicats, tenu à Stockholm du 9 au 13 mai 1988. Ces résolutions concernent la «Politique économique pour le plein emploi», «Investir dans l'emploi, la formation et de meilleurs conditions de travail», «Justice et sécurité sociale», «La démocratisation dans l'économie et dans la société par l'extension des droits des travailleurs», les «Perspectives de développement de l'Europe dans le monde» en plus des résolutions spécifiques sur la politique régionale, les services publics, la qualité de vie, les télécommunications et le syndicalisme international. En résumé, des axes de réflexion et des projets concrets pour la nouvelle Europe qui se profile à l'horizon 1992.

*Ce numéro est disponible au prix de 120 F, au siège de la Fondation André Renard, 9/11, place St Paul — 4000 Liège.
Abonnement annuel au Bulletin: 750 F.*

☞ Dans le prochain numéro des *CM*, vous lirez notamment sur **La révolution française**

- «La crise de l'ancien régime en France à la veille de la Révolution»,
par Guy LEMARCHAND

- «La Révolution française et la Belgique»
par Robert DEVLEESHOUWER

Le temps des cadeaux...

Ce bel ouvrage illustré sera offert à toute personne qui recrute deux nouveaux abonnés aux *CM*

700 F l'abonnement annuel en Belgique

800 F l'abonnement annuel à l'étranger

Renseignements: *CM*, 20 avenue de Stalingrad,
1000 Bruxelles ☎ 02/512.90.15



**Bert Hogenkamp
et Henri Storck**

Le Borinage



**La grève des
mineurs de 1932
et le film de
Joris Ivens
et Henri Storck**



Revue Belge du Cinéma

Trimestriel - Hiver 1983 - Présence 1984
N° 6-7 - 600 FR - 90 FF

Les «Cahiers marxistes» sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE**
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES**
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
Bd. Lemonnier 171
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈVRE
Rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES
Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

L'ÎLE LETTRÉE
6914 Redu

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue Hamoir 93
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
6914 Redu

LIBRAIRIE L'AVENIR
rue St Léonard 102
4000 Liège

Prix 150 F